L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1450 - VENDREDI 10 NOVEMBRE 2017 — 2,10 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232

48 CONSEILLERS COMMERCIAUX
À VOTRE SERVICE EN CÔTE-D'OR



Groupama
la vraie vie s'assure ici

groupama-agri.fr

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. 61 rue Taitbout - 75009 Paris. Document et visuel non contractuels. Crédit photo Aurélien Chauvaud. 09/2017.

Foires, concours, comices...

Les riches heures de notre agriculture



Il est des grands rendez-vous incontournables dans chaque département dès que l'automne revient. C'est la saison des foires, des concours, des rencontres et des retrouvailles pour une partie du monde agricole. Certains afficionados ne ratent pas une édition depuis des décennies et passent souvent de la qualité d'acteur à celle de spectateur, l'œil toujours aussi aiguisé... Foires concours et comices participent de ces moments privilégiés où l'économie ne prend jamais le pas sur la convivialité et la célébration d'un certain art de vivre et de travailler ensemble. Les occasions ne manquent pas cette année encore d'aller prendre le pouls de cette agriculture des campagnes dite «profondes», tant leurs préoccupations semblent bien terre à terre à ceux qui ont pris leurs distances avec elles, tout en parlant trop souvent à tort et à travers en leur nom. C'est l'occasion de reprendre pied dans la réalité, celle de femmes et d'hommes qui forment le socle vivant et mouvant de notre agriculture. En Côte d'Or, dans la Nièvre et dans l'Yonne, il faut profiter de ces derniers événements avant le grand sommeil hivernal, et aller à la rencontre de ces agriculteurs, paysans anonymes, entrepreneurs de plus en plus souvent, mais qui méritent tous d'être reconnus pour ce qu'ils contribuent à notre cadre de vie et à notre prospérité nationale.



Encart: Catalogue Sureau (sur certains cantons)

Côte d'Or

› Productions végétales

Précieux engrais verts



Nièvre

› Aléas du climat

Pas de solution universelle



Yonne

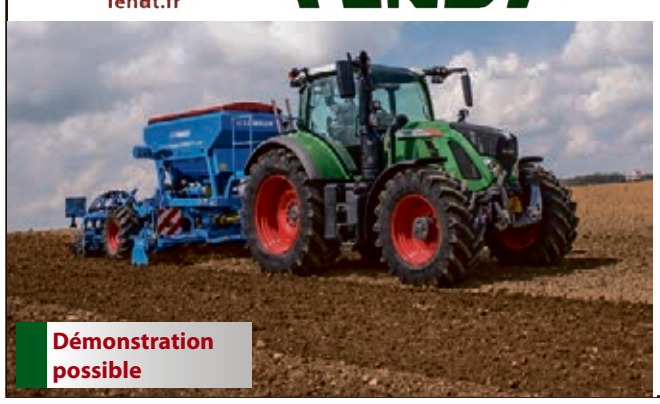
› Vins du Grand Auxerrois

44 médailles pour 145 échantillons



fendt.fr

FENDT



Démonstration possible

Nouveau Fendt 700 Vario
Le Visionnaire

Rapport poids puissance inédit!
Particulièrement compacte et performants, les 700 vario Stage 4 redéfinissent à eux seuls la notion même de polyvalence. D'une efficacité déconcertante dans les travaux nécesitant de la puissance. Ils se révèlent incontournables dans les applications demanutention et de transport. Mais ce qui surprend le plus, c'est la cabine VisioPlus avec son pare-brise incurvé. Visisblement, vous êtes bien chez Fendt.

G. BUCHEZ
www.gbuchez.fr
Secteurs :
Autun - Corbigny
Luzy - Moulins-Engilbert
03 86 20 17 38

AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation

PLUS D'INFOS

Promodis

Jusqu'au 23/12/2017

OFFRE TEEJET



ZNT
SJ7 — 6,35 € Prix HT - Règlement comptant
Buse de fertilisation
Réf. 231628



XR VS — 3,78 € Prix HT - Règlement comptant
Buse à jet plat polyvalente
Réf. 226689



ZNT
AIXR — 2,25 € Prix HT - Règlement comptant
Buse anti-dérive compacte
Réf. 244254

3, bis rue des Entrepreneurs - Joigny
03 86 91 79 09 - yonneagri.fr

YAgri Yonne

Sommaire

Côte d'Or
04 • Promotion de l'agriculture: Encore une très belle Ferme Côte-d'Or
05 • Concours: Et les meilleurs pointeurs sont...
06 • Charolais: J - 5 pour Semur
07 • Productions végétales: Précieux engrais verts

Nièvre
08 • Calamités: Comment faire face ?
09 • Bâtiments agricoles en bois: Lancement du premier palmarès dans la Nièvre
10 • Journée Pass'installation Groupama: Le drone au service des experts
11 • Quinzaine de la transmission: Transmettre, une démarche majeure

Yonne
12 • Filière lait: Mobilisés pour rétablir la vérité
13 • JA 89: Remise des prix du concours photo
14 • Vins du Grand Auxerrois: 44 médailles
15 • Nouvelles technologies: La bonne dose, au bon endroit et au bon moment...

France - Europe - Monde
16 • Assurance multirisques récoltes: *«Aucune région n'est à l'abri d'un sinistre climatique»*
18 • Consommation: Végétariens, véganes, sans gluten... influencent l'alimentation des Français

Filières
20 • Élevage Du maïs grain humide pour les brebis et les agneaux

Infos Services
22-23 • Marchés
24-26 • Petites annonces
27-30 • Annonces légales
31 • Paroles de jeunes

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30
AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 103 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries: Roto Centre - 348 rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - «Eutrophisation» : P tot 0,01 kg/tonne

Bio Bourgogne

Se former en agriculture biologique

Le programme des formations et actions techniques automne-hiver proposées par Bio Bourgogne vient de paraître.

Vous êtes agriculteur, futur agriculteur, salarié agricole ou porteur de projet en agriculture biologique, vous souhaitez vous former ou parfaire vos techniques bio, acquérir les bases d'un métier, développer vos compétences : Bio Bourgogne vous accompagne.
Les formations proposées abordent les thématiques au cœur de vos préoccupations, depuis les techniques de production, en passant par la transformation, la commercialisation, jusqu'à la communication.
Vous bénéficiez du savoir-faire de Bio Bourgogne, certifié Qualicert dans le cadre de ses formations Vivea, et accédez à des formations de qualité finançables par les fonds de formation (Vivea notamment pour les agriculteurs).
Ces journées sont également des moments d'échanges privilégiés qui vous permettent de profiter ou de faire profiter de vos expériences respectives.

Le programme est régulièrement mis à jour et téléchargeable sur le Portail de la Bio en Bourgogne : http://www.biobourgogne.fr/se-former_27.php et disponible sur demande au 03 86 72 92 20 - biobourgogne@biobourgogne.org

PRI info

Côte d'Or Comment faire pour devenir agriculteur ou agricultrice ?
Vous avez un souhait, une idée, celui de vous mettre à votre compte et de devenir agriculteur ou agricultrice. Le Point Accueil Installation est là pour vous accueillir, vous aider à réfléchir sur votre projet, vous informer sur les aides et les démarches et vous orienter vers les personnes ressources pour mener à bien votre projet (accueil financé par l'état). Nous organisons des sessions collectives au Point Accueil Installation, contactez Maëlle Sureau au 03 80 68 67 72 pour tous renseignements.

Nièvre Le Point Accueil Transmission
Le Point Accueil Transmission c'est : un lieu d'accueil pour les agriculteurs en fin de carrière qui songent à la transmission de leurs exploitations. Un lieu d'information et de suivi de votre cas, parce que chacun est différent…Un lieu de conseil pour passer le relais dans les meilleures conditions. Un lieu d'orientation vers les interlocuteurs spécialisés : fiscalistes, notaires, juristes, experts …n'hésitez pas à contacter Carole Simon ou Sylvie Simonin à la Chambre d'Agriculture au 03 86 93 40 99 (accueil financé par l'État dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

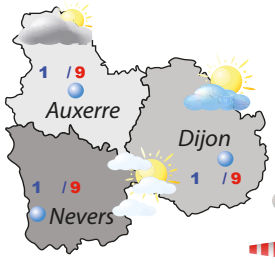
Saône et Loire Projet d'installation en société : l'accompagnement humain, parce que travailler à plusieurs, ça s'organise aussi !
La réussite d'un groupe passe par la qualité des relations entre les personnes. L'installation d'un nouvel associé est l'occasion de clarifier les rôles de chacun, d'organiser le fonctionnement quotidien du groupe. Dans votre projet, vous pensez toujours à discuter des éléments techniques, économiques, juridiques et financiers. L'élément humain est aussi incontournable. Le projet professionnel est au service de l'épanouissement des personnes. Sollicitez les services d'une spécialiste des relations humaines. Un premier rendez-vous vous permettra de vérifier l'intérêt de cette démarche et d'aller plus loin ou non selon vos souhaits Pour tout renseignement, contactez Danielle Guilbaud (Chambre d'Agriculture) au 03 85 29 56 94.

Yonne Nouveauté : un éclairage sur votre fin de carrière
5 à 10 ans avant votre arrêt d'activité, vous vous interrogez sur les orientations à donner à votre entreprise. La Chambre d'agriculture vous propose un RDV gratuit avec un conseiller d'entreprise pour prendre du recul par rapport au quotidien, vous éclairer sur cette période jusqu'à la cessation d'activité et vous accompagner dans la construction d'un plan de travail personnalisé et tenant compte de vos attentes. Contact : Émeline Richard, Chambre d'Agriculture de l'Yonne, 03 86 94 28 41.

la météo présentée par Dijon Céréales

Météo de la Bourgogne
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

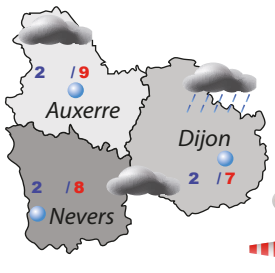
Vendredi 10 Novembre



Mitigé
Nous retrouverons un temps mitigé sur l'ensemble du département avec un partage entre soleil et passages nuageux.
T° mini : 0 à 2 °C
T° maxi : 8 à 10 °C
Vents : Ouest-Sud-Ouest 20 km/h

St Léon
Soleil : 07:44 - 17:17
Lune : 23:48 - 13:47

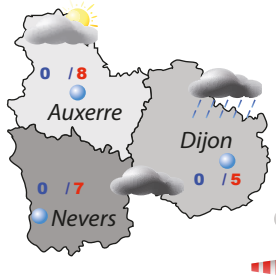
Samedi 11 Novembre



Couvert
Nous garderons une importante couverture nuageuse sur le département avec quelques gouttes possibles en soirée.
T° mini : 1 à 3 °C
T° maxi : 8 à 10 °C
Vents : Nord-Ouest 20 km/h

St Martin
Soleil : 07:46 - 17:16
Lune : N.C. - 14:23

Dimanche 12 Novembre



Changeant
Nous retrouverons un ciel très changeant sur votre département avec des embellies, mais aussi des passages nuageux, parfois encombrants.
T° mini : -1 à 1 °C
T° maxi : 7 à 9 °C
Vents : Nord-Nord-Ouest 20 km/h

St Christian
Soleil : 07:47 - 17:14
Lune : 00:58 - 14:55

Prévisions à 7 jours

Lundi 13 au Mercredi 15 Novembre :
clair / eclaircies / clair
Vents : Nord-Nord-Est à 30 km/h
T° mini. : -1 à 3 °C T° maxi. : 6 à 8 °C

Jeudi 16 au Dimanche 19 Novembre :
couvert / couvert / clair / pluie faible
Vents : Nord à 20 km/h
T° mini. : -1 à 4 °C T° maxi. : 6 à 8 °C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Crise du beurre

La guerre des prix fait toujours rage

Dans la crise du beurre, le bras de fer entre les industriels laitiers et la grande distribution continue, alors que les producteurs comptent les points. Si l'envolée du prix mondial en est l'origine, la *«pénurie»* dans les rayons relève de causes bien plus complexes, en lien direct avec le mode de contractualisation entre transformateurs et distributeurs. Cet épisode montre que la guerre des prix est loin d'avoir pris fin et que les États généraux de l'alimentation s'attaquent à un vaste chantier.



Photo: Réussir

Les fabricants de beurre ont dénoncé les contrats sur les produits MDD (marque de distributeur). Du fait des délais légaux, la crise n'est devenue visible qu'à l'automne. Les laiteries se sont donc tournées vers le marché export, nettement plus rémunérateur.

Des rayons vides dans les supermarchés… Dans notre société de consommation et d'abondance, un tel spectacle interpelle et suffit à provoquer une flambée médiatique qui, sans aucun doute, a attisé les achats des consommateurs. *«La crainte de la pénurie crée la pénurie»*, a résumé Stéphane Travert face à cette situation. Les raisons en sont multifactorielles. L'argument de la baisse de la collecte laitière ne fonctionne pas, car celle-ci reste modérée à -1,2 % pour la France depuis le début de 2017. Certains mettent en avant une moindre incitation de la part des producteurs à produire de la matière grasse dans le lait. Il faut aujourd'hui 23 litres de lait pour produire un kilogramme de beurre, alors qu'il en fallait 20 litres il y a trois ans...

La réalité c'est que cette crise du beurre a pris ses racines sur des *«fondamentaux»* du marché tout ce qu'il y a de plus classiques. Le prix européen du beurre vrac connaît un pic actuel à 7 000 euros la tonne, contre 4 000 euros il y a un an et 2 500 euros en 2015. En cause une consommation mondiale en hausse qui crée un déséquilibre entre l'offre actuelle et la demande. Au niveau mondial et notamment dans les pays asiatiques, on apprécie les vertus de la matière grasse, notamment du beurre. Et le petit déjeuner à la française, avec ses tartines beurrées, fait de plus en plus d'adeptes en Chine...

Dans le même temps, au niveau mondial, la production de beurre enregistre une légère baisse (-4 %), notamment en Nouvelle-Zélande. Les Américains aussi consomment plus de beurre, ce qui limite leur présence sur le marché mondial. Mais cela ne suffit pas à expliquer la pénurie de beurre dans les supermarchés français. *«La raréfaction de beurre dans les linéaires des GMS est aussi la conséquence de modes de contractualisation qui ne sont pas adaptés à la volatilité touchant les matières premières»*, explique Agritel. On assiste ainsi depuis quelques semaines à un mélodrame commercial à la française, que seul le monde agricole et agroalimentaire est capable de générer.

Les industriels sont incités à *«aller chercher une meilleure valorisation à l'export plutôt que via des engagements à prix fixes avec la grande distribution française qui ne permettent pas d'ajustement de prix en fonction des cours mondiaux»*. *«Certains us et coutumes de filières sont donc à dépoussiérer,* poursuit Agritel, *car la volatilité est là, bien installée et il faudra faire avec en utilisant de nouveaux outils de couverture»*.

Le *«niet»* de la grande distribution

Depuis la loi de modernisation de l'Économie (LME) adoptée en août 2008, les fournisseurs doivent envoyer leurs conditions générales de vente (CGV) aux centrales d'achat des distributeurs avant le 30 novembre de chaque année. L'ensemble des déterminants du prix final facturé aux centrales d'achat doit être discuté avant une période limite fixée au 1er mars. Une clause de revoyure est prévue dans les contrats, en cas de fortes variations avec l'obligation de renégocier. Dans les faits, les parties tombent rarement d'accord et, quand les prix ont flambé sur le marché du beurre courant 2017, les industriels ont reçu une fin de non-recevoir quant à une éventuelle renégociation des prix. Seul un petit nombre d'enseignes de la grande distribution a accepté de passer une hausse dans le courant de l'été, mais autour de 10 % seulement.

Ainsi, selon les dernières données des Douanes disponibles, en août 2017, les exportations françaises de crème conditionnée (utilisée pour la fabrication du beurre) ont augmenté de 19 %, celles de beurre de 5 % et celles de poudre grasse de 6 % par rapport à août 2016.

Les producteurs encore et toujours *«les dindons de la farce»*

Cette crise du beurre fait dire à André Bonnard, secrétaire général de la FNPL, que *«rien ne change, rien ne bouge, nous sommes toujours dans la guerre des prix»*. Selon André Bonnard, la LME oblige les fournisseurs à fournir le marché alors que les distributeurs ont le droit de ne pas réévaluer les prix. Les industriels leur font payer sur les marques distributeurs, parce qu'aujourd'hui ils sont dans un rapport de force favorable sur la matière grasse. *«Ils se comportent de la même façon que la grande distribution,* analyse-t-il. *Et quand le rapport de force va changer, ces derniers vont leur faire payer à leur tour. Et au final, les dindons de la farce sont toujours les producteurs, alors qu'ils sont totalement hors du jeu»*. Fin octobre, les éleveurs laitiers ont distribué aux clients des supermarchés des tracts où l'on pouvait lire : *«Si ce rayon est vide, c'est que ce magasin ne veut pas payer le beurre à son juste prix !»*.

Pour sortir de ce conflit commercial entre la distribution et les industries laitières, Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture, a proposé que *«l'esprit des États généraux de l'alimentation souffle sur ces négociations»*, ce bras de fer étant selon lui *«un test grandeur nature»* pour les États généraux. Une déclaration qui amené les professionnels du lait à considérer que le ministre était *«en dehors de la réalité»*, surtout quand il en appelle à l'interprofession pour discuter avec les producteurs, les distributeurs et les transformateurs. L'occasion pour la FNPL de lui rappeler que l'interprofession n'a pas le droit de discuter des prix, du fait du droit de la concurrence et qu'il ne s'agit en rien d'un problème interprofessionnel mais de relations commerciales entre deux types d'opérateurs.

Le 31 octobre, le ministère de l'Agriculture restait optimiste et assurait que les choses étaient en train de se débloquer. Outre Système U et Auchan, Carrefour avait aussi accepté des hausses sur les marques nationales et la MDD et même que Leclerc *«avait fait savoir qu'il allait faire un effort»*.

Cette crise du beurre représente aux yeux de certains *«un cas d'école»* et un schéma récurrent dans les crise sà répétition. Pour le ministère, il revient *«à chacun de prendre ses responsabilités»*, comme le répète souvent Stéphane Travert. Une charte devrait voir le jour, engageant les producteurs, les transformateurs et les distributeurs à respecter *«l'esprit des États généraux»* dans les prochaines négociations commerciales, faute de texte législatif. La signature serait imminente.

Des plaquettes de beurre européen dans les rayons

Lors de leurs opérations dans les supermarchés, les agriculteurs membres de la FNPL ont constaté la présence de plaquettes de beurre d'origine Union européenne dans des magasins Leclerc. Pourtant ce beurre, s'il est acheté sur le marché libre, doit être nettement plus cher que celui acheté dans le cadre des contrats négociés avec les industriels français. Pour André Bonnard, *«Leclerc applique de la revente à perte»* et *«préfère acheter du beurre européen plutôt que d'accepter des hausses de prix en France»*. *«Leclerc démontre ainsi qu'il est capable de perdre de l'argent sur un produit et sacrifier ses marges, tout cela pour préserver son dogme des prix bas»*, commente le responsable syndical. La FNPL souligne aussi la présence de beurre européen chez les discounteurs tels que Leader Price, Lidl et Aldi.

Les JA se mobilisent pour dénoncer la *«fausse pénurie de beurre»*

Afin d'expliquer les raisons de *«cette fausse pénurie de beurre»*, le réseau JA mène, depuis plusieurs jours, des actions de sensibilisation auprès des consommateurs. Ces actions, qui vont s'amplifier au niveau national, se font devant des enseignes de la grande distribution. Des agriculteurs y vendent du beurre *«à son vrai prix»*. Le syndicat ne tolère plus *«cette prise en otage des consommateurs par les autres maillons de la filière, qui, encore une fois, se livrent une guerre des prix sans merci»*. La grande distribution, confrontée à une hausse des prix du beurre ne s'approvisionne plus, alors que les producteurs laitiers ne voient pas la répercussion de cette hausse des cours sur leur prix de vente. Un différentiel de 20 à 30 € pour 1 000 litres de lait persiste sur les prix payés aux producteurs pour que ces derniers soient cohérents avec les cours mondiaux. *«Un prix est le reflet de l'offre et la demande sur un marché. Aujourd'hui les prix sur le marché du lait ne signifient plus rien, c'est dramatique»* s'inquiète Yohann Barbe, responsable lait chez Jeunes Agriculteurs. Pour sortir de cette situation, le syndicat appelle à une contractualisation tripartite entre organisations de producteurs commerciales, distribution et transformateurs prévoyant un volume, une durée d'engagement et des indicateurs de marché et de coûts de production, permettant ainsi de *«mettre en place une autre méthode de création du prix»*.

Promotion de l'agriculture

Encore une très belle Ferme Côte-d'Or

L'évènement proposé par le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture a tenu toutes ses promesses pour sa dixième édition.

Elle avait débuté samedi dernier, elle a fermé ses portes mardi soir. La Ferme Côte-d'Or a contribué comme chaque année à la réussite de la foire gastronomique de Dijon. Cette manifestation a surtout rappelé au monde urbain l'importance de l'agriculture dans le 21. Le Conseil départemental, par la voix de son président François Sauvadet, a mis en évidence la richesse du monde agricole côte-d'orien : «*467 000 des 880 000 hectares du département sont des surfaces agricoles. L'agriculture est un secteur essentiel de l'économie de la Côte-d'Or. La production, de plus de 700 millions d'euros, contribue pour 8% du PIB et 5% des emplois contre moins de 4% au niveau national. Plus de 10 000 personnes, agriculteurs et salariés, travaillent à temps plein dans environ 5 000 exploitations*». Le soutien aux agriculteurs au travers d'un accord-cadre prévoyant quinze millions d'euros répartis sur cinq ans (2015-2019) a été rappelé à cette occasion : «*avec cet accord-cadre, nous entendons soutenir volontairement un secteur d'activité dynamique, pourvoyeur d'emplois et de vitalité sur le territoire, dans un cadre respectueux de l'environnement et où le renouvellement des générations doit être une priorité*» a ajouté François Sauvadet.
Plusieurs vidéos sont disponibles sur la page Facebook de Terres de Bourgogne.

Aurélien Genest



Les Jeunes agriculteurs proposaient la projection de leur film «*Sous l'œil des JA*», mettant en avant la richesse agricole de la Côte-d'Or. Le court métrage est disponible sur Facebook et sera diffusé lors de prochains évènements.



Avec le retour des «*vacanciers*», les journées de lundi et mardi ont été très fréquentées par les jeunes écoliers.



Les Traits Auxois étaient là, en compagnie d'Abel Bizouard et de Jean-Paul Bureau.



Sur le stand de la FDSEA : présentation des métiers agricoles, quizz et découverte des grandes cultures grâce à la réalité virtuelle



Les démonstrations de chien de troupeau, assurées par Isabelle Fourney, ont une nouvelle fois conquis le public.



De nouvelles technologies étaient présentées, comme ce robot enjambeur spécialisé dans le désherbage mécanique capable de se guider avec une précision de quelques centimètres. Cet engin dispose de caméras pour détecter l'état des cultures et notamment la présence de mauvaises herbes.



François Sauvadet et Vincent Lavier, au centre, ont salué les agriculteurs pour leur participation et leur travail réalisé au quotidien.

La foire n'est pas finie

Si la Ferme Côte-d'Or a fermé ses portes mardi, la Foire gastronomique, elle, se poursuit jusqu'à dimanche soir. Il est encore possible de retrouver le réseau Bienvenue à la ferme, présent sur trois espaces avec L'Épicerie fermière, Le Comptoir fermier et La Grange. L'Espace du Conseil départemental propose aussi des démonstrations culinaires et autres ateliers mettant en valeurs les produits côte-d'oriens.



Jugement de bétail

Et les meilleurs pointeurs sont...

La Ferme Côte-d'Or a été le centre d'épreuves qualificatives pour le Salon de l'Agriculture.

Trente-sept jeunes du lycée La Barotte de Châtillon-sur-Seine, de la Maison familiale rurale et du lycée agricole de Quetigny ont participé ce lundi aux finales départementales de jugement de bétail dans les races Simmental Française, Montbéliarde et Prim'Holstein. Plusieurs places étaient qualificatives la finale nationale qui se déroulera lors du prochain salon de l'agriculture. Des élèves du lycée de Quetigny ont remporté les deux tickets disponibles en race Prim'Holstein : il s'agit de Maxime Laprevote (Sacquenay) et de Sébastien Merand (Valay en Haute-Saône), respectivement premier et second du concours. En race Simmental Française, un autre élève du lycée de Quetigny s'est distingué avec la victoire de Clément Perdriat (Lormes dans la Nièvre) qui s'adjuge la seule place qualificative pour Paris. En race Montbéliarde, les meilleures notes de l'épreuve sont revenues à un élève de La Barotte, en l'occurrence Allan Clapin (Planay).

Rendez-vous la semaine prochaine

Tous les jeunes participants ont été récompensés par des lots offerts par de nombreux sponsors. Denis Thomas, vice-président du Conseil départemental de la Côte-d'Or, a remis les trophées aux meilleurs pointeurs du jour. Éric Demouron, professeur de zootechnie à La Barotte et membre de l'organisation de ces épreuves départementales, a donné rendez-vous aux élèves dès la semaine prochaine avec le jugement Charolais, qui se déroulera jeudi dans le cadre du concours de reproducteurs de Semur-en-Auxois. À cette occasion, un seul jeune se qualifiera pour la Porte de Versailles. Cinq autres tickets seront distribués le 14 décembre à Châtillon-sur-Seine dans les espèces équines, ovines et une nouvelle fois bovine avec la race Brune.

AURÉLIEN GENEST



Allan Clapin, premier du classement en race Montbéliarde.


Maxime Laprevote et Sébastien Merand s'imposent en race Prim'Hostein.



Clément Perdriat, le meilleur pointeur en Simmental Française.

▸ Agenda

Journées Galacsy / bouts de silos de Côte d'Or Conseil Elevage

Analyse des résultats Galacsy le matin (9h45)
Échanges sur l'alimentation en élevage l'après-midi (14h)
• lundi 13/11 à 9h45 Salle de la mairie Pagny-le-Chateau et à 14h00 EARL Jacquin à Chamblanc
• mardi 14/11 à 9h45 Lycée de la Barotte
• mercredi 15/11 à 9h45 Salle Charbonnel à Is sur Tille et à 14h00 Gaec de laTille à Til Chatel
• lundi 20/11 à 9h45 Salle de l'Auberge campagnarde à St-Seine l'Abbaye et à 14h00 Gaec de Jugny à Blighny-le-Sec.
Inscriptions au 03 80 68 67 10.

Assemblées cantonales du GDS

Le GDS poursuit ses assemblées cantonales avec des rendez-vous le 13 novembre à 14 heures à la coopérative de Mirebeau, le 17 novembre à 9h30 la mairie de Saint-Seine-l'Abbaye, le 20 novembre à 14 heures à la salle de la Tonnellerie de Venarey, le 22 novembre à 14h15 à la salle des fêtes de Mimeure, le 23 novembre à 9h30 au restaurant Le Spuller à Sombernon, le 28 novembre à 9h30 à la Chambre d'agriculture de Châtillon-sur-Seine, ce même 28 novembre à 14h30 à la salle Rousseau de Montbard, le 29 novembre à 9h30 à la salle polyvalente de Vitteaux, le 29 novembre à 14h30 à la MFR de Liernais, le 4 décembre à l'ancien lycée agricole de Semur et le 7 décembre à la mairie de Fontaine-Française.

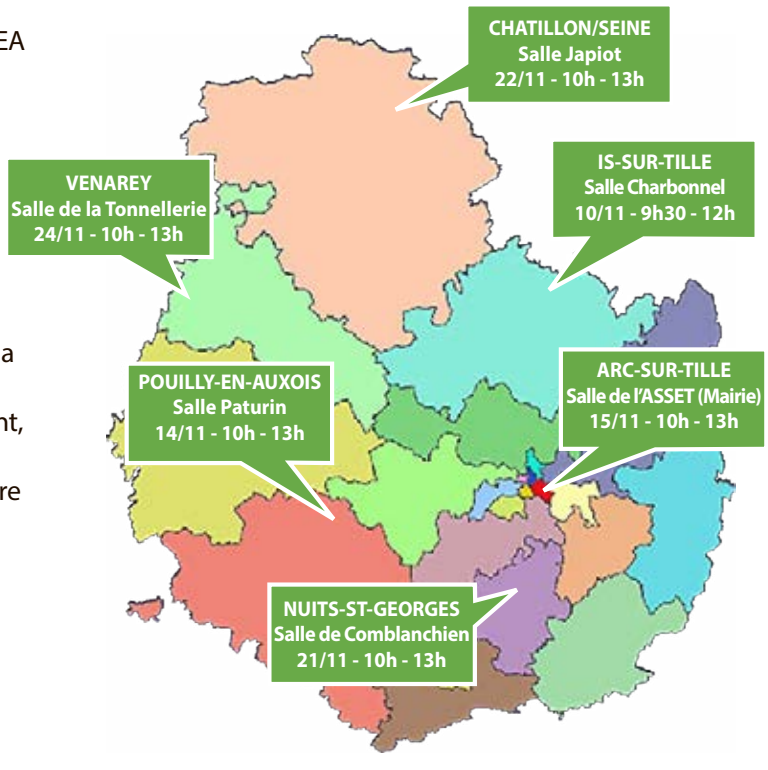
25/11 : Marché de Noël à Baigneux

Les Jeunes agriculteurs d'Aignay-Baigneux et l'association UNC Baigneux-Aignay-Villaines organisent un marché de noël samedi 25 novembre à partir de 10 heures à la salle des fêtes de Baigneux. Au programme : mini ferme, marché de producteurs, restauration sur place. Repas du soir : oeufs meurette/frites sur réservation au 06 73 25 44 52.

Syndicalisme

La FDSEA fait sa tournée

Comme chaque automne, la FDSEA 21 vient à votre rencontre lors de ses réunions inter-cantonales. Attentes sociétales, relation avec le consommateur, contexte international, réglementations, énergie, nouvelles technologies, … notre métier, qui touche l'alimentation, la santé, l'environnement, est au cœur de la vie de nos concitoyens. Sur notre métier, chacun a son avis, pourtant, c'est nous qui le connaissons le mieux. C'est à nous de le construire pour demain, et votre syndicat sera là avec vous. Alors n'hésitez plus, venez rencontrer nos élus professionnels et notre équipe administrative !



▸ Formations

13 et 24/11 Suivi de reproduction (bovins)
(Prâlon et Créancey) Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76
marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

21/11 Médecines manuelles - perfectionnement
(Rouvres-en-Plaine) Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76
marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

22-23/11 Homéopathie -perfectionnement
(Créancey) Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76
marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

27/11 Mieux utiliser les antibiotiques
(Saint-Seine-l'Abbaye) Virginie Pabiou, GDS21 - 03.80.68.67.35
virginie.pabiou.gds21@reseaugds.com



Charolais

J - 5 pour Semur

Le grand concours HBC se déroule mercredi et jeudi prochains sous le hall de l'agriculture.

Le quatrième et dernier grand rendez-vous Charolais de l'année en Côte-d'Or se tient la semaine prochaine à Semur-en-Auxois. Après la Fête du Boeuf en avril et la Fête du Charolais en août pour les animaux de boucherie, voici venu le grand concours de reproducteurs de Semur-en-Auxois, deux semaines après la tenue de l'Auxois Sud à Créancey.

Les plus beaux spécimen de la race Charolaise seront exposés. De prestigieux prix sont à remporter et des animaux à haute valeur génétique sont proposés à la vente. Une ambiance très appréciée règnera sous le hall de l'agriculture semurois durant deux journées. De la viande charolaise, faut-il le préciser, est au menu chaque midi.

Une vidéo mentionnant les principaux résultats sera disponible jeudi prochain sur la page Facebook de Terres de Bourgogne. Le palmarès entier sera publié dans notre édition papier du 24 novembre.

Renseignements : 03 80 90 68 80.

Qui va inscrire son nom au palmarès ?

Le concours semurois décerne de nombreuses plaques à chaque édition. Les grands prix d'honneur adultes font partie des plus importantes distinctions, voici les vingt décernés ces dix dernières années. 2016 : François Lucand (mâle et femelle), 2015 : Gaec Cadoux (mâle), Gaec Froidurot (femelle), 2014 : EARL Ménétrier Parizot (mâle), François Lucand (femelle), 2013 : Gaec de Saint Roch (mâle), Gaec Cadoux (femelle), 2012 : Gaec Saint-Roch (mâle), EARL Bolatre Jean-Louis (femelle), 2011 : Gaec de Saint Roch (mâle), Gaec Cadoux (femelle), 2010 : Gaec de Saint Roch (mâles), SCEA Riotte Schrapfer (femelles), 2009 : Gaec Cadoux (mâle), SCEA Riotte Schrapfer (femelle), 2008 : SCEA Riotte Schrapfer (femelle), Gaec Baudot (mâle), 2007 : Gaec Cadoux (mâle et femelle).

«Obligé d'être là»

Il n'aura que 12 petits kilomètres à parcourir la semaine prochaine pour se rendre au concours de Semur-en-Auxois. Bruno Gabory, du village de Jeux-lès-Bard, participe à toutes les éditions depuis son installation en 1992 : *«Semur est la vitrine du département. C'est un beau concours qui nous tient à cœur. Travaillant à proximité, je suis un peu obligé d'être présent ! Si l'on ne sort pas là, on ne sortira jamais»*. L'éleveur de 49 ans devrait présenter dix bovins les 15 et 16 novembre avec huit veaux de l'année, un taureau adulte et une génisse de 18 mois. *«Le nombre présenté est fonction des belle bêtes de l'année et de la motivation. Motivé, il faut bien l'être dans notre métier sinon il faut arrêter. La conjoncture n'est pourtant pas favorable : il ne pleut pas et il a fallu nourrir les animaux aux prés depuis juillet. Le commerce de la viande, lui, est toujours incertain et les prix sont encore absents»*. Comme les autres participants, Bruno Gabory espère réaliser du commerce la semaine prochaine : *«il s'en fait tous les ans à Semur, et même lors de la difficile édition 2016. Des acheteurs se servent à Semur, il y a toujours du potentiel et de bons lots de veaux»*. Le Côte-d'orien souligne lui aussi la bonne ambiance du concours: *«ce rendez-vous est très convivial, les deux journées se passent souvent entre copains. On se raconte tout, le bien et le moins bien. C'est important pour nous, éleveurs, qui restons la plupart du temps dans nos fermes respectives»*.



Bruno Gabory et son imposant taureau Himalaya, dépassant probablement les 1500 kg.

Rencontre avec Jean-Luc Baudot

Comment s'annonce cette nouvelle édition ?

«Le concours se présente mieux que celui de l'an passé, avec une participation en hausse. En effet, nous allons passer de 140 animaux en 2016 à 185 cette année. Un certain nombre d'éleveurs ne se sont pas rendus dans les rendez-vous plus précoces et nous avaient informés de leur venue il y a plusieurs semaines. Semur confirme sa bonne position dans le calendrier. Jusqu'à présent, il y avait encore beaucoup de travail dans les champs, les éleveurs n'avaient ni le temps ni la tête à sortir leurs animaux. Le constat est le même pour les visiteurs acheteurs que nous attendons nombreux la semaine prochaine».

Le commerce va t-il bien se comporter ?

«Les bons animaux sont toujours recherchés et vont se vendre, je ne me fais pas de soucis là-dessus. L'an dernier en Bourgogne, hormis Charolles qui attire plus d'animaux, nous avons fait partie des concours ayant rencontré le plus de succès malgré une conjoncture désastreuse. Le seul problème concerne les prix, qui sont malheureusement inférieurs à ceux que l'on pouvait constater il y a encore quelques années. Il y a de bonnes raisons d'y croire tout de même lors de cette édition avec la participation annoncée. Etre positionné à la fin du calendrier apparaît comme un avantage. J'ai récemment échangé avec le président du concours de Moulins, le dernier sur l'agenda : il m'a assuré qu'il se vendait encore des veaux à la fin des concours annuels».



L'éleveur de Pont-et-Massène préside le comité de l'agriculture de Semur-en-Auxois et la fédération nationale des 28 concours HBC en France. Le Côte-d'orien a fait le déplacement à Créancey avec dix veaux et présentera pas moins de 21 bovins à Semur avec 18 veaux mâles et trois taureaux !

Comment qualifier la conjoncture actuelle ?

«Elle est toujours aussi compliquée, les éleveurs ne s'en sortent pas. Le marché de la viande est en berne et les sélectionneurs suivent la tendance. Malgré tout ce que nos Politiques ou autres dirigeants nous promettent, il n'y a aucun effet sur le terrain, aucune atténuation des charges dans quelconque domaine, ce n'est plus possible. Les États généraux de l'alimentation ? Je ne sais pas s'ils peuvent régler le problème... Nous entendons de bonnes intentions, mais il faut maintenant des actes, des faits. Les circuits courts sont à la mode et sont souvent répétés dans les discours politiques : je m'interroge pour les reproducteurs, pourquoi n'en font-ils pas partie ? Pourquoi leur faire traverser la France quand il est possible de se fournir sur place ? Nos organisations mériteraient d'être davantage soutenues».

Quelle sera l'ambiance la semaine prochaine ?

«Elle sera bonne, quoiqu'il arrive. Tout le monde se sent bien à Semur, les retours que nous avons sont positifs d'année en année. Ce rendez-vous professionnel est chaque fois l'occasion de passer un bon moment. Nous sommes dans les dernières semaines avant cette difficile période hivernale, avec notamment les vêlages, cela fait du bien de sortir de sa ferme. Je tiens à saluer les éleveurs pour leur participation : faire de la génétique et exposer des bêtes engage des frais. Merci également à la ville et à nos sponsors pour les belle mobilisation. Nous avons un très beau concours que beaucoup de monde souhaite pérenniser. De jeunes scolaires seront encore parmi nous cette année pour aider les bénévoles dans l'organisation. Ils profiteront de l'occasion pour participer à l'épreuve départementale de jugement de bétail».

PROPOS RECUEILLIS PAR AURÉLIEN GENEST

«Une large clientèle»



L'EARL Léchenault, présente à Créancey le 28 octobre, participera la semaine prochaine à son deuxième concours de l'année.

Yves Lechenault, éleveur à Foissy dans le canton d'Arnay-le-Duc, se rend tous les ans au concours de Semur-en-Auxois : *«C'est une habitude, un peu une tradition car mon père y allait déjà dans le temps. Ce concours, reconnu au niveau national, est très bien organisé et c'est à chaque fois un plaisir d'y aller»*. Sept veaux de son exploitation seront en lice les 15 et 16 novembre. L'éleveur espère réaliser des ventes comme tous les autres participants. *«La clientèle est encore plus large qu'ailleurs. Lors de la dernière édition, j'avais vendu un bovin dans l'Allier et un autre en Haute-Marne. Semur permet de vendre des animaux à des acheteurs de tous les horizons»* commente celui qui a réussi ses portes ouvertes des journées commerciales de la Fédération charolaise avec une douzaine de visites et la vente de cinq reproducteurs (trois veaux de l'année et deux taureaux de 18 mois, clients côte-d'oriens et un autre du département du Cher).

Productions végétales

Précieux engrais verts

Une journée technique était dédiée aux couverts végétaux le 27 octobre à Ampilly-les-Bordes.


Hugues Dengreville (directeur commercial TMCE) entouré d'Éric Moyot (agriculteur à Poiseul-la-Ville) et Laurent Vallet (technico-commercial TMCE).

L'entreprise TMCE (Technique Minérale Culture et Elevage) vient de proposer un rendez-vous technique à ses clients de Côte-d'Or. Ce rendez-vous axé sur les intercultures s'est déroulé sur une parcelle de six hectares appartenant à Éric Moyot. Sept mélanges avaient été ensemencés après la récolte de blé (avec trèfle Alexandrie, phacélie, moutarde, lin, radis carwoodi, avoine, vesce caravelle et/ou pois picard). Les agriculteurs ont pu apprécier la biomasse produite, le développement racinaire des plantes et leurs impacts souterrains avec la réalisation et la lecture de plusieurs profils de sol. Quatre concessionnaires locaux ont profité de l'occasion pour assurer des démonstrations de matériels.

De multiples intérêts

«Ce rendez-vous était une première pour notre société dans le secteur» indique Hugues Dengreville, directeur commercial chez TMCE Grand Est. Celui-ci résume les principaux sujets abordés lors de cette journée : *«bien choisie et bien menée, une interculture maintient la fertilité biologique d'un sol par le vivant. L'agriculteur a beaucoup à y gagner pour la récolte suivante. Les intercultures ont toute leur importance dans le fonctionnement d'une exploitation, elles se conduisent comme des cultures à part entière. Les couverts sont trop souvent perçus comme des contraintes réglementaires, alors qu'il est possible d'y trouver son bonheur ! Nous entendons souvent parler de Cipan, les cultures intermédiaires pièges à nitrates : TMCE préfère parler de Cipam, les cultures intermédiaires pièges à minéraux, car l'intérêt de ces plantes va bien au-delà des nitrates. Elles peuvent restituer de nombreux minéraux aux cultures suivantes. L'interculture représente également une deuxième récolte pour l'éleveur qui veut nourrir ses animaux... Nous avons pu le constater lors de cette journée, la biomasse produite peut être considérable... Le choix des espèces est primordial: celui-ci doit être en corrélation avec les objectifs de l'exploitant et les caractéristiques du sol sont également à prendre en compte. Il faut aussi détruire l'interculture au bon moment et ne surtout pas attendre la production de lignine qui pourrait engendrer des effets inverses à ceux escomptés».*


Une belle affluence a été enregistrée lors de ce rendez-vous.

Partenariat avec des semenciers

TMCE commercialise des mélanges via plusieurs semenciers. Militant pour un concept basé sur l'action des minéraux et oligo-éléments sur l'activité biologique à tous les stades de la liaison sol, plantes, animaux, l'entreprise créée en 1993 compte près de 400 clients en Côte-d'Or, en progression annuelle de 30% depuis 2014.

AURÉLIEN GENEST

Formation

Partager son savoir-faire

Tout au long de l'année, la FDSEA vous accompagne en vous proposant des formations adaptées à vos besoins et au contexte qui vous entoure. En décembre, nous vous proposons une formation pour vous donner un coup de pouce et assurer le succès de vos prochaines rencontres avec le public.

En effet l'agriculture est plus que jamais au centre des intérêts des concitoyens-consommateurs. De plus en plus d'exploitations sont amenées à ouvrir leurs portes et à accueillir des visiteurs, de façon régulière ou plus occasionnelle, des enfants, des adultes, des citadins ou simplement des voisins… Il est primordial de prendre le temps d'expliquer le métier d'agriculteur, les modes de productions et les pratiques agricoles, de donner des réponses concrètes et de partager les savoir-faire et la passion qui anime le quotidien de chaque agriculteur.

Cependant, cela n'est pas toujours facile de savoir comment bien faire, comment bien communiquer auprès d'un public souvent novice et ayant même parfois une image négative de l'agriculture. Cette formation est bien entendu ouverte à tous les exploitants et exploitantes qui souhaitent y participer. Trois grands objectifs ont été fixé pour cette formation : adopter les réflexes essentiels à un accueil de qualité, valoriser son image professionnelle et son exploitation, créer du lien avec le public et enfin, maîtriser les clés de la communication pour créer les conditions d'un échange réussi.

Cette formation se déroulera à Bretenière les 1er et 8 décembre. Vous souhaitez plus d'informations ou vous inscrire ? Contactez-nous : 03 80 68 67 67.

Groupama

De nouveaux locaux pour l'agence de Pouilly-en-Auxois



Le 29 septembre, l'agence Groupama de Pouilly en Auxois a inauguré ses nouveaux locaux place Marie Curie. Une agence flambant neuve de 80 m² et accessible aux personnes à mobilité réduite. La présence dans ce coeur de village très commerçant donne plus de visibilité à l'agence. L'inauguration s'est déroulée en présence des conseillers, des élus et présidents locaux de Groupama, ainsi que de la présidente de la Fédération Groupama de Côte d'Or, Brigitte Fleury.
Cette agence sera le point d'accueil et de rendez vous de près de 2 000 sociétaires. Groupama renforce ainsi sa stratégie multicanal, Accueil Agence , RDV domicile, Site Groupama.fr , Groupama Service PRO par téléphone et Applimobile *«Toujours là»*.
Groupama Pouilly en Auxois mise sur une ouverture à temps plein courant 2018 du mardi au samedi, avec le renforcement de l'équipe commerciale. Mais en attendant, l'agence est ouverte le mardi et le mercredi matin de 8h30 à 12h00 ; le jeudi et vendredi après-midi de 13h30 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Communiqué

Félix Minot, ancien président du Crédit Agricole de Côte d'Or, nous a quitté

Le décès de Félix Minot, survenu le 31 octobre à l'âge de 94 ans, tourne la page d'un chapitre incontournable de l'histoire du Crédit Agricole de Côte-d'Or.
Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole de Côte-d'Or de 1979 à 1996, Félix Minot était reconnu pour sa forte implication dans le milieu agricole, comme en témoignent les nombreuses fonctions occupées au cours de sa carrière : né en 1923 à Chevigny-Saint-Sauveur, il se passionnera très tôt pour l'agriculture, dont il fera son métier dès 1947. Installé à Bressey-sur-Tille avec sa famille en 1949, il sera maire de sa commune pendant 36 ans, de 1955 à 1989.
Infatigable homme de progrès, il sera l'un de ceux qui contribueront à moderniser l'agriculture, en participant notamment à la création du Centre d'études technique agricole en 1951, puis de la Sica Centre-Est, dont il sera président. Parallèlement, il assumera des postes à responsabilité dans divers établissements tels que la Fédération régionale de Bourgogne, la Société financière de Bourgogne, l'IDEB et des syndicats d'assainissement.



Elu à la Caisse locale du Crédit Agricole de Dijon en 1966, Félix Minot entre à la Caisse régionale dès 1967, dont il sera vice-président en1972. En 1979, il prendra la succession de Charles Delatte à la présidence du Crédit Agricole de Côte-d'Or, suite à l'élection de ce dernier au Parlement Européen.
Nommé Commandeur du Mérite Agricole en 1990, Félix Minot laissera l'image d'un homme ouvert au dialogue et clairvoyant, qui aura œuvré toute sa vie pour le développement économique de la région.

COMMUNIQUÉ CRÉDIT AGRICOLE

► Agenda

11/11 Foire concours de la Nocle Maulaix
Samedi 11 novembre, à La Nocle Maulaix, à partir de 11 h aura lieu la traditionnelle foire concours aux bovins reproducteurs. Sur place toute la journée, restauration, marché du terroir et concours de jugement de bétail.

12/11 Foire Saint-Martin à Saint-Saulge
Foire Saint-Martin à Saint-Saulge organisée par l'Amicale des agriculteurs du canton de Saint-Saulge : Marché artisanal, démonstration de tonte de mouton ; tours de poneys ; parage de chevaux ; exposition et concours d'animaux. A partir de 14h, concours de jugement de bétail avec les Jeunes agriculteurs.
Repas de midi. Renseignements et réservation : 06 32 07 57 68

13/11 Porte ouvertes économiques
14h Gaec Vilette Bernard et Elodie La Ménagerie à Rémilly
81 vêlages de fin d'hiver (mars) Des types d'animaux produits adaptés à un potentiel herbager contraignant.

14/11 Innov'action
Porte ouverte organisée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre pour découvrir les innovations des agriculteurs autour de la triple performance. Mardi 14 novembre à 14h SCEA Cantin Neuvilotte 58440 La Celle-sur-Loire. Engraisseur spécialisé utilisateur d'enrubannage de légumineuse et de multi-espèces. 1er résultats obtenus en introduisant des fourrages riches en légumineuses pour l'engraissement des femelles. Témoignages des éleveurs sur leurs pratiques d'engraissement, leurs itinéraires techniques, leurs résultats techniques et économiques. Pour tous renseignements : Amélie Brisson 06 31 81 73 50

16/11 Dernière porte ouverte rallye économique
14h chez Patrice Guyard Cloiseau à Crux la ville. 60 vêlages- 150 agnelages. Une conduite technique rigoureuse en recherchant le confort de travail.

17 et 18/11 Foire concours bovins de Luzy sous la Grande Halle
Organisée par le Comité des Foires et Concours du Canton de Luzy. Programme : vendredi 17 novembre : à partir de 8h : sur plusieurs rings autour de la Grande Halle, jugement des différentes sections. Plus de 300 animaux présentés. Samedi 19 Novembre : *à partir de 9h* : remise des prix et visite officielle, pour clôturer par le défilé des prix d'honneur.

18/11 Énergies renouvelables dans le Parc du Morvan
Le Parc lance donc un appel à manifestation à toutes les collectivités, citoyens et acteurs du territoire intéressés par les énergies renouvelables et souhaitant s'impliquer dans des projets locaux et participatifs. Une rencontre ouverte à tous.
Pratique : *«Les énergies renouvelables, participez à un projet collectif !»* 14h à la Maison du Parc à Saint-Brisson.

Calamités, comment faire face ?

Pas de solution universelle face aux aléas du climat

Depuis la nuit des temps, le climat est un paramètre qu'il est quasi impossible de maîtriser. Pourtant aujourd'hui – et alors que le fond calamité est sollicité – se pose la question de la gestion des risques. Une question que tous n'abordent pas de la même façon.


Des jeunes pousses de maïs touchées par le gel.

Vignerons, exploitants de grandes cultures, arboriculteurs… Tous connaissent les aléas du climat. Et après l'épisode de gel du printemps dernier, trois dossiers (gel sur jeunes plants et vignes, pépinière forestière et gel arboriculture) ont été validés par le Comité départemental d'expertise en attendant la décision de la CNGRA en décembre. Une réponse qui, d'une manière ou d'une autre sera limitée. La question se pose donc de savoir comment gérer au mieux ces caprices violents du climat qui peuvent avoir des conséquences désastreuses. Mais comme toujours, il n'y a pas une mais plusieurs pistes de travail… Pour Benoît Mathé - président de la commission grandes cultures à la Chambre, trésorier à la FDSEA et polyculteur - *«en grandes cultures, on n'est jamais concerné par ces dossiers calamités, ni en gel, ni en sec»*. Pour lui, l'assurance réelle serait une solution mais *«c'est le serpent de mer. Le sujet est là, on y réfléchit. Comme pour l'assurance voiture, il faudrait que tout le monde cotise. Mais une assurance obligatoire est une question clivante, tout le monde n'est pas d'accord. La FNSEA n'a pas tranché»*. De son côté, Didier Guyon - président de la section grandes cultures à la FDSEA et lui aussi polyculteur - a opté pour l'assurance climat : *«Mais on voit les limites du système puisque l'estimation est basée sur la moyenne du chiffre d'affaires des cinq dernières années. Si les années précédentes ont été mauvaises, on n'assure plus rien»*. Lui aussi garde bon espoir concernant l'assurance au réel. *«Il faut trouver un système pour gérer les risques. Mais ils sont différents si on est viticulteur, qu'on fait des grandes cultures ou qu'on est éleveur. Nous, on ne vend pas un produit fini comme avec le raisin où si on gèle on perd à la fois le produit et les clients»*.


Le gel à l'origine de dégâts sur orge.

La morosité économique aggrave les conséquences des calamités

Un point de vue que ne peut que partager Julie Nérot, secrétaire générale adjointe à la FDSEA et viticultrice. Qui, elle non plus, n'est pas concernée par les dossiers calamités. Alors *«l'assurance c'est bien, ça permet de poursuivre»*. Comme Didier Guyon, elle estime *«qu'il n'y a pas de solution universelle, il y a des solutions»*. Ainsi, *«les tours antigel ne vont pas à l'encontre des assurances. Après on n'a pas connu de gel comme ça durant 25 ans et là, deux années de suite. Et puis, si ce n'est pas le gel, ça peut être la grêle…»* De son côté, Nicolas Saillard, vice-président à la FDSEA et polyculteur, a opté depuis des années pour une répartition de son assolement puisque *«toutes les cultures n'ont pas la même sensibilité aux aléas climatiques»*. Cela permettant de ne pas tout perdre. Concernant les assurances, il précise *«Je ne me suis jamais posé la question»*, la moyenne sur cinq ans étant pour lui aussi un système peu efficace. Il souligne que *«depuis quelques années les coop développent une assurance sur le chiffre d'affaires qui peut paraître intéressante. En 2016, les collègues qui ont eu une perte de 60 000 euros de chiffre d'affaires ont eu un remboursement de 20 ou 25 000 euros. Mais ça aide quand même à refaire de la trésorerie…»* On constate qu'effectivement, il est difficile de trouver une bonne façon de gérer le risque mais tous ont une vision convergente : le contexte économique aggrave les aléas. Car - même si ces accidents sont aujourd'hui plus violents et plus fréquents - ils ont de tout temps fait partie de la vie des agriculteurs. Ce qui amplifie leur impact, c'est la morosité économique qui a fragilisé nombre d'exploitants au fur et à mesure des années.

Aléas climatiques et économiques

Comme le souligne Benoît Mathé: *«Le moindre accident prend des proportions puissance 10. On encaisse plus alors qu'on devrait pouvoir supporter ça. On est condamné à faire de bonnes récoltes»*. Ce qui n'est pas le cas de Julie Nérot : *«Perte de 80% de récolte à cause du gel en 2016. Moins 20 ou 25% cette année. En gros, une récolte normale mais sur deux ans»*. Seule petite consolation : *«Je ne vais pas me plaindre, on peut expliquer à la clientèle des hausses de prix, on a un peu de marge de manœuvre sur nos tarifs contrairement aux céréaliers qui ne sont pas maîtres de leurs cours»*. Mais, elle aussi, s'accorde à dire que ce marché économique peu rémunérateur empire ces épisodes climatiques, empêchant aussi d'épargner. Et Nicolas Saillard de préciser : *«Stéphane Le Foll avait dit "vous pouvez épargner une partie des primes". Il a raison, mais uniquement dans un contexte économique favorable. On peut avoir un flux positif. Mais en ce qui me concerne, depuis 2012, je n'ai pas eu une seule récolte dégageant ce flux»*. L'épargne de précaution trouve aussi écho pour Benoît Mathé mais fait le même constat : *«C'est un outil. Encore faut-il pouvoir mettre de côté, pouvoir mettre des fonds. Certaines régions où il y a une économie viable disent qu'il faut taper dans les aides Pac. Sauf qu'ici, les aides Pac on en a déjà besoin»*. On le voit, l'optimisme n'est guère de mise en matière d'économie. Alors reste à espérer, comme Nicolas Saillard, qu'en matière de climat *«le pire soit derrière nous»*.

Fabienne Desseux

Bâtiments agricoles en bois

Lancement du premier palmarès dans la Nièvre

Comme l'explique le CAUE du département : *«Chaque année, en France, les agriculteurs construisent 10 millions de m2 de bâtiments agricoles, soit 35% des constructions non résidentielles»*. Afin de faire la promotion de la construction bois dans le département, le Conseil lance ce premier palmarès.



Bâtiments en bois : un palmarès pour ouvrir la question de la filière bois et de l'environnement

Le CAUE - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement – est une association d'intérêt public qui a pour objectif de promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère sur le territoire départemental. Dans ses missions, le Conseil de la Nièvre poursuit celle de l'accompagnement des agriculteurs dans leurs projets de construction de bâtiments agricoles ou d'aménagement paysager. Pour le CAUE 58 : *«Les bâtiments agricoles, par leurs matériaux, leur style, leur implantation, ont largement contribué à façonner les identités locales, l'architecture agricole dessine, pour une large part, le visage de notre patrimoine de demain»*. C'est pour cette raison qu'il a mis sur pied ce *«1er Palmarès Agricole en Bois dans la Nièvre»*. Une incitation pour *«une démarche de développement durable dans la construction agricole, démarche qui constitue un enjeu dont chacun reconnaît l'importance. L'utilisation du bois, à ce titre, est une prédilection»*. L'objectif étant *«de révéler la volonté des différents acteurs (architectes, constructeurs, exploitants agricoles…), adhérents à cette démarche, d'exposer leurs réalisations»*. Comme le souligne Christophe Joly, architecte au CAUE : *«On entend parler de la filière bois dans la Nièvre. Peut-être que cette initiative, derrière l'événement, va éveiller les politiques à cette thématique»*. C'est au Legta de Challuy que sera donc lancée cette initiative. Un lieu qui n'est pas dû au hasard comme l'explique Christophe Joly : *«Sensibiliser les jeunes étudiants au problème des bâtiments, à l'urbanisme»* est important.

Dessiner une nouvelle cartographie des bâtiments nivernais

Premier CAUE créé en région Bourgogne, le Conseil de la Nièvre existe depuis 1979 et mène quatre missions principales : le conseil, l'information, la sensibilisation et la formation. Et si ce palmarès a vu le jour, c'est pour *«aider à dessiner une nouvelle cartographie des lieux, des acteurs et des filières qui œuvrent ensemble à l'amélioration de notre cadre de vie (...) à construire, ensemble, un avenir durable»* tout en offrant une mise en lumière de la construction bois dans le département. Car on ignore combien de réalisations de ce type existent sur le département même si l'on sait que dans les années 1950/60 le métal était bien plus facilement utilisé. Ouvert aux agriculteurs, propriétaires, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrages ou architecte, ces réalisations agricoles nivernaises de qualité doivent avoir été livrées entre le 1er janvier 2000 et le 31 décembre 2016 et concernent les bâtiments de stockage et des bâtiments d'élevage. Une vraie ligne directrice pour Christophe Joly qui estime *«qu'on ne parle pas assez de ces bâtiments»* qui font pourtant partie intégrante du paysage, le façonne, lui donne une identité. Pour participer, rien de bien compliqué, trois photos suffisent avec à la clé, plusieurs lots d'une valeur allant jusqu'à 500 euros. Une manière ludique et très sérieuse d'aborder un sujet à la fois environnemental et économique tournée vers l'avenir.

FABIENNE DESSEUX

1er palmarès Bâtiment agricole en bois dans la Nièvre

Du 23 novembre 2017 au 23 janvier 2018.
Lancement du Palmarès le jeudi 23 novembre à 18h au LEGTA de Challuy. Conférence de Pierre Janin, architecte conseil de l'État sur les *«bâtiments agricoles innovants»*. Inscription gratuite. Dossier à déposer entre le 23/11/2017 et le 23/01/2018. 29 mars 2018 : jury de sélections. Concernant le Palmarès, un prix du public, par vote sur Internet, sera attribué. Un jury de professionnels et d'institutionnels délibérera pour décerner un ou plusieurs prix de la qualité architecturale. La remise des prix du Palmarès est prévue

SAS Photovoltaïque

Réunion pour une nouvelle réflexion

La SAS 58 Solaire a vu son aboutissement officiel il y a quelques semaines. Un projet né fin 2014 et qui se voit relancé à la demande d'autres agriculteurs.

En deux ans, ce projet a fait sortir de terre quatorze bâtiments photovoltaïques pour quatorze agriculteurs qui voient ainsi l'énergie solaire financer une partie de leurs surfaces de stockage.

Devant la réussite de cette démarche, plusieurs agriculteurs ont sollicité la Chambre d'agriculture dont le rôle consiste à les accompagner sur la question de l'énergie, de l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale de leurs exploitations.

A leur demande, une réunion aura lieu dans quelques jours afin de détailler les étapes pouvant permettre d'aboutir à ces réalisations. Témoignages, explications techniques, conditions d'appel d'offres de la Commission de l'énergie, rôle de la Chambre... les principaux acteurs du premier projet seront présents afin de défricher ce qui sera peut-être la deuxième future SAS Photovoltaïque.

FABIENNE DESSEUX



Inauguration SAS 58 Solaire : le hangar de Benoît et Clement Blandin à Saint-Pereuse a sans doute donné des idées à d'autres agriculteurs.

Pratique

Réunion SAS Photovoltaïque. Mardi 14 novembre à 18h30 mairie de Saint-Saulge. En présence d'Etienne Bourgy chargé de projet énergie à la Chambre d'agriculture ; Abdessatar Kazdaghli, directeur développement EDF ENR ; Didier Ramet Président de la SAS 58 Solaire

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

Journée Pass'installation Groupama

Le drone au service des experts

Comme chaque année, Groupama Rhône-Alpes organisait à l'attention des jeunes agriculteurs venant de lancer leur exploitation une présentation détaillée du Pass'installation qu'ils ont signé avec l'assureur. L'occasion de découvrir un nouvel outil à disposition des experts d'assurance : le drone.



Drone en expertise de culture : Jean-Baptiste Truchot sur une parcelle.

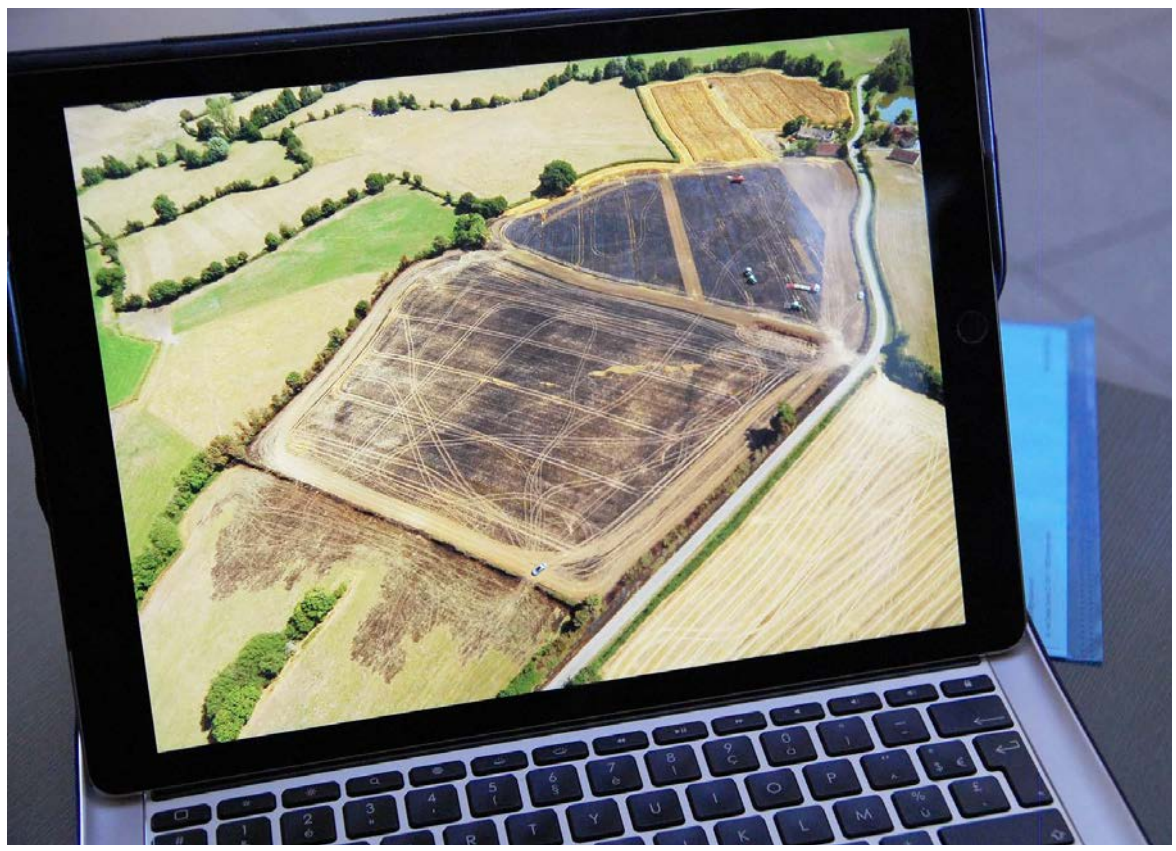
Maxi exploration dans un minimum de temps

Ainsi depuis septembre 2016, plus de dix experts ont suivi pour Groupama la formation exo.expert et passé un brevet de pilotage indispensable à l'utilisation d'un tel matériel. Comme l'explique encore Jean-Baptiste Truchot, le drone peut être utilisé, en fonction des besoins d'expertise, en vol libre ou en quadrillage systématique de parcelle. Dégâts de gibier, de tempête, incendie, gel... toutes les zones sinistrées peuvent être explorées en un minimum de temps. Par exemple, en cas de dommages sur des maïs de bonne hauteur, plus besoin d'arpenter la parcelle, en une vingtaine de minutes le drone est capable de restituer une photo aérienne globale d'une cinquantaine d'hectares laissant apparaître clairement les zones touchées. Une vue faite d'environ 300 photos prises durant son vol. Une image reconstituée en quelques minutes seulement après l'atterrissage de l'engin et dont la fiabilité est sans faille, mesurant au mètre carré près les surfaces abimées.

Le dictionnaire Larousse donne du drone la définition suivante : *«Petit avion télécommandé utilisé pour des tâches diverses (missions de reconnaissance tactique à haute altitude, surveillance du champ de bataille et guerre électronique)»*. Mais comme l'ont découvert les nouveaux installés, adhérant au Pass'installation, c'est aussi une innovation au service des experts agricoles. L'assureur a en effet choisi Squadrone System afin de développer exo.expert. Un outil qui permet un gain de temps et surtout une précision indiscutable en matière de reconnaissance des dommages subis sur une exploitation. Mais comme le précise Jean-Baptiste Truchot, expert chez CRT Expertise et présent lors de cette journée : *«Cela ne remplace pas mon travail. C'est comme une calculette ou un stylo»*. Mais à la différence de ces fournitures de bureau, la conduite d'un drone nécessite une technicité de pointe.

Avant l'envol de la machine, l'expert a fait une sélection très précise de la zone à survoler adaptant la hauteur de vol en fonction de ce qu'il recherche. Et une fois celle-ci reconstituée sur l'écran, le travail d'expertise ne fait que commencer. Les images enregistrées permettent un calcul rapide et précis des surfaces et des densités. Un indice de contraste offrant une reconnaissance immédiate des matières végétales vivantes ou mortes. Des surfaces qui peuvent être calculées en quelques clics sans connexion internet, directement sur le terrain. Ce qui n'empêchera pas l'expert de retourner ensuite sur la parcelle concernée afin de confronter les images et la réalité, et d'affiner encore son rapport. Cet outil, comme la tablette utilisée depuis quelques années, est donc précieux pour ces professionnels même si son utilisation est délicate et très réglementée. Ainsi, l'expert doit, avant tout décollage, faire une demande d'autorisation de plan de vol à la Direction Général de l'Aviation Civile. Un vol qui peut aussi être contrarié en fonction de la météo puisque un drone pèse moins de deux kilos et risquerait le crash en cas de vent trop important. Mais pour Jean-Baptiste Truchot, le drone est une petite révolution *«comme quand le tracteur est arrivé, c'est le même principe»*. A noter aussi que le drone peut avoir un rôle préventif. Il peut ainsi être utilisé pour la surveillance des cheptels, comptant sans erreur toute les têtes de bétail sur une surface donnée. Comme le précise encore Jean-Baptiste Truchot, les applications le concernant ne cessent de se développer avec un champ d'action qui trouvera dans les années à venir encore bien d'autres débouchés.

FABIENNE DESSEUX



Le drone donne la possibilité d'identifier facilement les zones touchées par un incendie.



Le comptage de cheptel est une application possible de l'utilisation d'un drone.

Plus de quarante participants

Ils étaient plus d'une quarantaine de futurs ou nouveaux chefs d'entreprises agricoles à avoir répondu présents à l'invitation de Groupama à Magny-Cours. Une après-midi afin d'officialiser de manière conviviale leur adhésion au Pass'installation, qui offre durant cinq ans un ensemble d'avantages concrets à leurs adhérents. Réduction de cotisation, jours de remplacement offerts, gestion des risques, prévention... Hormis Jean-Baptiste Truchot, plusieurs intervenants ont pris la parole comme Isabelle Chopin présidente de la fédération des caisses locales Groupama, les délégués Pass'avenir ou encore Charlotte Rigodeau du service remplacement à la Chambre d'agriculture.

Quinzaine de la transmission

Transmettre: une démarche majeure

Du 17 novembre au 5 décembre, le réseau des Chambres d'agriculture vont une nouvelle fois sur le terrain pour animer partout en France la «Quinzaine de la transmission». Dans la Nièvre, c'est à Champlemy qu'aura lieu ce rendez-vous à destination des cédants et des repreneurs.



Transmettre, une procédure à anticiper.

Une première réunion s'est déjà tenue à Brassy fin octobre. En effet, quinze jours par an ne suffisent pas à mettre sur le devant de la scène cette thématique aussi incontournable que difficile. Car, quelle qu'en soit la raison, la démarche de transmission n'a rien d'un acte anodin. L'exploitation devenant le trait d'union entre deux vies, celle du cédant et celle du repreneur. L'affect est très présent, l'exploitant perdant parfois le recul néanmoins nécessaire à cette démarche qui sonne comme la fin d'une histoire. D'où l'importance du rôle des conseillères transmission à la Chambre d'agriculture. Comme le souligne Carole Marion : *«Il faut aller vers les gens car la démarche de se renseigner n'est pas simple. L'exploitant réalise qu'il va arrêter mais pour commencer la démarche, il faut être prêt dans sa tête»*. D'autant qu'il n'y a guère de règle dans le temps que durera ce passage de relais. Douze à dix-huit mois au mieux mais plus facilement deux, trois voire même quatre ans. L'humain est donc très présent dans ce processus mais bien évidemment l'outil informatique vient en support notamment grâce au RDI (Répertoire Départ-installation). Une plateforme nationale d'annonces mise en œuvre dans chaque département. Après une première rencontre avec un conseiller afin de définir l'offre de cession ou d'association, l'annonce est validée et diffusée sur le RDI. Et si un repreneur est intéressé, sa demande est d'abord filtrée par la Chambre d'agriculture qui joue le rôle d'intermédiaire afin de veiller à l'adéquation des projets.

Partir à la retraite: un saut dans l'inconnu

A Brassy, fin octobre, on a donc parlé de ce répertoire mais aussi du point accueil transmission, des démarches à entreprendre et les délais à respecter pour cesser son activité. On a aussi abordé le foncier, les différents baux commerciaux (bail à la ferme, baux à long terme, cession de bail..) le contrôle des structures mais aussi la parcelle de subsistance, les transferts des Droits à Paiement de Base ou le Centre de Formalité des Entreprises. Le CFE étant le point de passage obligatoire pour les entreprises agricoles qui doivent accomplir des formalités administratives. Le rendez-vous de Champlemy abordera les mêmes thèmes mais verra aussi l'intervention de la MSA. La mutualité agricole expliquera une autre procédure, celle des démarches à accomplir afin d'établir son dossier de retraite. Là aussi, beaucoup de questionnements et d'incertitudes que les exploitants peuvent dissiper grâce au soutien des conseillers dédiés. Et parce que partir à la retraite est aussi un saut vers l'inconnu, la Chambre d'agriculture propose régulièrement des formations. Au printemps, les agriculteurs pourront s'inscrire à des sessions intitulées *«Inventer sa retraite en toute sérénité»*. Car cesser son activité n'est pas uniquement une question de foncier ou d'argent. C'est aussi une étape vers d'autres perspectives, d'autres projets et d'autres rêves, pas toujours évidents à imaginer.. Un tournant que l'on se doit de négocier avec tous les atouts possibles.

FABIENNE DESSEUX

En pratique

16/11 Salle Saint-Jean-Bosco Champlemy. réunion *«Préparer sa cessation d'activité»* de 14 à 17h. Programme : Le point accueil transmission ; le Répertoire Départ-installation (RDI) pour vous aider à retrouver un repreneur; les démarches à réaliser et les délais à respecter pour cesser son activité ; foncier : des différents baux commerciaux (bail à la ferme, baux à long terme, cession de bail..) contrôle des structures. Intervention MSA (Chantal Colodiege) : les démarches pour établir son dossier de retraite ; la retraite sa composition son montant ; le relevé de carrière ; la parcelle de subsistance; le statut de conjoint collaborateur ; le rachat des trimestres ; le cumul emploi retraite ; la retraite progressive. Contact Sylvie Simonin, conseillère transmission à la Chambre d'agriculture de la Nièvre 03 86 93 40 99

Japelou du Gaec de Selins

Le taureau de Cédric Torcol à nouveau récompensé

Il y a quelques semaines, Cédric Torcol installé à Bazolle participait pour la première fois au Salon de l'élevage et décrochait plusieurs prix. L'histoire s'est répétée au Concours limousin inter-régional.

Et c'est encore grâce à Japelou, taureau limousin de trois ans, que Cédric Torcol, éleveur polyculteur du Gaec de Selins, se voit une nouvelle fois récompensé. Présenté au salon européen de Cournon, Japelou avait déjà décroché le troisième Prix spécial *«mâle adulte qualité boucherie»* ainsi qu'une autre troisième place dans le challenge *«insémination artificielle»*. Présenté au concours limousin inter-régional de Saugues en Haute-Loire, il est arrivé cette fois-ci premier dans la catégorie *«meilleur animal de station»*. Évalué depuis un an, Japelou affiche de très bons indexes avec 108 en facilités de naissance, 113 en développement musculaire, 107 en développement squelettique et 122 en IVMAT. Cédric Torcol est donc largement satisfait de ce résultat. Mais il ne peut s'empêcher d'y associer son ami et collègue Olivier Léna qui est installé, lui, dans l'Allier. Transport à deux, coup de main, soutien, échanges… les deux éleveurs sont inséparables et partagent la même volonté d'excellence. C'est sans doute pour cette raison qu'Olivier Léna s'est aussi vu récompensé avec Magistral RJ, troisième dans la catégorie taureaux de 18 mois et avec Myriade, troisième aussi dans la catégorie génisse de l'année. Les deux amis ne cessent de se féliciter de la victoire de l'autre. Une émulation qui profite aux deux hommes qui comptent bien ne pas s'arrêter sur le chemin des victoires.



Japelou : Un taureau bien indexé récompensé dans la catégorie *«meilleur animal de station»*

FABIENNE DESSEUX

▸ *Formations*

14-15/11 Initiation à la phyto-aromatherapie

-Formation de deux jours à la Chambre d'Agriculture de la Nièvre destinée aux éleveurs L'objectif : Découvrir les grands principes de la phytothérapie et de l'aromathérapie et l'utiliser dans des pathologies courantes en élevage. Les intervenants : Jérôme Crouzoulon, formateur en santé et nutrition animale. Contact : Responsable de stage, Laurence Evers au 03 86 93 40 36

16/11 22/11 et 24/11
Sécuriser l'engraissement de ses bovins

Formation de trois jours en salle et visites dont l'abattoir de Migennes. Destinée aux éleveurs et futurs éleveurs L'objectif : sécuriser son atelier d'engraissement Les intervenants: Vétérinaire Conseil de la Cialyn, Christophe Fouilland de Feder. Contact : Responsable de stage Amélie Brisson conseillère élevage bovin 06 31 81 73 50

Foire Saint-Martin

Succès populaire pour la ferme à la ville

L'espace agricole de la Foire Saint-Martin a une nouvelle fois fait le plein de visiteurs. Un succès populaire qui ne se dément pas au fil des années


Du fromage et du filet de charolais à déguster sur le stand de la FDSEA de l'Yonne… Et avec le sourire !


Une «*soupe des chefs*» plébiscitée par les visiteurs.


À la santé des élus et du monde agricole.


Des burgers «*made in Yonne*» sur le stand de JA 89.



Des lunettes 3D, pour une moisson virtuelle.

Nouvelles technologies, activités ludiques ou pédagogiques, dégustation de produits terroir… Il y en avait pour tous les goûts ce dimanche sur l'espace agricole de la Foire Saint-Martin à Auxerre, animé par la FDSEA et les JA de l'Yonne, qui aura une nouvelle fois fait le plein de visiteurs. Venus pour certains dès l'ouverture, à voir la file d'attente qui s'est rapidement formée devant le stand où plusieurs grands noms de la restauration icaunaise, proposaient leur «*soupe des chefs*». Une opération menée en association avec le Lions Club auxerrois, avec au total, 560 litres de soupes vendus au bénéfice de l'association Cap Saint-Martin. L'opération était une première, mais au vu du succès, sans doute appelée à se renouveler.

Ils auront été nombreux également à tester les lunettes 3D prêtées par Passions Céréales, pour une immersion virtuelle en pleine moisson, ou comment piloter une moissonneuse-batteuse en centre ville. Bien réels ceux là, les hamburgers «*Made in Yonne*» concoctés par JA 89, qui se sont, c'est le cas de le dire, eux aussi envolés comme des petits pains ! Les plus affamés pouvaient toujours aller faire un tour du côté du stand de la FDSEA 89, où étaient proposés à la dégustation fromages et filet de charolais. Encore faim ? Pas de problème, un passage sur le stand des anciens exploitants pour une gaufre et l'affaire était jouée !

Pas d'espace agricole sans inauguration officielle, avec comme chaque année de nombreux élus au rendez-vous. L'occasion pour le président de la FDSEA de l'Yonne, Damien Brayotel, de rappeler que l'agriculture était aussi un gisement d'emplois : *«nous manquons de salariés et le besoin de main d'œuvre dans les exploitations est grand. Il faut pour cela, rendre les métiers plus attractifs et arrêter de taper dessus ! On le voit avec les États Généraux de l'Alimentation, il y a une demande sur l'agriculture bio, qui se développe, c'est vrai et nous allons continuer à répondre à ces attentes. Mais même si elle double de volume, il restera encore 80 ou 90% d'agriculture conventionnelle, qu'il faudra aussi accompagner…»*



Choux verts, choux fleurs, choux rouges… Des choux de toutes les couleurs et pour tous les goûts.


La crêpe est bretonne, le bonnet est breton et la crêpière aussi, bien sûr !

DOMINIQUE BERNERD

Filière bio

Plus de bio dans les cantines

Bio Bourgogne, en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique territoriale, a organisé à Saint-Bris-le-Vineux, une session de formation à destination des cuisiniers de restauration collective, avec pour objectif d'introduire à moindre coût des produits bio dans leurs menus



Le groupe de responsables de cuisine ayant suivi la formation sur l'introduction de produits bio en restauration collective.

Introduire des produits bio dans la restauration collective, tout en maîtrisant son budget, c'est possible ! Une affirmation qui a servi de trame aux deux jours de formation organisés les 25 et 26 octobre dernier à Saint-Bris, par Bio Bourgogne, en partenariat avec le CNFPT.

Etaient présents : 12 cuisiniers d'établissements scolaires ou crèches, en majorité du département de l'Yonne.

L'introduction d'aliments biologiques dans les menus sans en augmenter le prix, repose sur trois principes fondamentaux : le respect de la saisonnalité, la maîtrise du grammage des viandes servies et l'introduction de protéines végétales.
Si la tendance en matière de restauration collective tend à croitre, à l'image de l'attente sociétale, l'objectif que s'était fixé le Grenelle de l'environnement d'introduire 20% de produits bio à l'horizon 2012 est loin d'être atteint à ce jour. Plusieurs raisons à cela : notamment le manque de formation des personnels, les difficultés budgétaires ou le manque de structuration des filières.

Un coût matière maîtrisé en utilisant des produits bruts

Membre du collectif *«Les pieds dans le plat»* et chef de cuisine du collège de Lorris, dans le Loiret, Pascal Veaulin a relevé le défi et il est parvenu à un taux de 80% de produits bio consommés mensuellement par les élève.

La majorité des producteurs bio et locaux qui approvisionnent le collège, étant situés dans un rayon de 10 à 60 km pour le plus éloigné. Pour ne pas augmenter le prix des repas, ce fils d'agriculteur de Champcevrais, s'est fixé pour règle première d'utiliser des produits bruts : *«on a trop habitué les responsables de cuisines, du fait notamment de la réduction de personnel, à utiliser des produits issus de l'agro-alimentaire, qui petit à petit, a pris le pouvoir dans les cantines. Le but, avec une formation comme celle-ci, c'est aussi de décoloniser l'imaginaire des gens comme quoi ils ne pourraient travailler sans l'aide de l'agro-alimentaire et réapprendre à travailler des produits non transformés…»*
En commençant par introduire le plus possible de légumes frais de saison, cultivés localement et préparés sur place au collège. Le surcoût potentiel étant compensé par une préparation *«faite maison»*. Même chose en ce qui concerne les produits laitiers : *«faisselles ou yaourts sont achetés en pots de 5 kg, sucrés en cuisine et servis en ramequins»*. Sont proposés également des plats *«alternatifs»*, où une partie de la viande est remplacée par des légumineuses, pour un même rapport protéinique : *«on a établi une planification avec des maraîchers locaux et mis en place un outil en ligne, leur permettant de proposer leurs légumes avec des débuts et des fins de productions et on s'adapte»* Avec au final un repas revendu 3,60 € aux familles, pour un coût matières maitrisé, de 2,12 €.

Une démarche semblable est menée dans l'Yonne, à Savigny-le-Bois, explique la responsable du restaurant scolaire de la commune : *«le bio dans une cantine, il faut savoir le gérer. Avec des aliments plus consistants, un grammage réactualisé chaque année, une tendance au zéro gaspillage»*. Avec là encore, des résultats à la clé : *«pour plus de 70 % de produits bio utilisés, on était l'an passé, pour plus de 60 repas servis quotidiennement, à un coût moyen de 1,72 € le repas, en s'approvisionnant principalement auprès de producteurs locaux»*.

DOMINIQUE BERNERD

JA 89

Remise des prix du concours photo

Le concours photo *«Moissons 2017»* organisé par les Jeunes Agriculteurs de l'Yonne a connu le succès avec 84 clichés à départager. C'est le 24 octobre dernier que s'est déroulée la cérémonie de récompenses.



Les lauréats du concours photos *«Moissons 2017»*, organisé par les Jeunes Agriculteurs de l'Yonne.

L'objectif du concours organisé par JA 89 était double : montrer au plus grand nombre une période importante pour les agriculteurs tout en donnant un aspect artistique à ce moment, inciter des personnes étrangères au monde agricole, à aller voir ce qui se passe dans les champs. Les participants avaient jusqu'au 4 août pour envoyer leur photo, avec à la clé, 84 clichés présentés.

C'est aux internautes qu'est revenue la lourde tache, au vu de la qualité des photos en lice, de voter pour celle de leur choix.
Les 15 photos ayant reçu le plus grand nombre de votes sont ensuite passées devant un jury pour une sélection finale et tenter de gagner les lots offerts par le Crédit Agricole, partenaire du concours.

Premier prix : un week-end pour 2 personnes pour une *«évasion insolite et enchantée»*, décroché par Céline Coache. Les visiteurs ont eu tout loisir dimanche dernier d'admirer les photos sélectionnées, présentées au stand des Jeunes Agriculteurs de l'Yonne, sur l'espace agricole de la Foire Saint-Martin à Auxerre.

1er prix : Céline Coache
2e prix : Clarisse Vinot
3e prix : Jean-Charles Fourdonnier
Prix spécial des internautes (photos ayant reçu le plus grand nombre de voix sur facebook) : Alexia Stoll

▸ Agenda

15/11 Colloque *«Terre-Eau Durable»*

La Communauté d'agglomération de l'Auxerrois, organise en partenariat avec l'association pour la qualité de l'eau potable, une conférence débat sur le thème de l'agriculture de conservation, mercredi 15 novembre, à partir de 8h15, au lycée La Brosse.
Cette journée s'inscrit dans le cycle des colloques *«Terre Eau Durable»*. Conférence de Lucien Séguy, ancien agronome du Cirad, pédologue et botaniste et l'un des *«pères»* de l'agriculture de conservation.

14/11 Réunion MSA, anciens exploitants

Réunion destinée aux Anciens Exploitants de la SDAE de l'Yonne, en partenariat avec la MSA, mardi 14 novembre à 14h00 à la FDSEA 89, 37 rue de la Maladière à Auxerre (Grande salle de réunion rdc). Thèmes abordés: *«présentation du programme Santé Senior et de ses différents modules»*; présentation des modules Conduite Senior, Pep's Eureka et les ateliers du bien vieillir ; Point sur l'utilisation du Site Internet MSA Bourgogne

13 et 16/11 Assemblée cantonales du GDS 89

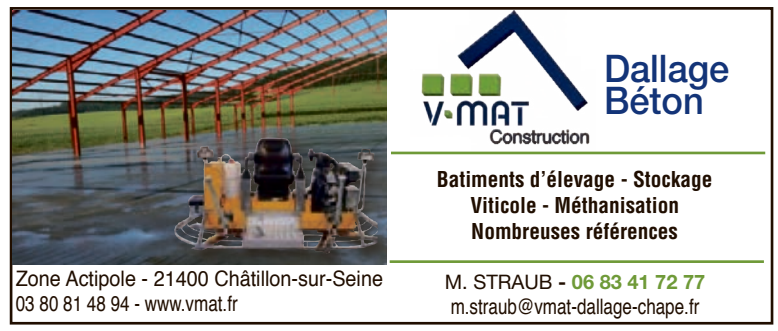
Lundi 13 novembre : salle Laforge, 3 rue Jules-Rimet à Migennes,
Jeudi 16 novembre : Salle Café Fournier, rue Paul de France, à Toucy,
A l'ordre du jour : prophylaxies (bilan et conseils) ; programme d'éradication (IBR, BVD) ; phénomène de surmortalité bovine 2016/2017 ; veille sanitaire (présentée par la DDCSPP)

12/11 Marché aux truffes, Noyers/Serein

La Confrérie de la truffe de Bourgogne de Noyers, organise son second marché aux truffes de la saison, dimanche 12 novembre. Renseignements au : 03 86 82 66 06 et 07 89 06 89 17

17/11 Réunion des producteurs de cerises

La cerise de l'Yonne a des atouts indéniables et le région Bourgogne-Franche Comté est prête à accompagner cette filière, sous condition que celle-ci s'organise autour d'actions collectives. La FDSEA, en collaboration avec la Chambre d'agriculture, organise une réunion pour les producteurs de cerises souhaitant réfléchir au développement de cette filière. Cette réunion aura lieu vendredi 17 novembre, à 14 h 30, grande salle de réunion, au 37 B rue de la Maladière à Auxerre



▸Agenda

Rencontres «bout de silos» avec Alysé et le réseau des Chambres d'agriculture

Rencontres «bout de silos» organisées par Alysé et le réseau des Chambres d'agriculture,sur le thème : «Maïs 2017 : quelle complémentation ?» Zoom sur «Mes M@archés, pour maîtriser ses charges d'alimentation» à 14 h, suivi d'échanges avec des nutritionnistes
16 novembre : Gaec de l'Hermitte à Perreux (Contact : Raphael C
20 novembre : Gaec Soccard à Domats (Contact : Thierry Crespo)
22 novembre : Gaec Tobiet à Gigny (Contact : Hubert Blaisot et Ophélie Collard)
22 novembre : GAEC Cova à Leugny (Contact : Déborah Dorient)
27 novembre : EARL des Ormes à Mercy (Contact : Eleonore de Frescheville)
Thèmes également abordés : la valorisation des pulpes, la finition des vaches de réforme, l'utilisation du maïs grain, les méteils, le Shredlage.

▸Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Concevoir mon calendrier de traitement :

Le 15 novembre à Auxerre. Contact : Guillaume Morvan, 03 86 94 28 90

Mes Parcelles :

Solution internet pour piloter mes cultures. Les 21 et 28 novembre ou les 12 et 19 décembre à Venoy (lycée agricole). Contact : Sandra Martinet, 03 86 94 28 42

Je crée ou j'entre dans une société

Je réussis mon projet d'association. Les 21 et 27 novembre à Auxerre. Contact : Cyrille Fournier, 03 86 94 22 10

Trésorerie

Le 24 novembre à Auxerre. Contact : Cyrille Fournier, 03 86 94 22 10

Commercialiser mes céréales.

Les 30 novembre (matin) et 7 décembre (toute la journée) à Auxerre. Contact : Elodie Joudelat, 03 86 64 64 78

Chien de troupeau initiation

1er décembre 2017 puis 4 jours en 2018 à Sainpuits. Contact : Denis Arnoult, 03 86 74 70 94

Concours des Vins du Grand Auxerrois

44 médailles pour 145 échantillons

Marie-Madeleine ne se sera pas montrée d'une grande générosité pour les vignerons du Grand Auxerrois, lors du 27ème Concours des vins du Vignoble qui s'est déroulé le 4 novembre dernier à Vézelay, avec seulement 44 médailles au compteur.


Ils étaient 36 dégustateurs pour ce 27ème Concours des vins du Grand Auxerrois.

C'est à Vézelay, terre d'accueil de la Grande Saint-Vincent de Bourgogne 2019, que s'est déroulé le week-end dernier, la 27ème édition du Concours des vins du Vignoble du Grand Auxerrois. Etaient en lice 145 échantillons, en provenance de 44 maisons et domaines, représentatifs des différentes appellations, pour un jury de 36 dégustateurs : amateurs confirmés, journalistes, sommeliers, œnologues, courtiers et restaurateurs. Le Concours ayant pour particularité que les viticulteurs présentant leurs vins, ne soient pas autorisés à participer à la dégustation de leurs propres appellations. Le Président de cette 27e édition était le photographe bourguignon Jean-Louis Bernuy, natif de Nuits-Saint-Georges et spécialisé dans le monde du vin. Il fut l'un des trois photographes à participer à la réalisation du dossier des climats de Bourgogne, validé depuis par l'Unesco. Un parcours qui lui a permis de s'initier à la dégustation et d'apprécier notamment les vins du nord de la Bourgogne. Le palmarès final ne restera pas dans les annales, avec seulement 44 vins distingués, soit à peine plus de 30% des échantillons présentés, pour 2 médailles d'or, 18 médailles d'argent et 24 médailles de bronze.

DOMINIQUE BERNERD

Le palmarès 2017

Irancy 2015 :
Or : Domaine David Renaud «Les Mazelots»
Argent : Domaine Céline & Frédéric Gueguen «Les Mazelots» ; Domaine de Mauperthuis «Les Mazelots»
Bronze : Domaine Verret «Les Mazelots» ; Domaine Ferrari «Les Mazelots»
Saint-Bris 2016 :
Argent : Domaine Petitjean ; Domaine Félix «Lot 2»
Bronze : Domaine Pierre-Louis & Jean-François Bersan ; William Fèvre
Bourgogne Côtes d'Auxerre
Rouges 2015
Argent : Domaine Jean-Louis & Jean-Christophe Bersan «Cuvée Louis Bersan»; Domaine Philippe de France «Cuvée Signature» ; Domaine Guilhem & Jean-Hugues Goisot «Corps de Garde»
Bronze : Domaine Pierre-Louis & Jean-François Bersan «Cuvée Marianne» ; Domaine Félix
Blancs 2016
Argent : Domaine Félix ; Caves Bailly Lapierre
Bronze : Domaine Verret ; Domaine Petitjean
Bourgogne Coulanges-la-Vineuse
Rouges 2015
Or : EARL Lemoule «Cuvée Chanvan»
Argent : Domaine Clément «Chanvan» ; Domaine Borgnat «Château d'Escolives» ; Domaine Alain Rigoutat «La Belle Fille»
Blancs 2016
Bronze : EARL Lemoule ; Domaine Clément «Cuvée Alban»
Bourgogne Tonnerre 2016
Bronze : Domaine Durand-Félix ; Domaine Marsoif «Chapelle»
Bourgogne Epineuil 2015
Argent : Domaine Dominique Gruhier «Cuvée Juliette»
Bronze : Domaine Alain Mathias «Côte de Grisey»
Bourgogne Vézelay 2016
Argent : Domaine des Coeuriots
Bronze : Domaine de la croix Montjoie «L'élégante» ; Cave Henry de Vézelay «Cuvée Terroir» ; Domaine Yves & Delphine Dupont «Les Saulniers»
Bourgogne 2016
Rouges
Bronze : Domaine de la Croix Saint-Jacques «Prestige» ; Domaine Isabelle & Denis Pommier
Blancs
Argent : Domaine Edmond Chalmeau «L'autre Colline» ;
Bronze : Domaine Céline & Frédéric Gueguen «Côtes Salines» ; Pascal Bouchard «Réserve Saint-Pierre» ; Domaine Dominique Gruhier
Rosés 2016
Bronze : Domaine Edmond Chalmeau «Inattendu»
Bourgogne Aligoté 2016
Argent : Caves Bailly Lapierre
Bronze : Domaine Verret
Crémant de Bourgogne
Argent : Domaine Dominique Gruhier «Grande Cuvée» ; Caves Bailly Lapierre «Réserve»
Bronze : Caves Bailly Lapierre «Rosé Brut»

Groupama PVL

Des start-up icaunaises hébergées sur le site d'Axuerre

Groupama Paris Val de Loire héberge depuis la rentrée dernière, 3 start-up, dans son établissement auxerrois, nouvellement rénové.


Les représentants des trois start-up accueillies sur le site auxerrois de Groupama Paris Val de Loire.

Ce sont des locataires d'un nouveau genre, qui sont accueillis depuis septembre dernier, dans les locaux du siège Auxerrois de l'assureur mutualiste, rue Guynemer à Auxerre, qui a profité de la rénovation de son bâtiment, pour héberger 3 start-up du département. Ou plutôt, comme l'a rappelé le francophile invétéré qu'est Philippe Renoux, Président des Caisses Locales et Vice-Président de Groupama PVL : *«des entreprise qui se caractérisent par de l'innovation et un fort potentiel de croissance !»* L'appel à candidatures a permis, en partenariat avec le réseau BGE Nièvre Yonne, de sélectionner trois *«jeunes pousses»* icaunaises qui, pour un loyer symbolique, sont désormais installées dans un espace de travail dédié, baptisé Groupama Up, avec tous les moyens matériels et humains mis à disposition pour leur développement. La démonstration, souligne Philippe Renoux, *«d'un ancrage territorial en dépassant les frontières de notre métier, pour faire vivre notre région…»* Les trois entreprises ainsi sélectionnées sont : Météo 89, société de prévisions météorologiques à destination notamment des collectivités, des agriculteurs et des viticulteurs ; Thermibat, dont l'activité vise les économies d'énergies dans le bâtiment ; SG Conseil Formation Coaching, cabinet de conseils à l'attention d'associations, collectivités, entrepreneurs et grand public.
Une initiative, souligne Jacques Blanchot, directeur de l'établissement auxerrois, née de la *«Charte Entreprise et Quartiers»* signée l'an passé, en partenariat avec le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires, qui visait à aider les jeunes entrepreneurs issus de quartiers sensibles. Faute de candidatures dans le département, le choix a été fait d'élargir le cercle de recherches à l'ensemble des start-up icaunaises. Présent dans les locaux auxerrois de la rue Guynemer, lors de la soirée inaugurale du 20 octobre dernier, le directeur général de Groupama PVL, Eric Gelpe a rappelé un contexte historique : *«en hébergeant ces jeunes pousses, nous le faisons dans la continuité de ce qu'on fait les aïeux de Groupama, au milieu du 19e siècle, des agriculteurs qui se sont pris en main pour se sécuriser en protégeant leurs activités et animer leur territoire…»* Pas de bail pour les 3 start-up retenues, mais une convention de mise à disposition d'un an reconductible, avec l'objectif précise Philippe Renoux, *«de rester peu de temps car être une start-up est une étape temporaire et du fait de votre croissance rapide, vous deviendrez vite à l'étroit dans nos murs. C'est tout le mal qu'on vous souhaite !»* C'est au final, d'ici la fin de l'année, une dizaine d'entreprises, qui seront ainsi hébergées : à Auxerre, Tours, Amiens et Blois.

DOMINIQUE BERNERD

Nouvelles technologies

La bonne dose, au bon endroit et au bon moment...

Parmi les outils de pilotage de la fertilisation azotée avec modulation intra-parcellaire, le drone offre de nouvelles perspectives.

Ainsi, la Chambre d'agriculture de l'Yonne vous propose d'ajuster vos apports d'azote sur colza et blé en fonction de la biomasse de la culture. L'estimation de celle-ci est mesurée à l'aide de capteurs optiques embarqués sur le drone.

Comment ça marche ?

Les parcelles sont survolées par un drone équipé d'un appareil photo muni de capteurs multispectraux. Ces photos, une fois analysées, permettent de connaître la biomasse des plantes présentes et d'en évaluer le niveau de nutrition azoté. Ces deux paramètres permettent d'ajuster au mieux et de façon intra-parcellaire les doses d'azote à apporter sur vos cultures de blé et colza.
Concrètement, à partir de cartes de préconisation à la parcelle, vous pouvez moduler vos apports et optimiser vos quantités d'engrais épandues ! Au final, vous n'aurez plus qu'à charger vos cartes de préconisation sur votre console de pulvérisateur ou faire de la modulation manuelle et le tour sera joué !
- Sur colza : le drone survole la parcelle en entrée et sortie d'hiver pour mesurer la biomasse et ainsi calculer les doses d'azote à apporter.
- Sur blé : le drone survole la parcelle courant montaison du blé. Il mesure le niveau d'indice de nutrition azotée et la biomasse, ce qui permet d'ajuster le dernier apport d'azote.

Pour quels bénéfices ?

L'utilisation du drone pour le pilotage de la fertilisation sur blé permet une optimisation du rendement et du taux de protéines Le gain moyen de rendement observé est de 3 q/ha et l'amélioration du taux protéique est de 0.5 %.
Le recours au drone permet de déterminer avec précision l'apport à réaliser pour chaque parcelle en tenant compte des conditions de l'année, de différencier l'apport au sein même de la parcelle dans le respect de la réglementation.

La prestation Chambre d'agriculture comprend :

Une carte de biomasse à l'entrée et à la sortie de l'hiver ;
Une dose moyenne calculée pour la parcelle ;
Une édition de carte de modulation par grande zone de parcelle ;
Une édition de carte de modulation intra-parcellaire compatible avec un grand nombre de matériels ;

L'interprétation par un de nos conseillers en productions végétales de la carte de modulation ;
Pour de plus amples informations vous pouvez contacter Jules Martin par tél au 03 86 94 26 38 ou par mail à:
j.martin@yonne.chambagri.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE 89



Piloter sa fertilisation azotée sur blé et colza, avec la technologie drone

Agroécologie

Colloque sur l'agriculture de conservation

Un colloque sur le thème de l'agriculture de conservation se tiendra mercredi 15 novembre, au lycée La Brosse, avec pour invité, le pédologue et botaniste Lucien Séguy.

Porteuse d'une politique de prévention et de protection des ressources en eau, la Communauté de l'Auxerrois, en partenariat avec l'association pour la qualité de l'eau potable, organise la seconde édition du colloque *«Terre Eau Durable»*, mercredi 15 novembre à partir de 8 h 15, au lycée agricole de la Brosse à Venoy. Ouvert à tous, il aura pour thème cette année : l'agriculture de conservation et pour invité, Lucien Seguy, ancien agronome du Cirad, pédologue et botaniste, considéré comme l'un des pères de ce système de culture. Le temps d'une conférence débat, il proposera un tour du monde imagé du génie végétal et de l'ingénierie écologique, pour concevoir des systèmes de production durables, résilients face au changement climatique et compatibles avec la préservation des ressources en eau.

Rendez-vous pour s'inscrire sur : www.communaute-auxerrois.com, rubrique *«Actualités»*

Des rendements qui augmentent

Agriculteur céréalier à Quenne, avec des terres situées sur la zone de captage de la Plaine du Saulce, Franck Pouillot s'est intéressé depuis 2010 à ce système de production

■ TdB : Pourquoi cette journée ?
Franck Pouillot : *«Suite au comité scientifique qui avait travaillé deux ans sur la zone de captage de la Plaine du Saulce, la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois s'était engagée à organiser plusieurs colloques. Le premier l'an passé avait pour thème l'agriculture biologique et cette année c'est le tour de l'agriculture de conservation. L'invité, Lucien Seguy, a travaillé longtemps à l'international, au Cirad, notamment en Amérique du Sud, où la problématique est encore plus criante qu'ici, du fait du climat. Du fait de la chaleur et des fortes pluies, les sols ne tiennet pas et sans cette agriculture de conservation, ils n'auraient pu développer leurs cultures, du fait de l'érosion. Il est vrai qu'à l'époque, dans les années 80, nous n'avions pas encore en France ce type de problèmes, contrairement aux milieux tropicaux, où la dégradation de la matière organique était déjà bien présente…»*

■ Les motivations qui t'ont incité à te lancer dans l'agriculture de conservation ?
«Je suis en semis direct depuis 2010 et à force de faire des profils culturaux, de rencontrer des agronomes, de voir comment fonctionne le sol, pour moi qui suis situé en zone de captage, il était évident que c'était l'un des moyens d'optimiser l'utilisation de phytos sur mes parcelles. Globalement, ça m'a permis de rentrer dans des MAE, avec pour objectif à l'époque, de réduire de 40% mes phytos. Aujourd'hui j'y suis parvenu, baissant d'autant les charges d'achat et de mécanisation. Preuve de l'intérêt économique du système…»



■ Combien êtes-vous dans l'Yonne ?
«Environ une soixantaine, ça s'étoffe doucement. Il est vrai que lorsque nous avons commencé, on s'est pris des «gamelles» et c'est un frein supplémentaire. Je me souviens des réflexions quand j'ai démarré, du type «ta ferme sera à vendre dans 2 ans, tes sols sont sales!» A l'époque, en 2010, on n'avait pas toutes les références dont on dispose aujourd'hui, notamment sur les types de couverts à mettre en place, comment les installer, etc. Culturellement aussi, c'était difficile. Et puis quand tu dis que tu vas baisser de moitié tes phytos, les vendeurs ne sont pas spécialement enclins à te suivre, les marchands de matériels non plus, quand on sait que les machines ne font pas le tiers des heures d'avant ! mais globalement, j'ai des rendements qui aujourd'hui, ont tendance à remonter».

DOMINIQUE BERNERD

*Cirad : Le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement est un établissement public à caractère industriel et commercial français créé en 1984 et spécialisé dans la recherche agronomique appliquée aux régions chaudes

Assurance multirisques récoltes

«Aucune région n'est à l'abri d'un sinistre climatique»

Le 10 octobre dernier, une journée nationale *«assurances et aléas climatiques»* était organisée à Paris, par le Conseil de l'agriculture Française, en présence de représentants des syndicats, des coopératives et des sociétés d'assurances. L'objectif de l'évènement était de redonner une impulsion à l'assurance multirisques récolte et de développer des outils pédagogiques pour en expliquer le fonctionnement. Joël Limouzin, vice-président de la FNSEA et président du FMSE (Fonds de mutualisation des risques sanitaires et environnementaux), revient sur le déroulement de cette journée.


Vendie Agricole

Joël Limouzin, vice-président de la FNSEA et président du FMSE (Fonds de mutualisation des risques sanitaires et environnementaux).

■ **Quels enseignements retenez-vous de la journée nationale «assurances et aléas climatiques?»**

Joël Limouzin : *«La journée du 10 octobre a été très instructive et nous a permis de développer un certain nombre de supports pédagogiques, comme des vidéos, qui donnent des explications techniques sur les assurances multirisques climatiques. Ces outils, disponibles à tous sur internet vont permettre d'expliquer sur le terrain le fonctionnement des contrats d'assurance, mais aussi de chasser l'idée, trop répandue, que les assurances coûtent trop cher. Quand on assure un bâtiment contre le risque d'incendie, on espère ne jamais y être confronté, mais on s'assure en cas de coup dur pour ne pas perdre son outil de production. Pour le volet climatique, c'est la même chose : on paye entre 10 et 25 euros l'hectare, selon son contrat, afin de s'assurer en cas de sinistres climatiques. Ces derniers sont bien plus fréquents que les incendies et peuvent mettre en péril le fonctionnement d'une exploitation. L'objectif de cette journée était donc bien de responsabiliser tous les acteurs des filières. Le 10 octobre, nous avons également débattu de la possibilité de rendre l'assurance obligatoire. La FNSEA ne défend pas ce point de vue. Mais, si demain, pour avoir accès à un prêt, ou pour contractualiser avec une coopérative ou une entreprise privée, l'assurance est obligatoire, peut-être que plus d'agriculteurs s'assureront. Il faut que chacun se prenne en main. Il est aussi essentiel de rendre le dispositif plus compétitif et d'avoir des conseillers qui soient capables de fournir une vraie expertise pour chaque exploitation et ainsi de pouvoir adapter l'offre de manière plus fine».*

■ **Comment inciter les agriculteurs à souscrire un contrat d'assurance multirisques climatiques ?**

J.L : *«Aujourd'hui, 25 à 35 % de la SAU en grandes cultures et en viticulture est assurée, mais on plafonne. L'idée de cette journée était donc de redonner une impulsion à l'assurance et de passer au niveau supérieur. Pour pousser les agriculteurs à s'assurer, il est intéressant de s'appuyer sur des sinistres passés, comme les inondations de 2016. Elles ont été calamiteuses pour les agriculteurs touchés qui n'étaient pas assurés. Les sinistres climatiques sont de plus en plus violents, de plus en plus fréquents et ils entraînent des pertes importantes. Ils peuvent mettre les exploitations agricoles en grand danger financier. Quel que soit le système de production, l'assurance est un moyen fiable d'assurer la viabilité des exploitations. L'assurance multirisques climatique existe depuis 2005, mais il y a deux ans l'État a remis en cause son engagement en faisant passer les taux de subventions de 65 % à 49 %. Cette action a envoyé un mauvais signal aux exploitants agricoles. Il était donc nécessaire d'inciter les agriculteurs à s'assurer en faisant évoluer l'assurance multirisques climatique avec la mise en place du contrat socle. Il est composé d'un niveau palier (le socle) et de deux autres niveaux, apportant des garanties complémentaires. Ce contrat permet de répondre à la situation de chaque agriculteur, de celui qui veut s'assurer en ne payant pas trop cher, à celui qui est convaincu par l'assurance et qui veut des extensions de garanties».*

Le contrat socle au niveau de base est, de plus, subventionné à 65 % par les pouvoirs publics par le biais des crédits FEADER. Le 10 octobre nous avons donc réexpliqué qu'il existait une vraie panoplie de garanties qui peuvent s'adapter aux territoires, aux systèmes de production, etc…Il existe ainsi des contrats socles filière par filière. En cette veille de fin d'année, nous sommes au moment de la négociation des contrats d'assurance pour l'année prochaine. J'appelle donc tous les agriculteurs à prendre contact avec des sociétés d'assurances. Toutes les régions sont concernées, on n'est jamais à l'abri d'un sinistre climatique. Je suis heureux que le 10 octobre, des représentants de toutes les parties prenantes se soient retrouvés pour débattre et que le ministre de l'Agriculture ait ouvert cette journée, cela prouve que nous sommes sur le bon chemin et cela donne une impulsion positive à l'assurance».

■ **Quels sont les principaux freins à la souscription d'un contrat d'assurance multirisques climatiques ?**

J.L : *«Une des critiques fortes des agriculteurs à l'encontre des assurances est le seuil de déclenchement, qui est actuellement trop élevé. Les avancées obtenues le 12 octobre, sur le règlement Omnibus, pour la simplification de la Pac à la prochaine réforme permettront de faire passer le seuil de déclenchement des indemnisations de 30 % à 20 % de pertes. Cette demande était portée par la FNSEA afin de rendre les assurances plus attractives. Nous n'avons pas encore de confirmation, mais la Commission européenne semble aussi favorable à l'idée de faire passer le taux de subvention pour le contrat socle de 65 à 70 %, permettant ainsi de baisser le prix payé par les agriculteurs. Pour le moment, les agriculteurs payent la totalité de leurs cotisations et sont remboursés un an ou un an et demi après, entrainant parfois des problèmes de trésorerie. Il faut évoluer sur ce sujet en passant, par exemple, par des systèmes d'avances. Ces avances de frais sont un frein énorme à la souscription d'un contrat d'assurance. Pour rendre l'assurance plus attractive nous souhaiterions aussi faire évoluer le système de référencement du rendement (servant de base à l'indemnisation) qui est basé sur la moyenne olympique (moyenne de rendement quinquennale, moins la moins bonne et la meilleure année). Ce calcul est parfois considéré comme injuste par les agriculteurs».*

Le fonctionnement de l'assurance multirisques des récoltes

Pour faire face aux aléas climatiques, en réduire les conséquences économiques et protéger leurs outils de production, les agriculteurs doivent s'adapter ; la souscription d'une assurance multirisques climatique est l'un des principaux outils pour sécuriser financièrement les exploitations agricoles.

L'assurance multirisques des récoltes est un outil important pour assurer la sécurité financière des exploitations face aux aléas climatiques. Pour soutenir son développement, les pouvoirs publics prennent en charge une partie de la prime ou cotisation d'assurance, grâce à une subvention financée par le Fonds Européen agricole pour le développement rural (FEADER). Tous les évènements climatiques, comme la foudre et la grêle, ne sont pas couverts par des contrats éligibles à cette subvention, mais peuvent être couverts par d'autres contrats d'assurance. L'indemnisation s'effectue sur la base d'une perte expertisable au moment de la récolte, qu'il y ait, ou non, une suite d'évènements climatiques.

Des contrats d'assurance multirisques peuvent être proposés pour toutes les cultures et pour les prairies, sur l'ensemble du territoire français, mais certaines sociétés d'assurance proposent parfois des contrats pour certaines cultures et/ou région. En 2016, plus de 65 000 agriculteurs ont souscrit une assurance multirisques climatiques, soit 25,7% de la SAU française, hors prairies. Il existe ainsi deux types de contrats subventionnables. Le premier est le contrat dit *«par groupe de cultures»*, une indemnisation est versée pour chaque nature de récolte assurée, dès que la perte de production constatée suite au sinistre est supérieure au seuil du déclenchement. Pour les grandes cultures, les cultures industrielles, les légumes et l'horticulture pour souscrire ce type de contrat, il est obligatoire d'assurer au moins 70 % de la surface des cultures relevant de ce groupe (par exemple le colza d'hiver). Pour les autres types de cultures (viticulture, arboriculture, prairie) il faut assurer la totalité des récoltes relevant de ce groupe. Le deuxième type de contrat est celui dit *«à l'exploitation»*, il est moins coûteux que le premier.

Une indemnisation est versée si, suite à un sinistre, le total des pertes sur les natures de récoltes assurées est supérieur au seuil de déclenchement. Dans ce contrat, les différentes cultures assurées sont mutualisées au sein de l'exploitation, ainsi, les gains sur un type de récolte peuvent compenser les pertes sur une autre nature de culture. Pour souscrire à ce contrat, il est obligatoire d'assurer au moins 80 % des cultures de vente de l'exploitation et d'assurer au moins deux natures de récoltes différentes.

Trois niveaux de garanties

Dans ces deux contrats il existe trois niveaux de garanties proposées par les assureurs. Le premier niveau est le niveau socle, il est subventionné à une hauteur maximale de 65 % (pour la part de prime correspondant à ce niveau). Le capital est assuré dans la limite d'un barème fixe pour chaque production.

L'indemnisation se fait seulement pour les pertes de quantité avec un seuil de déclenchement de 30% (ou plus) de pertes de production. La franchise minimum est de 30% pour les contrats «par groupe de cultures» et de 20% pour les contrats «à l'exploitation». Le deuxième niveau apporte des garanties complémentaires optionnelles, le taux de subvention maximum est de 45%. Le capital assuré est majoré au-delà du barème (dans la limite du prix de vente réel). Il est possible d'être indemnisé en cas de perte de qualité, le seuil de déclenchement est, là aussi, de 30% (ou plus) de perte de production. Pour les contrats par groupe de cultures, la franchise minimum est de 25% à ce niveau de garantie. Le troisième niveau apporte des garanties optionnelles et supplémentaires, pour le rachat de rendement, par exemple.

Cependant, il n'y a pas de subvention pour ce niveau de garanties. Pour être indemnisé le seuil de déclenchement est inférieur à 30%. Concernant la franchise, elle est inférieure à 25% pour les contrats *«par groupe de cultures»* et à 20% pour les contrats *«à l'exploitation»*.

ÉCOPHYTO :
Cap sur les 30 000 fermes engagées pour l'agroécologie

Le dispositif DEPHY est une des actions majeures du plan Ecophyto. Il vise à tester, et déployer des techniques et systèmes agricoles réduisant l'usage des produits phytopharmaceutiques, sans rien lâcher sur la triple performance : économique, environnementale et sociale. Un réseau national de fermes, noyau dur de la démarche, s'est constitué au fil des années. Il s'agit maintenant d'élargir le cercle en amenant d'autres groupes d'exploitations à intégrer la démarche dans le cadre des *«groupes 30 000»*. Le dernier «DEPHY» étant de passer, au plan national, de 3 000 à 30 000 fermes accompagnées dans la transition vers l'agroécologie. Les collectifs qui s'engageront pourront s'appuyer sur les résultats des fermes DEPHY en place et bénéficier d'un accès facilité aux aides pour leurs investissements, matériels et immatériels.

Les résultats des groupes déjà engagés montrent que l'on peut réduire de façon significative les quantités de produits phytopharmaceutiques sans nuire aux performances.

Les trois exemples d'organisation relatés dans cette page, témoignent de la diversité des objectifs, des techniques et de l'efficacité d'une réflexion partagée. En Bourgogne-Franche-Comté, 17 groupes DEPHY et une dizaine de «groupes 30000» se sont déjà engagés. Ces groupes, animés par une structure d'accompagnement, ont été nouvellement créés ou étaient déjà existants, sous la forme de GIEE par exemple. **Dans la perspective d'un nouvel appel à projet prévu en 2018, d'autres pourraient leur emboîter le pas. Pourquoi pas vous ?**

Contacts ÉCOPHYTO en BFC

Karin Afflard / Draaf : 03 81 47 73 84
karin.afflard@agriculture.gouv.fr

Mathilde Parage/ Draaf : 03 80 39 30 26
mathilde.parage@agriculture.gouv.fr

Pauline Murgue / CRA 03 81 54 71 76
pauline.murgue@bfc.chambagri.fr

Mylène Alvarez / CRA 03 80 48 43 15
mylene.alvarez@bfc.chambagri.fr

Céline Buche / CRA 03 80 48 43 18
celine.buche@bfc.chambagri.fr

"Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto"

Réseau de fermes DEPHY Grandes Cultures dans l'Yonne

Douze exploitants icaunais ont intégré un réseau de fermes DEPHY Grandes Cultures. Ces exploitations, en Grandes Cultures et Polyculture-élevage, sont réparties sur l'ensemble du territoire, du Sénonais à l'Avallonnais. Leurs modes de productions sont variés et représentatifs des différents terroirs: semis direct, sans labour ou labour occasionnel, avec des rotations de 3 à 7 ans. Trois objectifs prioritaires ont été identifiés: la diminution de l'utilisation des phytos, une meilleure connaissance des performances des exploitations et la mise en commun des techniques et réflexions. Pour cela, ils se sont attachés à améliorer l'efficience des traitements en optimisant la qualité de pulvérisation grâce à des buses adaptées et en tenant compte des conditions climatiques : température et hygrométrie. Différentes alternatives à la lutte chimique ont été testées: la lutte biologique, le désherbage mécanique, les dates de semis retardées, les faux semis, les choix variétaux, la diversification et l'allongement des rotations. La mise en place de ces leviers a conduit à une diminution moyenne de 7% des IFT sur 5 ans, pour l'ensemble des exploitations engagées dans la démarche, avec une forte hétérogénéité des résultats et des IFT de départ variables.



Une expérience probante

Parmi ces douze agriculteurs, Anicet Bretagne, installé à Gy l'Evêque, a entièrement engagé ses 376 ha dans le réseau DEPHY. L'un des principaux leviers pour diminuer son utilisation de phytos consiste à allonger les rotations en intégrant des cultures peu gourmandes en intrants : *«je pratique une rotation longue sur 7 ans, avec successivement : un colza, un blé, suivi soit par du chanvre, du tournesol ou du sarrasin, un blé ou une orge de printemps, un protéagineux, pouvant être du pois-chiche, des lentilles ou des pois, de nouveau un blé et je termine par une orge d'hiver»*. Il repense aussi son travail du sol et prévoit de passer au semis direct. Anicet Bretagne optimise sa pulvérisation grâce à la technique bas volume et réduit l'utilisation d'herbicides grâce aux cultures associées colza/féveroles. Plusieurs techniques de biocontrôle sont actuellement testées sur l'exploitation, comme l'utilisation de purin et d'huiles essentielles.

Le travail et les efforts d'Anicet Bretagne ont été récompensés puisqu'il a enregistré une diminution de 28% de ses IFT depuis son intégration dans le réseau des fermes DEPHY grandes cultures de l'Yonne, en 2009.

Dominique Bernerd

Groupe 30 000 Prise de risques mesurés

Polyvalent, Julien Voisin l'est assurément, *«polyculteur, poly-éleveur»* à la Chapelle-Thècle, il s'occupe de l'atelier volailles, de 180 ha de cultures et de la gestion administrative du Gaec. Jeune papa, Julien vit avec sa famille sur l'exploitation et leur santé est capitale. Il a donc mis en place un ensemble de pratiques pour réduire l'usage des produits phytos sur ses cultures tout en maîtrisant sa *«prise de risque»*. Pour avoir plus de retours d'expériences, il intègre un groupe Dephy, remplacé aujourd'hui par un groupe 30 000.



Souplesse à conserver

Julien a toujours aimé l'agronomie. Premier changement, il allonge les rotations. Aux seuls maïs et céréales (blé et orge) se rajoutent colza et soja, réduisant ainsi le salissement lié aux céréales d'hiver et le risque maladie. *«Dans les parcelles les moins saines, on a laissé des mélanges»*. Au départ son souhait était de passer *«tout»* en non labour. Là, Julien reconnaît que dans certains terrains – hydromorphes et battants - non drainés, *«c'était compliqué»*. Désormais, seules les cultures de printemps sont en non-labour.

Julien désherbe avec des traitements en post-levées précoces avec un binage derrière. Néanmoins, il conservera, à l'avenir, sur un tiers des surfaces, une stratégie de traitements racinaires pour se laisser une certaine *«souplesse»* en terme d'emploi du temps.

A la portée de tous

Afin de réduire ses phytos, Julien utilise une pulvérisation à bas volume et a adapté ses buses. Il a aussi *«pris conscience»* que l'efficacité du traitement dépend essentiellement des conditions météorologiques telles que l'hygrométrie et le vent. Julien sème également des couverts végétaux (moha, vesce…) et des méteils (pois, féverole, vesce, triticale). Un labour est généralement réalisé pour gérer l'ambroisie sur certaines parcelles et de *«grosses pressions»* de bromes ou de panics dans les cultures de printemps. Contre les ravageurs, Julien met un point d'honneur à toujours *«prendre du temps pour observer»* et croiser plusieurs conseils différents, dont ceux du Bulletin de santé du végétal. De cette manière il ne traite que si nécessaire. *«Quand on est à de bas niveaux de phytos, on ne peut pas trop descendre plus sans perdre en performances. La prise de risque reste mesurée»*. Ainsi, Julien s'est fixé des *«limites»* pour ne pas compromettre l'exploitation. Ses associés lui en sont gré.

Cédric Michelin



GIEE TESTER Valoriser les expériences au-delà de DEPHY

Pour que chaque agriculteur puisse être acteur de la réduction de ses phytos, les expériences menées dans les groupes DEPHY doivent être transposées à d'autres groupes de plus grande taille. Dans cette perspective, 8 agriculteurs du groupe DEPHY Grandes Cultures du Jura ont intégré un GIEE (groupement d'intérêt économique et environnemental) avec 14 autres agriculteurs.
Les membres de ce GIEE nommé TESTER ont souhaité inscrire leur collectif dans une approche globale au-delà de la seule réduction de phytos en visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux. Ainsi leur objectif est de *«Trouver un Equilibre dans nos Systèmes à Travers la compréhension de nos sols, de notre Environnement et de la Réduction de nos intrants, tout en maintenant la performance économique de nos exploitations»*.

Au cœur du projet : les sols

La première action lancée dès le printemps a consisté à analyser et observer les sols pour mieux les comprendre et mettre tout en œuvre pour en améliorer la fertilité biologique. Le nombre de vers de terre a été utilisé comme indicateur de l'activité et de la santé biologiques des sols.

Associations de cultures et couverts végétaux

Pour favoriser la fertilité, la structure et la vie du sol, le groupe travaille sur les couverts végétaux. Riches en légumineuses ces couverts permettent de développer la biodiversité qui nourrit la faune auxiliaire. Cette dernière est maintenue par la gestion des bordures de champs, repensée avec Agrifaune. Les associations de cultures entre céréales et légumineuses font l'objet d'essais, afin de diminuer la fertilisation azotée, de limiter le désherbage et la pression des maladies et des insectes. Tous ces axes de travail concourent à réduire les intrants et sont confortés par des essais spécifiques sur la fertilisation localisée et la mycorhization. Le groupe travaille également au développement des techniques de biocontrôle.

La force du groupe

Au-delà de ces techniques, ces agriculteurs innovants apprécient de se retrouver pour partager leurs expériences, mais également leurs doutes et n'hésitent pas à se déplacer pour rencontrer d'autres GIEE.
En répondant au prochain appel à projets «groupe 30000» 2018, ce type de groupe pourrait bénéficier de financements pour l'animation et l'accompagnement de leur collectif dans leur transition vers l'agro-écologie. Leurs expériences viendront compléter celles d'un réseau d'agriculteurs engagés ne demandant qu'à partager leurs innovations.

benoit.jacquot@jura.chambagri.fr

Consommation

Végétariens, véganes, sans gluten...
Les «sans...» influencent l'alimentation des Français

Les Français qui pratiquent des régimes permanents visant à exclure la protéine animale, le gluten, le lactose ou encore le sucre, sont encore minoritaires dans notre société. Pour autant, selon une étude de l'Obsoco, ces pratiques émergentes ne sont que la partie la plus visible de changements plus profonds qui concernent désormais la majorité des Français.



Selon l'étude de l'Obsoco, 79% des français ne suivent aucun régime alimentaire permanent.

Les Français portent de plus en plus d'attention à ce qu'ils mangent, changent leur façon de s'alimenter, se montrent notamment plus frugaux. Avec, à la clé, des conséquences sur leur façon de faire leurs achats mais aussi de choisir leurs enseignes et leurs marques alimentaires. L'Observatoire société et consommation (Obsoco) a dévoilé le 16 octobre les premiers résultats de l'Observatoire des éthiques alimentaires développé en partenariat avec la Fédération du commerce et de la distribution (FCD), le groupe Seb et deux industriels de l'agroalimentaire : Sodebo et Terrena. Pour cela, il a réalisé une étude du 24 mai au 30 juin (avant la crise du Fipronil) auprès d'un échantillon représentatif de 4 040 Français.

On savait déjà que les consommateurs portaient de plus en plus d'attention à leur alimentation et à la qualité des aliments qu'ils consomment. En 2016, une précédente étude de l'Obsoco révélait ainsi que 82 % des Français affirmaient avoir le sentiment de faire plus attention qu'il y a cinq ans à la qualité des produits alimentaires qu'ils achetaient. En 2017, la question de la qualité portée à l'alimentation a une nouvelle fois été posée, et le résultat est identique avec 82 % des Français qui répondent par l'affirmative, preuve de son ancrage dans la société française.

Ce sentiment est encore plus partagé par les habitants de la région parisienne (85 %) et de plus en plus affirmé chez les diplômés. L'idée de la qualité recouvre plusieurs réalités : pour 40 % des répondants, il s'agit d'un produit qui a bon goût, mais pour d'autres, c'est un produit qui est bon pour la santé (20 %) ou sûr (19 %). Et pour 19 %, il s'agit d'un aliment qui est élaboré en fonction du respect de l'environnement et de la rémunération des producteurs (19 %).

Très peu de régimes alimentaires «permanents»

L'un des intérêts majeurs de cette étude de l'Obsoco, c'est de permettre de mesurer ce que représentent vraiment les régimes alimentaires permanents dans la société française. Ainsi, l'étude révèle que 79 % des Français ne suivent aucun régime permanent, et ce taux est encore plus élevé pour les régimes occasionnels. En effet, 83 à 89 % des personnes interrogées disent ne pas suivre de régime amincissant, cure de détox, ou encore jeûne partiel ou total.

«*On constate un écho médiatique bien supérieur à la réalité de la diffusion des régimes alimentaires permanents*», souligne Philippe Moati, auteur de l'étude. «*En effet, 0,4 % de l'échantillon déclare suivre un régime végane, ce qui est extrêmement minoritaire dans la société française*». Selon le sociologue, rapporté à l'ensemble de la population français, cela représente environ 200 000 Français, soit une communauté extrêmement réduite, concentrée sur les grandes villes, en particulier à Paris. Les régimes permanents les plus suivis sont le flexitarisme avec 8 %, suivis du «*sans sucre*» (4 %) et le «*sans viande rouge*» (4 %). Les végétariens seraient 3 % de la population selon l'étude, et on compterait 2 % de «*sans gluten*» et autant de «*sans lactose*».

L'évolution de la pratique de ces régimes n'a pas encore été mesurée par l'Observatoire des éthiques alimentaires car c'est cette année la première vague d'étude. Pour le véganisme, porté par des campagnes d'opinion telles que celles de l'association L214, «*on verra dans deux ou trois ans si le phénomène s'amplifie, ou bien s'il s'agit d'une mode et qu'il régresse*», commente l'auteur. Philippe Moati précise à ce sujet que les plus jeunes, qu'on retrouve surreprésentés parmi les véganes, représentent en termes de consommation «*un public assez rétif à l'idée de contrainte et plutôt hédoniste*».

Mais une évolution dans la «façon de manger»

Si les adeptes de régimes bien particuliers sont minoritaires, mais on constate que le comportement consistant à augmenter, réduire ou supprimer un nombre significatif de produits alimentaires concerne désormais plus d'un Français sur deux (53 % exactement). Ce qui induit que la pratique des régimes permanents influence une part majoritaire de la population française. Et lorsqu'on les interroge sur les volumes de nourriture consommée, ils sont 37 % à exprimer le sentiment d'avoir réduit les quantités d'aliments ingérés au cours des dernières années en vue d'une alimentation plus frugale. «*Si le vieillissement de la population ne peut pas être exclu totalement, c'est une partie importante de la population qui est sensibilisée à la question de la quantité d'aliments consommés pour des raisons liées à la santé ou à l'environnement*», détaille Philippe Moati.

Quelles sont les motivations des Français ? L'Obsoco a constaté que la pratique d'un régime alimentaire s'accompagne d'une sensibilité assez marquée aux enjeux liés à sa santé, mais aussi aux enjeux environnementaux. Ainsi, 53 % des personnes suivant au moins un régime permanent se disent très fortement sensibilisées aux questions environnementales, contre 30 % pour ceux ne suivant aucun régime.

Défiance vis-à-vis de l'industrie

Cette sensibilité accrue s'accompagne, pour l'ensemble de la population, d'une défiance vis-à-vis des grands acteurs de la filière agroalimentaire. L'Observatoire des éthiques alimentaires a ainsi relevé que les indices de confiance les plus élevés sont accordés aux acteurs de petite taille (petits producteurs, circuits courts, artisans de l'alimentaire, etc.), aux signes de qualité ou appelations d'origine et aux agriculteurs, alors que les marques nationales et les enseignes de la grande distribution sont les moins dignes de confiance. La taille réelle ou perçue joue un rôle important : ainsi, les sondés accordent majoritairement leur confiance aux petites entreprises de l'agroalimentaire et aux enseignes de la distribution biologique. «*En fait, tout ce qui est de près ou de loin lié au terme industriel inspire la défiance chez les consommateurs*», relève Philippe Moati.

Cette photographie de l'opinion publique doit être vue comme un avertissement pour des grandes enseignes ou marques de l'alimentaire, qui sont désormais exposées clairement à un risque d'évasion de leurs clients, prévient Philippe Moati.

D'APRÈS AGRA

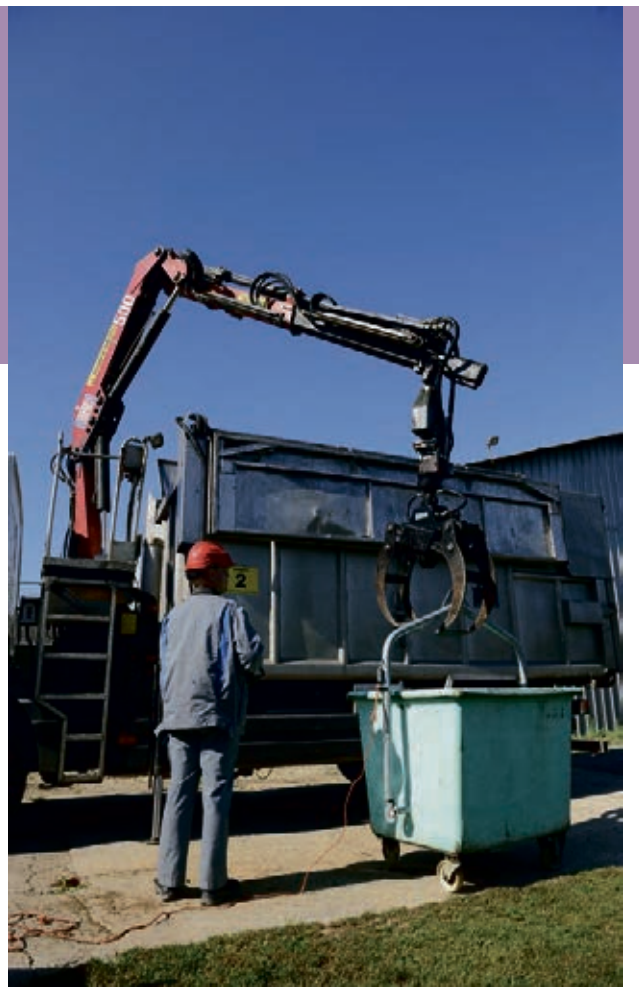
Radicaux, sensibilisés et opportunistes : de nouveaux profils types...

Pour mieux aborder les différents rapports existants face à l'alimentation, l'étude de l'Obsoco a dressé plusieurs typologies de Français face à l'alimentation. À côté des adeptes du régime standard (62 % de la population), attachés au modèle alimentaire classique et qui modifient à la marge leur façon de manger, trois grandes familles de consommateurs peuvent être isolées. Les radicaux (7 %) qui réduisent les quantités d'aliments et suivent un ou plusieurs régimes permanents ; les sensibilisés (11 %), qui sont des radicaux light qui se reconnaissent majoritairement comme flexitariens, et enfin les opportunistes (20 %) dont le régime est dicté par des motivations égocentrées liées à leur santé, notamment en suivant des régimes temporaires.



Equarrissage en ferme : ATM Ruminants, un outil interprofessionnel bénéfique pour les éleveurs

Tous les ans, les éleveurs se voient appeler une cotisation « équarrissage » par leur EDE ou leur GDS. Le nom de cette cotisation est explicite, elle sert à financer l'enlèvement des cadavres de ferme. En revanche peu d'éleveurs ont conscience de l'organisation du financement de l'équarrissage.



L'association ATM Ruminants a pour vocation de négocier les contrats d'équarrissage en ferme à l'échelle nationale et de collecter les cotisations de la filière pour honorer les factures d'enlèvement et de transformation des cadavres. Ce dispositif a été mis en place en 2009 lorsque l'Etat s'est désengagé du financement de l'équarrissage en ferme.

ATM Ruminants négocie les tarifs aux côtés des ATM des autres espèces (porc, volailles, etc.). L'unité des filières est nécessaire pour peser dans les négociations avec les équarrisseurs.

Le coût moyen de l'équarrissage des bovins, ovins et caprins s'élève à 97 Millions d'euros HT / an.

L'association possède, grâce à des accords INTERBEV, deux ressources pour prendre en charge ces coûts :

- La cotisation des éleveurs :

elle est appelée une fois par an par les EDE ou GDS et est indexée sur le cheptel présent dans les exploitations. Elle représente 20% des ressources de l'association.

- La cotisation « aval » :

elle est collectée par les abatteurs et est répercutée en intégralité sur les factures de viande jusqu'aux bouchers, à la grande distribution et à la restauration. Elle représente 80% des ressources.



Une mutualisation des coûts

L'intérêt de la mutualisation du financement de l'équarrissage est double. D'une part il permet de ne pas faire reposer cette charge importante uniquement sur les éleveurs. D'autre part, le coût réel de l'équarrissage dans certaines zones est quasiment 10 fois plus élevé que dans des zones de plaine à forte densité d'animaux. Pour autant, la cotisation de l'éleveur dépend seulement de son effectif d'animaux. Ainsi, malgré la différence de coût entre les départements, un éleveur paie la même cotisation qu'il soit en Bretagne ou dans les Alpes.

Des spécificités entre les filières

Chaque espèce finance son propre équarrissage. Comme le poids carcasse est l'assiette de la cotisation aval, plus le volume abattu est important, plus la part de financement restant due par l'éleveur est faible. C'est ce qui explique les variations des cotisations entre les bovins, ovins, caprins pour les éleveurs.

Exemple de répartition du financenemnt pour les bovins

	Bovins
Part payée par les éleveurs	15%
Part payée par l'aval de la filière viande	85%
Taux cotisation « Aval » (€ / tonne carcasse)	36 €/t (veaux) 62 €/t (+8 moins)

Contact ATM Ruminants : supportatm@interbev.fr

Que risquent les éleveurs en cas de non-paiement des cotisations ?

Un éleveur non à jour de sa cotisation ne bénéficie plus du dispositif ATM. Les enlèvements sur son exploitation ne sont donc plus pris en charge par ATM. Il s'expose alors à une facturation de la prestation par l'équarrisseur, en totalité et à un tarif non négocié. Dans tous les cas l'éleveur a tout intérêt à régler sa cotisation.
Pour que l'éleveur puisse régulariser sa situation, l'équarrisseur lui transmet les coordonnées d'ATM. Il pourra alors contacter l'association, régler la cotisation et refaire une demande d'enlèvement dans la journée.

Crédit photo : ATEMAX. Tous droits réservés / ATM Ruminants.

Équipement

SARL Ponge: Nouvelle option de portes automotiques sur les bétaillères



En plus d'un gyrophare LED de série sur les bétaillères et plateaux, le constructeur propose désormais une nouvelle option de portes automatiques sur les bétaillères. Les portes AFS assurent plus de sécurité, une fermeture plus rapide, le tout en limitant le bruit. Son système de verrouillage automatique assure une sécurité maximale pour l'utilisateur, chaque porte est dotée d'une poignée de préhension et d'une crémaillère de valet automatique galvanisée et amovible, les commandes sont accessibles de l'intérieur et de l'extérieur. Les plaques de PEHD facilitent l'engagement dans le verrou tout en limitant le bruit.

Chronique ovine

Du maïs grain humide pour les brebis et les agneaux


Pour calculer la ration, il suffit de majorer les quantités de maïs par rapport à une conservation en sec.

Le principe de conservation du maïs grain conservé en boudin est identique à celui d'un ensilage. Il repose sur un développement des bactéries lactiques et une conservation du maïs grain humide en l'absence d'oxygène. Lorsque les bactéries ont consommé l'oxygène enfermé lors de la mise en silo, les fermentations s'interrompent. La masse de maïs est ainsi stabilisée en l'absence d'entrée d'air dans le silo. Le pH se stabilise entre 4 et 4,5. Cette présentation du maïs nécessite les mêmes précautions que tous les modes de conservation sous forme humide. Il faut veiller à ce que le silo soit placé sur une aire propre, stabilisée et si possible bétonnée pour faciliter le dessilage journalier. Le silo doit être protégé des rongeurs et éventuellement des oiseaux particulièrement friands de ce produit. Quand le silo est ouvert, avancer de 10 cm minimum en hiver et 20 cm en été est indispensable pour éviter que le front d'attaque ne chauffe. Cela signifie qu'il faut avoir suffisamment d'animaux qui consomment en même temps. Les parties altérées, s'il y en a, ne doivent en aucun cas être distribuées aux animaux.

La même valeur alimentaire qu'en sec

Un maïs grain humide correctement stocké ne s'altère pas. Ses valeurs énergétiques et azotées ne sont pas modifiées par rapport à un maïs grain sec. Pour calculer une ration, il suffit de se reporter au tableau d'équivalence ci-contre.

A condition qu'il soit distribué quotidiennement et de respecter les conditions d'une bonne conservation indiquées ci-dessus, le maïs grain humide conservé en boudin peut faire partie de la ration de brebis à tous les stades physiologiques, d'agnelles et d'agneaux. Toutefois, le fait que le maïs soit broyé finement augmente les risques d'acidoses. Avec la finesse de broyage, la salivation peut diminuer, la dégradabilité dans le rumen est accélérée et l'acidité du rumen augmente. Cela peut être source de problème sanitaire, en particulier pour des agneaux alimentés à volonté.

Equivalence pondérale entre le maïs grain humide et le maïs sec

Humidité	26%	28%	30%	32%	34%	36%
Quantité de maïs grain humide pour un kg de maïs grain sec (kg)	1,15	1,18	1,21	1,25	1,29	1,33

[1]Source : Arvalis-Institut du végétal,

Réseau de références ovin de Bourgogne et Laurence Sagot (Institut de l'Elevage/Ciirpo)

PUBLI RÉDACTIONNEL

Les mammites j'anticipe !

La traite, une étape clé pour maîtriser les mammites

La maîtrise de la traite est indispensable pour limiter les mammites cliniques et les cellules dans le lait. Le respect des bonnes pratiques d'hygiène et de traite est essentielle pour éviter que des bactéries présentes sur les trayons ne pénètrent dans les quartiers et conduisent à des infections.

12 actions clés

Brancher des trayons propres et secs, stimuler l'éjection du lait

1. Tirez les premiers jets dans un bol à fond noir et les observer (particulièrement durant les périodes à risque).

2. Nettoyez les trayons durant une quinzaine de secondes, insistez sur l'extrémité des trayons puis les essuyer.

3. Si vous utilisez un produit de pré-trempage ou de pré-moussage, attendez une trentaine de secondes ; le temps que le produit agisse.

4. **Attention**. Si vous utilisez des lavettes individuelles, assurez un bon nettoyage et désinfection de celles-ci (faites les bouillir en machine !)

Eviter les traumatismes des trayons

5. Limitez les entrées d'air au moment du branchement et du décrochage.

6. Evitez la surtraite et l'égouttage.

Eliminer les bactéries présentes sur les trayons

7. Pratiquez la désinfection des trayons après la traite. Dans le cas de trayons abimés (gerçures, blessures…) utilisez des produits cosmétiques.

8. Limitez la contamination après le passage d'une vache infectée en nettoyant les griffes, et en particulier les manchons.

Assurer l'entretien de la machine à traire.

9. Nettoyez et désinfectez la machine à traire après chaque traite.

10. Faites contrôler la machine à traire par un agent qualifié tous les ans (OptiTraite®). Le cas échéant, faites procéder aux réparations.

11. Nettoyez et dépoussiérez les filtres de la machine à traire tous les mois, entretenir les déposes automatiques tous les 6 mois.

12. Changez les manchons selon la fréquence recommandée par le fabricant ; de l'ordre de 2.500 branchements pour les manchons en caoutchouc et environ le double pour ceux en silicone. Par exemple, pour un troupeau de 60 VL avec une salle de traite de 2x6 postes, la durée de vie des manchons en caoutchouc est de 8 mois.

Attention. Lorsqu'il y a plusieurs trayeurs sur un élevage, veillez à harmoniser les pratiques de traite et à transmettre les consignes (traitements réalisés, ….).

Raisonnez vos pratiques de traite selon les caractéristiques de votre exploitation, votre fréquence de mammites, vos objectifs….

N'hésitez pas à demander conseil. Pour les mammites cliniques et cellules, mieux vaut prévenir que guérir !



Le plan national « les mammites j'anticipe ! »
Un programme pour prévenir et réduire les mammites en élevage vise à apporter aux éleveurs et à leurs conseillers les éléments nécessaires à la maitrise des mammites : outils, formations, informations…
La mobilisation de tous est nécessaire.

Méthanisation

Les clés de la réussite pour monter son projet

Monter un projet de méthanisation nécessite de communiquer auprès des banques, des financeurs publics, du maire et de la population locale.



P. L. Berger

Le projet de méthanisation Méthamoly rassemble six fermes et cinq partenaires en Rhône-Alpes.

Il y a des étapes à franchir dans un plan de méthanisation. Comment aboutir à un bon projet rentable sur quinze à vingt ans et humainement soutenable ? Il faut s'entourer d'une équipe constituée de personnes qui aident à baliser le terrain de A à Z et d'un coordinateur qui trouve le meilleur prestataire de services», recommande Guillaume Coicandan de la chambre d'agriculture du Rhône. *«Un projet de méthanisation s'analyse simultanément sous les angles techniques, économiques, juridiques et contractuels. Il y a de nombreuses interactions entre ces domaines, plus ou moins fortes, selon la typologie de projet. Il faut définir une philosophie quant à son montage : avec des intrants endogènes ? Multiacteur ? Multidéchet ?»* assure un spécialiste de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

Passons rapidement les différentes étapes du projet dans la phase appelée émergence : visite des unités, étude d'opportunité (coût environ 2 000 euros à 3 000 euros), étude de faisabilité (technique, économique, agronomique, financière), choix du bureau d'études (de préférence, consulter plusieurs bureaux d'études). Le porteur de projet doit ensuite communiquer sur les grandes lignes de son programme, une phase plus importante qu'il n'y paraît. Il doit le présenter aux financeurs publics, au maire de la collectivité, aux banques. *«Avoir l'aval du maire est un atout. Il est recommandé de faire une réunion publique pour entrer dans une phase de concertation. Devant les riverains, les banquiers, il faut montrer qu'on y croit. La méthanisation est une activité nouvelle. Il y a beaucoup d'apprentissage à faire»*, insiste Jean-Marc Martin du Crédit agricole, spécialisé dans le financement des projets de méthanisation. Concernant le tour de table bancaire ou financier, le porteur ou le collectif peut faire appel à des cofinanceurs autres que les banques : assurances, financeurs publics. *«C'est un business industriel. Il faut se faire accompagner par l'Ademe. Le coût de développement est à la charge du porteur du projet, soit un minimum de 30 000 euros»*, rappelle Jean-Marc Martin.

Un collectif de six fermes en Loire

Aloïs Klein est éleveur dans la Loire avec un troupeau de 60 laitières et de 30 vaches allaitantes (vente en direct sur Lyon et Saint-Étienne). Depuis quatre ans, cet éleveur est détaché pour assurer le développement d'un projet de méthanisation collective et territoriale (SAS Méthamoly), un biogaz au coeur des Monts du Lyonnais. À l'origine de ce projet collectif de méthanisation : six fermes qui se sont entourées de cinq partenaires. Les agriculteurs ont créé leur propre société, SAS Agri Enr. Elle est majoritaire et détient 51% du capital de Méthamoly. Les autres partenaires sont : Engie, un fonds d'investissement citoyen énergie partagée, le fonds régional Oser (de la région Auvergne Rhône-Alpes) et la Sem Soleil. Le site qui sera construit mi-novembre va traiter des biodéchets. Objectif : 17 000 tonnes de matières traitées (effluents d'élevage et déchets alimentaires). *«C'est un projet de longue haleine, initié depuis 2012. Il est mené par un groupe très divers avec le souci d'impliquer les acteurs du territoire. Méthamoly porte le projet. Dès le début, nous avons communiqué sur notre programme avec la population locale, les résidents, les associations, les élus. Nous avons organisé des réunions publiques sur la méthanisation. Nous avons fait appel à l'épargne citoyenne et nous avons collecté 250 000 euros. Le soutien des élus locaux a permis de faciliter le démarrage de la réflexion et la construction des différents partenariats. La grande diversité de ces derniers constitue un facteur de réussite comme la forte implication des agriculteurs»*.

PIERRE-LOUIS BERGER

Différentes typologies

Projet agricole ou à la ferme. Il est naturellement porté par des agriculteurs en individuel ou en collectif. Il consiste à traiter les déjections d'élevage des exploitations agricoles.

Projet industriel. C'est avant tout une solution de traitement de la charge organique polluante avant rejet en milieu naturel ou en station d'épuration. Les coûts des procédés sont relativement élevés mais sont compensés par la maîtrise des charges logistiques et de traitement des effluents.

Projets territoriaux. Plus ambitieux et en lien avec leur territoire, ils se distinguent soit par le tonnage important de matière traitée, soit par le type de matière organique valorisée, soit par le caractère collectif du projet.

Des professionnels à votre service

ttb
Un textile, une technique, une solution...
- Bâches sur mesures
- Tunnels agricoles
- Bâches de benne
- Séparation de bâtiments
- Bâches de semoir
- Bâches de silo
- Réfection de sièges
- Housses de protection
- Location et vente de stands
1, Rue Amsterdam
(Av. de Paris)
89470 MONETEAU
03 86 46 36 14
03 86 46 26 36
ttb89.commercial@orange.fr - www.technotextiles89.com

VIDEO SURVEILLANCE
& PROTECTION
NOUVEAUTES
www.camerail.com
CAMÉRAIL
Sur le terrain. Avec vous
Nièvre & Yonne :
Olivier VIRMONT 06 73 69 80 21
Côte d'Or :
Alain GIMET 06 07 43 69 12

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

EN VRAI, UNE EXPLOITATION ÇA DOIT TOURNER QUOI QU'IL ARRIVE
GROUPAMA CAPITAL SANTÉ
Aux périodes clés de votre activité, vos indemnités journalières peuvent être majorées de 50%*.
groupama-agri.fr
*Garanties réservées aux assurés ayant souscrit l'option «indemnité journalière pics d'activité» pour les mois précisés lors de la souscription. Pour les conditions et les limites des garanties, se reporter au contrat disponible en agence.
Groupama
la vraie vie s'assure ici
Groupama Rhône-Alpes Auvergne - Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne - 50 rue de Saint-Cyr - 69251 Lyon cedex 09 - 779 838 366 RCS Lyon - Emetteur des Certificats Mutualistes - Entreprise régie par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 61 rue Taitbout 75009 Paris. - Crédit Photo : Aurélien Chauvaud

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)*

Les marchés en Sud-Est Centre

Marchés	cat.	Laissac 07/11/2017	Bourg-en-Bresse 17/10/2017	St Christophe-en B. 18/10/2017	National 18/10 au 24/10/17
Vaches viande (V)	U	3,80 €	-	3,78 €	3,84 €
	R	3,35 €	3,50 €	3,51 €	3,50€
	O	3,10 €	3,05 €	-	3,16 €
Vaches mixte (M)	R	-	-	-	3,25 €
	O	-	2,85 €	-	3,16 €
Vaches lait (L)	O	3,25 €	-	-	2,88 €
	P	3,10 €	2,30 €	-	2,52 €
Génisses VML	U	-	4,30 €	4,42 €	4,14€
	R	3,25 €	3,75 €	3,82 €	3,60€
	O	3,15 €	3,05 €	-	3,19 €
Taureaux VML	URO	2,65 €	2,45 €	-	2,64 €

VML : *type viande , mixte et lait NC: Non communiqués*

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **07/11/2017**

Effectif total: 650 - Nombre d'invendus: (80%)

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	250-300	-	-	-	-
			300-350	2,63€	2,85 €	2,80 €	-
			350-400	2,47 €	2,68 €	2,56 €	-
			400-450	2,45 €	2,73 €	2,51 €	-
			450-500	2,46 €	2,53 €	2,50 €	-
		R	200-250	-	-	-	-
			250-300	2,72 €	2,80 €	2,74 €	-
			300-350	2,59 €	2,67 €	2,64 €	-
			350-400	2,42 €	2,57 €	2,50 €	-
			400-450	2,45 €	2,73 €	2,51 €	-
			450-500	-	-	-	-
	F	E	300-350	-	-	-	-
		U	250-300	2,66 €	2,74 €	2,69 €	-
			300-350	2,65 €	2,77 €	2,71 €	-
			350-400	2,59 €	2,69 €	2,65 €	-
		R	200-250	2,48 €	2,71 €	2,59 €	-
			350-400	2,44 €	2,64 €	2,59 €	-

Broutards: Marché et ambiance commerciale perturbés par une suspicion de blocage sanitaire entraînant une baisse des prix avec des invendus.

LAITONNES : Contrairement aux broutards, le commerce des femelles reste très actif avec une forte demande et des cours sensiblement reconduits. Laitonnes culardes 214 à 307 kg : 1080 à 1690€ (4,78> 7,01).

Effectif total: 149 - Nombre d'invendus: (91%)

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS	M	R	400-450	-	-	-	-
		U	300-350	-	-		
			350-400	2,49 €	2,63 €	2,55 €	-
			400 - 450	2,41 €	2,48 €	2,43 €	-
			450 et +	2,01 €	2,23 €	2,20 €	-
		R	300-350	1,96 €	2,06 €	1,98 €	-
			350-400	2,16 €	2,34 €	2,30 €	-
			400-450	2,05 €	2,18 €	2,13 €	-
			450 +	2,06 €	2,20 €	213 €	-

GÉNISSES -18 MOIS : Contrairement aux broutards, le commerce des femelles reste très actif avec une forte demande et des cours sensiblement reconduits.

Effectif total: 282 - Nombre d'invendus: (88%)

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE					
VACHES CHAROLAISES	F	E	- 5 ans	2,13 €	3,00 €	2,65 €	-
		U	- 5 ans	1,80 €	2,36 €	1,95 €	-
			5 à 10 ans	1,75 €	2,25 €	1,90 €	-
			+ 10 ans	1,74 €	1,93 €	1,80 €	-
		R	- 5 ans	1,60 €	1,85 €	1,78 €	-
			5 à 10 ans	1,57 €	1,81 €	1,69 €	-
			+ 10 ans	1,51 €	1,73 €	1,63 €	-
		O	5 à 10 ans	-	-	-	-
			+ 10 ans	1,10 €	1,53 €	1,38 €	-
GÉNISSES	F	E	24 à 36 mois	-	-	-	-
		U	24 à 36 mois	1,90 €	2,22 €	2,03 €	-
TAUREAUX	F	R	24 à 36 mois	-	-	-	-
	M	U	+ 500 kg	-	-	-	-
		R	+ 500 kg	-	-	-	-

VACHES ET GÉNISSES 30 MOIS : Ambiance lourde reflétant les difficultés constatées dans le gras. 2 vaches grasses parthenaises 844 et 874 kg vendues 2460 et 2620 € .

TAUREAUX:

Sicagemac (prix au kg vif)

Marché de Corbigny du 06/11/2017

Bovins (255)		
Broutards	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
300 à 400 kg	780 - 1050	2,46 - 2,67
415 à 475 kg	1040 - 1170	2,47 - 2,54
Laitonnes		
330 à 340 kg	860 - 900	2,61 - 2,66
345 à 390 kg	-	-
Génisses		
370 à 470 kg (16-24mois)	700 - 1060	2,12 - 2,50
560 à 665 kg (24-36mois)	1120 - 1320	1,93 - 2,00
Taureaux		
550 à 1140 kg	900 - 2020	1,64 - 1,83
Vaches		
Vaches légères	760 - 1110	
Vaches entre deux	1150 - 1310	
Vaches lourdes	1330 - 1920	

Demande plus sélective en broutards orientant les tarifs à la baisse avec des invendus. Vente rapide en laitonnes à des tarifs fermes
Bonne demande en taureaux à des tarifs qui progressent.
Trop de vaches maigres encore non annnoncées cette semaine. Vente suivie en vaches lourdes à des tarifs stables.
Baisse en sujets trop maigres.

Bovins gras : 10
Seuls les taurillons gras se commercialisent à des tarifs corrects.
Collecte de laine jeudi 9 novembre à la Sicagemac de 8h à 10h.

Prochain marché le 13 novembre aux horaires habituels

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 25/10/2017

BROUTARDS 6-12 MOIS
Effectif total : 133 - Taux de vente : 100%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Charolais	M	U	250 - 300	2,67 €	3,01 €	2,88 €	
Broutards : légère baisse avec un tri plus sélectif. Laitonnes : forte demande , les apports ne couvrent pas les besoins, cours facilement reconduits.			350 - 400	2,35 €	2,58 €	2,50 €	-0,03
		R	250 - 300	2,41 €	2,89 €	2,74 €	=
			300 - 350	2,38 €	2,75 €	2,67 €	-
	F	U	300 - 350	2,53 €	2,71 €	2,66 €	
			350 - 400	2,48 €	2,65 €	2,56 €	=

BROUTARDS 6-12 MOIS
Effectif total : 133 - Taux de vente : 100%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
VachesCharolaise	F	U	- 5 ans	1,79 €	2,07 €	1,91 €	+0,01
Cours reconduits.en toutes catégories		R	- 5 ans	1,71 €	1,96 €	1,87 €	+0,02
			5 à 10 ans	1,50 €	1,88 €	1,81 €	-0,01
			+ 10 ans	1,41 €	1,81 €	1,69 €	+0,03
Génisses	F	U	24 à 36 mois		2,11 €		
		R	24 à 36 mois	1,85 €	2,05 €	1,96 €	-0,02

Bovins

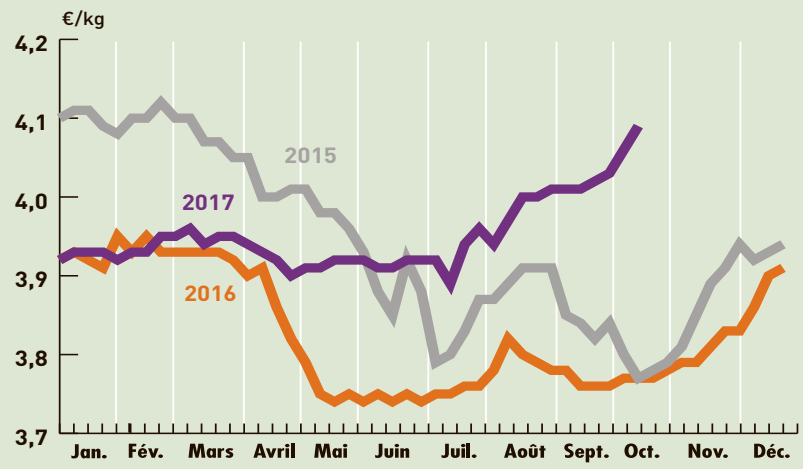
Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations Bassin Centre-Est du 16/10 au 22/10/2017

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	EU=	R=	R-	O+	O=	P+	
Viande hors BI/Parth	-	4,09 €	3,93 €	-			
Races mixte	-	3,65 €	3,62 €	3,53 €	-		
Races lait				-	-	-	
Bœufs	EU=	R=	R-	O+	O=	P+	
Races à viande	- -	-	-		-	-	
Races mixte	- -	-	-	-	-		
Races lait					-	3,03 €	
Vaches	U=U-	R+	O+	O=	P+	P=	
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,03 €	3,89 €	3,80 €	3,51 €	-		
Charolaise - 10 ans + 350 kg	4,05 €	3,88 €	3,78 €				
Limousine -10 ans +350 kg	- -	-					
Races mixte			-	-	-		
Races lait				-	2,96 €	2,91 €	
Génisses	U=U-	R+	R=	O=	P+		
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,45 €	4,23 €	4,00 €	3,87 €			

Tendance : Commerce calme dans l'ensemble.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations du Bassin Grand Sud du 16/10 au 22/10/2017

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	0+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,10 €	4,11 €	4,07 €	-				
Vaches								
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	5,05 €	4,66 €	4,19 €	3,97 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,95 €	3,89 €				
Races mixte					3,35 €	3,32 €		
Races lait						-	3,01 €	2,94 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	0+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,73 €	4,49 €	4,23 €	3,94 €				

Tendances SEM. 44/2017

Bovins de boucherie

L'activité de la semaine sera sérieusement perturbée par le férié de la Toussaint qui tombe un mercredi. Cette période de l'année est toujours difficile en terme de commerce avec un recul des ventes lié à la fiscalité qui pèse sur les ménages. La maladresse médiatique de quelques journalistes qui ont voulu faire un peu de buzz sur le dos des gros industriels met en colère des éleveurs qui en ont mare de se faire maltraiter. En jetant la suspicion sur les animaux atteints de Turberculose, pourtant sans risque et contôlés par les services vétérinaires, ils participent à la dégradation de l'image de la viande auprès des consommateurs. Sur les marchés, les transactions sont calmes, mais les tarifs se maintiennent dans les femelles de qualité bouchère, ainsi que pour les Charolaises viandées. C'est dans les allaitantes de milieu et bas de gamme que la vente est plus régulière. En réformes laitières, le marché est plus équilibré avec des industriels qui vont profiter du férié de la Toussaint pour stabiliser les prix. En jeunes bovins, le commerce reste fluide, avec une stabilisation des prix.

Broutards

Peu de changement pour cette semaine où l'export sera fortement perturbé. Les volumes mis à la vente seront retreints avec des marchés qui seront déplacés, voire annulés. Les tarifs sont stables dans les bons mâles Charolais ou Limousins de moins de 350kg et la tendance est lourde dans les plus de 450kg. Dans les femelles, l'activité reste assez régulière avec des tarifs sans changement.

Veaux d'élevage et d'engraissement

La réduction de l'offre permet une stabilité des prix pour une semaine où les mises en place seront amoindries par le férié de la Toussaint. Les gros veaux Montbéliards se maintiennent pour l'export vers l'Espagne. La vente est plus sélective dans les sujets légers ou plus communs. La situation reste extrêmement tendue dans les veaux Holsteins ou Abondances ordinaires avec un tri sévère dans les lots. Le marasme est important dans les croisés laitiers R de conformation. Le commerce reste également sélectif dans les croisés jaune ou blanc bleu avec de gros écarts de valorisation entre les R et les U. Les femelles ordinaires sont peu recherchées ■

Laurent Chupin

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **06/11/2017**

Effectif total: 966 - Nombre d'invendus: (99%)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Apports satisfaisants en volume et en qualité. 99% de vendus avec seulement 11 invendus. Agneaux : forte demande et progression des cours dans les sujets de boucherie, comme dans les agneaux maigres. Les agneaux trop lourds restent toutefois pénalysés malgré la hausse dont ils bénéficient.		U	de 32 à 38 kg	2,97 €	3,45 €	3,19 €	-
			de 38 à 44 kg	2,75 €	3,53 €	3,15 €	-
			de 44 à 50 kg	2,59 €	3,45 €	3,06 €	-
			> 50 kg	2,10 €	2,86 €	2,43 €	-
		R	de 32 à 38 kg	2,62 €	3,29 €	2,88 €	-
			de 38 à 44 kg	2,55 €	2,98 €	2,79 €	-
			de 44 à 50 kg	2,35 €	2,74 €	2,55 €	-

Effectif total: 174 - Nombre d'invendu: (97%)

				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
BREBIS : Belle vente notamment en bonnes lourdes **BÉLIERS CAPRINS** : Demande suivie.	M		(M)	1,00 €	2,36 €	1,37 €	-
	F	U	< 60 kg (F)	1,19 €	1,43 €	1,27 €	-
			> 60 kg (F)	-	-	-	-
		R	> 60 kg (F)	0,85 €	1,16 €	1,02 €-	
		O	< 60 kg (F)	-	-	-	-

Effectif total: 5 - Nombre d'invendu: (100%)

			CAPRINS - F - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
CAPRINS : Pas de changements.	F	O	32 €	38 €	34 €	-

Effectif total:

			AGNEAUX MAIGRES - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
AGNEAUX : Idem agneaux de boucherie.	R	25-35 kg	-	-		-

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 23/10/2017*

Ovins : 281	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	65 - 95	1,97 - 2,64
Agneaux gras - 44 kg	100 - 136	2,53 - 3,23
Agneaux gras + 44 kg	115 - 150	2,56 - 3,13
Brebis	50 - 109	0,76 - 1,39

Vente rapide et quasi-totale un lot invendu) à des tarifs qui augmentent dans l'ensemble des catégories.
Prochain marché le lundi 13 novembre aux horaires habituels.

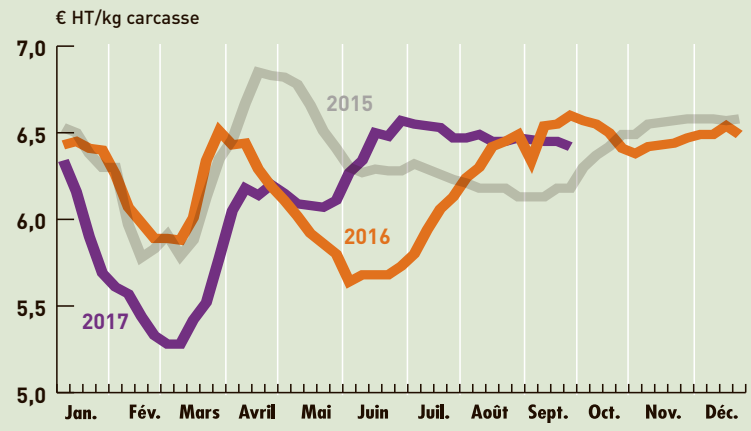
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer du 16/10 au 22/10/2017*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	**6,78 €**	**6,39 €**
Couvert	16-19 kg	**6,76 €**	**6,72 €**	**6,34 €**
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	**5,80 €**	-

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer du 16/10 au 22/10/2017*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,43 €	**6,49 €**	**2,37 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 30/10/2017 au 05/11/2017

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	6,78 -0,01	6,72 0,01	5,92 -0,11	-	-	-	-
	R	6,38 0,06	6,51 0,09	6,49 0,09	-	6,83 0,12	6,76 -0,02	-	-
	O	-	-	-	-	6,25 -0,14	-	-	-
3 (couverts)	U	6,63	6,72 -0,02	6,66 0,01	5,81 -0,07	-	6,85	6,69 0,08	5,88 -0,10
	R	6,48 0,09	6,55 0,11	6,52 0,11	5,72 -0,02	6,79 0,02	6,72 =	6,47 -0,03	5,75 -0,27
	O	6,37 0,22	6,49 0,11	6,57 0,01	-	6,27 0,02	6,10 -0,10	5,92 -0,21	-
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	R	-	-	-	-	-	5,90 0,34	5,70 0,12	-
	O	-	-	-	-		-	-	-

Var.

Zone nord : Agneaux : la diminution de l'offre entraîne la fermeté des cours. Brebis : marché difficile en brebis, commerce peu dynamique. **Zone sud :** Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : «Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 6 novembre) :
« Momentanément, marché plus difficile et commerce plus lourd. »

Porcins

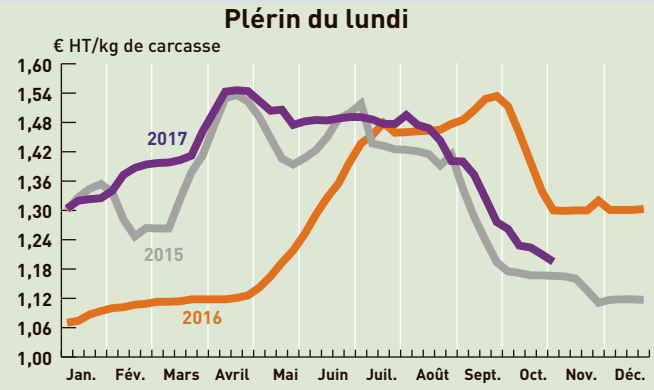
Porcs charcutiers cadran de Plérin (7 648 porcs présentés) *Cotations du lundi 30 octobre 2017*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,195 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 06/10 au 12/10/2017*

1,47 € /carcasse euros

Plérin du lundi

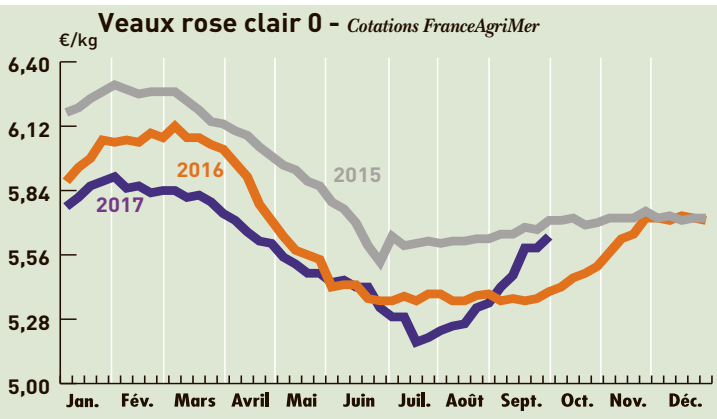


Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 16/10 au 22/10/2017*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	**8,39 €**	-	-
U	-	**7,28 €**	**5,83 €**	-
R	-	**6,11 €**	**4,61 €**	**3,86 €**
O	-	**5,70 €**	**4,39 €**	**3,78 €**

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Veaux de 8 jours à 4 semaines *en euros/tête* *Synthèse nationale FranceAgriMer du 16/10 au 22/10/2017*

Marchés	Effectifs	Tendance
Bourg-en-Bresse	**820**	Les cours sont reconduits en veaux de qualité. Les veaux légers et maigres sont difficilement commercialisables.
La Talaudière	**525**	Moins d'apports, ventes toujours très difficiles.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	**201**	**8**
Femelles	**131**	**14**
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	**112**	**3**

Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 16/10 au 22/10/2017*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**3,40 €**	**2,90 €**	-	-
Bons	**3,20 €**	**2,60 €**	**2,60 €**	

Céréales

Marché du 02 novembre 2017

N: Nominal; **C:** Camion; **TC:** Train Complet; **P:** Péniche; **A:** Acheteur; **V:** Vendeur; **OA:** Option Acheteur; **OV:** Option Vendeur. **BPMF:** blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2017				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte d'Or	meunier	nov.-déc.	155	N	C
Nord Côte d'Or	meunier	nov.-déc.	155	N	C
Aube	meunier	nov.-déc.	149	N	C
	fourrager	nov.-déc.	143	N	C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	62/63 kg/hl	nov.-déc.	138	N	C
Sud Côte d'Or	62/63 kg/hl	nov.-déc.	135.	T	C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'or/Haute Saône	50 kg/hl	nov.-déc.	140	N	C
Aube/Yonne	50 kg/hl		inc.		C
SEIGLE panifiable	**RÉCOLTE 2017**				
Côte d'Or		nov.-déc.	150	T	C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2017**				
Côte d'Or/Haute Saône		nov.-déc.	140	T	C
MAÏS	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube		nov.-déc.	149	N	C
Côte d'Or		nov.-déc.	150	N	C
POIS	**RÉCOLTE 2017**				
Côte d'Or	Fourrager	nov.-déc	180	V	C
Yonne	Fourrager	nov.-déc	180	V	C
Aube	Fourrager	nov.-déc	180	V	C
Luzerne déshydratée	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	18% 1ère main	6 de nov.	172	T	
Pulpes de betteraves	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	6 mm 1ère main	5 de nov.	151	T	

Matériel

Tracteur

01 - Vds tracteur Case MXU 125, 4140 H Case JXU 95, 5920 H - charrue Vari 120, 4 corps - pirouette Kuhn 6502, 2012 - semoir engrais Sulky 1500L - pailleuse silofarmer trainée
✆ **06 08 42 82 99**

19 - AV tracteur CASE IH JXU 1090, 95 CV, 4RM, 2005, 3700h, clim. inv. hydrau., TBE.
✆ **06 73 72 83 37**

21 - VENDS tracteur John Deere 6115 R de 2017, 1 263 heures Power Quad Ecoshift pont suspendu relevage avant auto tract ready clim. isobus, cabine suspendue HCS (réf. 450C)
✆ **06 22 09 57 01**

38 - Cherche ancien tracteur
✆ **04 74 84 82 94**

42 - vds tracteur MF 592 2 rm moteur 5600 h prix à débattre
✆ **06 67 00 47 07**

42 - Vds Renault J3 de 1972- 4700 h super état avec benne 3 points
✆ **06 73 46 79 36**
ou 06 73 46 79 36

58 - Vds cause retraite tracteur JD 6530 TBE, pailleuse Lucas Raptor P, veleuse, aplatisseur, semoir engrais Amazone (44VB2)
✆ **03 86 78 22 89 le soir**

69 - Ch. ouvrier agricole maraîchage Tps plein à Thurins salaire en fonction compétences et expérience.
✆ **06 61 44 36 98**

71 - Vends tracteur Case IH Ter 5140, 4 RM,1991, 10.000 euros.
✆ **07 87 91 84 16 H.R.**

Travail sol

21 - VENDS combiné Sulky Tramline, Kuhn, 3 m., socs neufs, 21 rangs, très bon état, prix : 8 000 € HT (réf. 4506)
✆ **06 72 95 94 50**

69 - Char Huard Uari 150 4 socs 4250 Đ - Cultivateur Carre 4,73m. Hydro Vibro Gyrax 4,5 m. 2100 Đ.
✆ **06 86 58 27 18**

69 - Vds herse Leuli + semoir D30 Amazone - Remorque Gilibert 9 T.
✆ **04 78 96 04 49 HR**

Récolte

01 - Vds dérouleuse pailleuse Altec DR160PA bon état
✆ **06 70 54 91 74**

26 - Vds botte ronde 250 kg luzerne pure 2è, 3è,4è coupe.
✆ **06 07 97 45 81**

38 - Vds Faucheuse fella frontale disque conditionneur rouleaux 3.10m bon etat SM310FZ-RC année 2011.plus 1 pour les piéces. Autochargeuse mengeleLW548, foin ensilage 5 ameneurs, 33 couteaux,48 m cube, double essieux 500/50R17,révisée,très bon état,avec pick up et roue de rechange,année 2002
✆ **06 37 42 66 80**

58 - VENDS Braud 650, 3.70 m., 3 000 euros, - faucheuse conditionneuse JD 1360, 2 000 euros (réf. 450B)
✆ **06 77 36 09 89**

Traitement

26 - Vds Pulue 1000l rampe 15m Hydrolyque
✆ **06 98 99 12 16**

Forestier

01 - Vds bois de chauffage coupe 2m acacia frêne verne chêne 15 km de Mâcon
✆ **06 82 07 33 68**

26 - Vds bois chauffage sec l40.50 mélange chêne, hêtre, acacia. Prix de départ 105 euros et possibilité livraison
✆ **06 07 97 45 81**

Agri. divers

03 - Achète trieur à pommes de terre - faire offre.
✆ **06 17 59 56 75**
ou 04 70 42 17 51 HR

26 - Vds semoir à engrais Sulky mono plateau Tremiz 580L largeur Epand 9m. A peu servi. 1000 euros
✆ **06 77 76 94 83**

38 - Vds planteuse légumes ou tabac 4 rangs + pirouette 2 toupies Khun.
✆ **06 21 69 68 81**

38 - Vds semoir Nodet 3 m à canelure : 800 euros, désileuse pailleuse Lucas 420 : 600 euros, moulin farine LAW.
✆ **04 76 93 51 07 HR**

38 - Remorque basculante Monocoque 6 T cotes H1000 mm por arrière 2 ventaux plancher 3 mm: 5900 euros.
✆ **06 31 58 41 64**

42 - Vds benne Rolland 10 T porte hydrau. 20 m³ ensilage parfait état prix 7000 euros.
✆ **06 83 83 60 77**

43 - AV FAUCHEUSE Claas Disco 2650 plus 2010, FANEUSE Fella TH 6606, 6 toupies 2012, ANDAINEUR Claas Liner 470 2010, le tout en très bon état.
✆ **06 07 70 22 57**

46 - Vds faucheuse condit. Kuhn FC283, TBE. 6500 euros. Détecteur des chaleurs pour bovins avec colliers. 2500euros. 2 ventilateurs salle de traite + variateur. 500 euros.
✆ **06 71 45 04 60**

58 - Cause cessation vend 1 Benne 2 roues Miro, 6 T+ 4 roues Biber. 1 pompe Honda très bon état (4402)
✆ **06 99 25 73 38**

58 - VENDS 12 cornadis chèvre - van Ifor William 1 500 euros, - caméra sur rail avec antenne - 5000, - camera sur rail avec fil 500, - fourche arriere, - D.P.B., - semoir à engrais avec potance (réf. 4501)
✆ **06 22 23 80 09**

69 - Vends cause cessation : Foin, paille, enrhubannage - Epandeur Gilibert Hélivó(2002) - Faucheuse conditionneuse Khun portée 2,4 m. (2000) - Roundballer Welgen RP12 - Pirouette 4 toupies méca Khun 5,2 m. - Andineur Andex - Charrue 3 corps Naud - Semoir engrais Solky DR850 (2004) - Sulfateuse Gaya 600 l. rampe 10 m. (2013) - Bétaillère 2 bovins - Brasseur à lisier - Applatisseur céréales - Tank à lait 1200 l. (pour abreuvoir) - Tonne à eau.
✆ **04 78 48 46 90**

84 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 28- 36- 40- 44 dis, chisel et canadien 3 m, charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4 m, www.desmier-agri.com
✆ **04 66 24 26 11**

Elevage

01 - Vds râtelier BR pivotant + râteliers veaux 2mx0,60 SDT GM 2x4, 8 postes nombreuses options Tbé
✆ **06 98 36 65 15**

69 - Recherche attaches Hollandaises faire offre.
✆ **06 70 22 63 87**

71 - VENDS vêleuse Vink TA 800, acier inox, tirage alternatif puissant, 500 kg, modèle renforcé, neuve, 250 euros (réf. 4302)
✆ **06 33 60 15 96**

Véhicule

Utilitaire

42 - Vds bétaillère Mercedes 508 Be contrôle OK 3500 euros
✆ **06 60 71 43 71**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds paille 2017 bottes rondes 150 possibilité livraison 01 Chaneins
✆ **06 50 31 58 02**
ou 04 74 55 83 95

39 - Vds paille blé orge colza foin 2017 de qualité liv camion remorque
✆ **06 73 92 81 55**

69 - Vend courge muscade et carottes en palox de 500 kg. Exel. qualitée.
✆ **06 60 18 89 25**

69 - A vendre pommes toutes variétés : golden gala Fuji Chantecler etc.
✆ **06 37 13 42 89**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06 86 08 38 02**
ou 03 84 32 30 91

Fourrage

21 - VENDS paille et fourrage. Livraison assurée. (réf. 32VB1)
✆ **06 26 74 60 24**
06 36 55 35 37

69 - Vds belle paille HD stockée sous hangard. Livraison par camion ou CRq.
✆ **04 74 00 30 70 ou rép.**

Pépinière

01 - Vds acacia coupe 2m pour faire piquets 50 euros le stère 15 km Mâcon
✆ **06 82 07 33 68**

Propriété

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

39 - Entre Salins-Arbois, vends chalet Chauvin 10 ans, 135 mètres carrés sur 25 ares + dépendances bois garage
✆ **03 84 37 91 59**

39 - Vends ferme herbagère, 4.000 m2 bâtiments + habitation, 85 ha, vente et location Jura.
✆ **03 84 81 23 59**

74 - JH 38 ans sérieux, fils d'agri avec expérience (transfo froma + poly élevage) recherche exploitation bovin lait AOP en vue installation. Étudie toutes propositions.
✆ **06 08 45 95 00**

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services













89 - Cause retraite : VENDS 18 kms Auxerre, 6 kms Toucy FERME BIO sur 5 ha, maison, bâtiment, élevage ovin, caprin, fromagerie, 210 KĐ, achat possible 25 ha BIO supplémentaires. (réf. 430A)
✆ **06 85 22 10 50**
06 41 90 21 10

Terrain

26 - Vds 1 halo proximité Valence route de Montelier
✆ **06 98 99 12 16**

Divers

Maître BAYO Voyant Médium Guérisseur
Réussite en 72h, paiement après résultats
Spécialisé problèmes sentimentaux, retour personne aimée, protection, désenvoutement, chance, examen, santé, commerce, justice, travail... Faites appel à celui qui sera capable de vous aider, discrétion assurée.
Reçoit sur RDV à Dijon
06 46 61 71 14 - 09 81 64 51 99

19 - Rech. chaudière bois Morvan ou autre, forte puiss. + Faucheuse Kuhn, Faire offre.
✆ **06 76 08 90 67**

38 - Part. cherche à acheter une mobylette motobécane ou Peugeot 103 ou scooter Ovtto roulante ou pour pièces.
✆ **06 99 45 91 30**

38 - Recherche toiles lieuse Deering n°6 carte grise Fordson Major
✆ **04 74 85 80 32 HR**

38 - Vds 2 cuves de Carburant, de 1500 L chacunes aux normes toutes équipées +kit de jumelage très bon état cause retraite téléphone
✆ **06 76 76 95 31**

69 - Vends 40 balles de foin 120x90 - Bétaillère attelage tracteur 2 à 3 vaches. Concasseur à marteaux.
✆ **04 74 04 70 23**

69 - A vendre génisses Montb. - Faucheuse Fella SM 270 - Andaineur Fella 350 - Pirouette Khun 4 toupies, pailleuse Jeantil TR 2000 - Tank à lait Serap 3400 l. - Récolteuse 1,45 m. - Ensileuse à maïs 1 rang - Désileuse portés - Salle de traite TPA 6 postes - Le tout TBE.
✆ **06 87 91 69 47**

71 - Vends 2.000 tonnes de compost issu de fumier de bovins. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

Location

Agricole

69 - Cause retraite cède en fermage ou vends 5,30 ha de vignes Juliénas - Beaujolais Villages mécanisables.
✆ **04 74 04 43 79**

69 - Propriétaire cherche métayer viti pour 1,3 Ha de Chénas mécanisable.
✆ **06 30 52 17 17**

69 - Propriétaire cherche métayer sur secteur St Lager Exp. 5 Ha Chardonnay + 1,7 Ha Brouilly et Côte de Brouilly - Mécanisable - Parfait état.
✆ **06 73 28 39 70**

Autre

42 - A louer bâtiment 1000 m2 agricole ou autre - étudie tt propositions
✆ **06 78 91 48 07**

89 - Chablis chambres d'hôtes à partir de 58 €, La Maison de Mireille (réf. 4505)
✆ **06 28 79 58 10**
b.adine@yahoo.fr

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Offre

Emploi

01 - Pont d'Ain exploitation bovin lait recherche salarié H.F. CDI traite soins aux travaux divers
✆ **06 70 54 91 74**

21 - EARL polyculture-élevage laitier CHERCHE salarié polyvalent élevage, traite, culture. CDI. 39 H, expérience souhaitée. Envoyer CV.
tresillard@ozone.net

26 - CHERCHE CHAUFFEUR POIDS LOURDS POSTE A POURVOIR AU 15/12/17
✆ **06 76 93 166 3**

38 - La FDSEA de l'Isère recrute Un animateur de territoire et de filière Le Profil - Connaissance du milieu agricole et rural - Bac +2 minimum Master ou Ingénieur Agri-Agro Les missions - Animer le réseau des territoires - Animer et suivre les travaux des filières de production départementales - Réaliser d'études prospectives - Identifier et accompagner l'émergence de projets locaux - Communication interne et externe Les compétences - Capacité d'animation de réseaux - Aisance dans la communication écrite et orale - Dynamisme, disponibilité et polyvalence - Capacité d'organisation et d'autonomie - Qualités relationnelles - Ecoute - Maîtrise des outils informatiques - Maîtrise de réseaux sociaux Les conditions - Contrat à durée déterminée 12 mois avec évolution en CDI - Titulaire du permis B obligatoire - Contrat 35 heures hebdomadaires - Poste basé à Grenoble – déplacements sur le département - Poste à pourvoir dès que possible. - Rémunération selon profil et expérience Lettre de motivation et CV à adresser avant le 30 novembre 2017, par courrier ou email à l'attention de Monsieur le Président de la FDSEA de l'Isère 40 avenue Marcellin Berthelot CS 92608 – 38036 GRENOBLE Cedex 2 ou
recrutement@fdsea38.fr

42 - Elevage bovins chevaux Montbrison cherche personne sérieuse autonome multitaches logée
✆ **06 07 16 24 16**

69 - Exploitation viticole Beaujolais cherche caviste CDI
✆ **04 78 47 93 45**
ou contact@terresdorees.fr

69 - Exploitation viticole cherche chauffeur de tracteur agricole CDI.
✆ **04 78 47 93 45**
ou contact@terresdorees.fr

Concessionnaire MASSEY FERGUSON Recrute
1 VENDEUR (HF) machines agricoles Secteur Nord de la Côte d'Or
1 VENDEUR (HF) machines agricoles Secteur Est de l'Yonne
Envoyer CV + lettre motivation à alain.sarllucas@orange.fr
Tél. 03 86 75 20 98
MASSEY FERGUSON

69 - Rech. employé pour gardiennage entretien parc Tvx forestiers mi-temps rémunéré logement sur place fourni Mts du Lyonnais.
✆ **06 86 01 86 66**

69 - Recherche prestataire de service taille 3 Ha à Salles.
✆ **06 09 75 00 88**

71 - Cherche personne avec expérience pour tailler vigne en blanc, secteur Mâconnais.
✆ **06 24 69 66 95**

Service

01 - CTRM Atelier réparation spécialiste moteurs, effectue réfection sur tracteur, engins agricoles et viticoles, TP... rectification culasses... Vente pièces moteur. http://michelservignat.wix.com/ctrm
✆ **06 63 43 51 15**

69 - ETA Rivoire sème toutes cultures : couvert, prairie, céréales, mélanges. Semis direct ou travail du sol. Semoir 3 trémies, 3 profondeurs.
✆ **06 61 52 27 99**

Demande

Emploi

71 - Femme sérieuse et expérimentée cherche vignes à plier à la tâche, Mâconnais-Beaujolais.
✆ **06 62 14 08 25**

Mariage

Rencontre

43 - Jeune homme 35 ans aimant nature et animaux salarié libre gentil désire rencontrer jeune fille 30/36 ans libre gentille pour partager mêmes loisirs et relation sérieuse.
Ecrire Haute Loire Paysanne Réf. 105090

Animaux

Bovin

01 - Vds 3 taur. 1 Aubrac 2 Salers 20 et 32 mois doc. boucl. hab. attch. vac. FCO IBR A
✆ **04 74 00 38 54**
ou 06 89 11 65 64

01 - Vds mâle Blond d'Aquitaine 5 ans cause consanguinité fils Ulemo + jeune 8/14 mois
✆ **06 35 57 41 83**

01 - Blonde d'Aquitaine vds mâles repro au choix au sevrage ou prêts à saillir 20 à 30 mois - Elevage inscrit - livraison possible
✆ **06 77 19 11 44**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND reproducteurs LIMOUSINS 12 - 13 mois, fils de Cyclone (RRE VS), Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), - taureaux IA, - vaches pleines, vêlage février - mars. (réf. 370A)
✆ **06 28 02 04 05**

15 - Vends 5 vaches salers 9 à 12 ans, pleines du salers, vêl. nov.-déc + 2 bourrets salers, IBRA.
✆ **06 43 22 56 17**

15 - Vds 20 génisses 20 m. + 10 velles + 1 mâle repro. 20 m. + mâles repro 10 m., le tout HB aubrac, BO, IBR A. Région St-Flour.
✆ **06 86 14 15 93**
ou 04 71 73 33 35


«GAGNEUR», taureau de la Station Lanaud

ÉLEVAGE LIMOUSIN LENA Olivier HBL
(depuis 1972) - Beaumont 03360 Urcay - Tel. 06 28 02 04 05
PORTES OUVERTES À L'ÉTABLE ET AU PRÉ LES 17 ET 18 NOVEMBRE
45 vaches pleines de 8 à 12 ans, vélages en février mars, 30 veaux de l'année, 20 génisses de 2 ans.
Dégustation et vente de vin «Menetou salon»

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vend veaux 18 mois reproducteurs, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires (réf. 3403)
✆ **06 21 88 22 77**

21 - Cheptel HB LIMOUSIN VEND 1 taureau adulte, - 2 taureaux 18 mois, - veaux 12 mois, génisses 12 mois. TGS. Livraison assurée (réf. 410G)
✆ **06 30 82 41 63**

21 - Elevage HBC Vends 15 taureaux 12 – 14 mois , père First, Cluedo, Artois, Chabal et Calogéro, IVMAT des mères de 103 à 115 , TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, tous éligibles, prime CG, cheptel 100% IA depuis 35 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (420B)
✆ **06 15 28 77 63**

21 - VENDS génisses 30 mois pleines HBC, vêlage décembre, TGS. Lechenault Yves - 21230 Foissy (réf. 4301)
✆ **06 68 67 74 41**

21 - Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose cet automne 40 veaux mâles (cru d'exception) le tout issu de bonnes lignées alliant facilité de vêlages et conformation, présentation de la production du taureau Fort Lamy ayant remporté le deuxième prix de synthèse au dernier concours national charolais. Elevage ayant sélectionné depuis longtemps le vêlage facile. Toutes garanties apportée et livraison toutes distances.(réf. 430E)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc) - 06 67 58 18 03 (Michel) 06 74 69 62 41 (Bertrand)**

21 - VENDS veaux reproducteurs mâles 12 mois LIMOUSINS, TGS, TBO, IA, fils de Engy. Sébastien GROEN - Vic de Chassenay (réf. 4504)
✆ **06 78 97 72 28**

21 - VENDS génisses pleines et vaches MONTBELIARDES (réf. 450A)
✆ **06 45 65 16 90**

21 - VENDS veaux reproducteurs IBR A, vêlage facile, HBC. EARL Jully - Magnien (réf. 4507)
✆ **06 70 11 90 57**

21 - GAEC LOISEAU Vend taureaux reproducteurs CHAROLAIS 18 - 24 mois, origine viande, garanties sanitaires OK (réf. 45VB1)
✆ **06 78 09 53 79**

38 - Vds génisses Montbéliardes cause surnombre idemne IBR.
✆ **06 79 60 86 36**

38 - Vd taureau Limousin 14 m calme père inscrit idemn IBR.
✆ **04 76 06 03 82 HR**

38 - Cherche parc pour vaches taries et génisses automne 2017 et printemps 2018 élevage sérieux.
✆ **06 03 29 73 25**

39 - Elevage montbéliard du Verger Solin vend vaches en lactations cause surnombre
✆ **06 84 18 28 71**

42 - Vds taureau Ch 6 ans type élevage docile vêlage facile
✆ **06 73 39 09 76**

42 - Vds vache au lait Mo bonne génétique dispo de suite
✆ **06 35 19 36 21**

42 - Vds génisses Charol. 30 mois pleines +vaches pleines HBC - Cuisset JM - St Germain Lespina
✆ **06 30 92 60 12**

42 - Vds futur taureau reprod. Red PH ss corne Hetero 9 mois.- p:Ladd-P-Red - gp : Eduvik Red - pointage mère : NG TB86 - 800 euros ht
✆ **06 64 12 68 79**

42 - vds taureaux de 1 à 2 ans inscrits HBC Charolais Ibra Tgs liv. poss. Denis Jf Vougy
✆ **06 82 46 99 41**

42 - Vds mâles repro 14 mois Charolais HBC IBRA vêlage facile Cabrel Bacchus Palestro....
✆ **06 75 04 61 07**

42 - vds cse retraite 1 génisse 46 terme octobre + 1 vache 46 fraiche vêlée 4 lact. CL
✆ **06 58 28 25 52**

42 - Vds taureau Lim. insc. 6 ans très bonne origine
✆ **06 73 66 11 84**

42 - vds vaches prim Holstein en lactation vêlées depuis moins de 3 mois
✆ **06 83 15 38 62**

42 - Vds laitonnes Charolaises vaccinées FCO ind. IBR B.o
✆ **06 43 18 73 67**

58 - VENDS taureaux 18 mois, - veaux de l'année HBC, IBR A, TB qualités et origines Martinet Damien - Ternant (réf. 3802)
✆ **06 50 30 32 26**

58 - Elevage HBC, origine insémination VEND 10 génisses 18 mois, 1 380 euros, - reproducteurs mâles nés automne 2016, certains vêlage facile - génotypés, sans cornes, garanties qualités maternelles et sanitaires. François BOUCHE (éleveur/inséminateur) (réf. 430C)
✆ **06 16 07 54 55**
francois.bouche@elvanovia.fr

58 - Vends taureaux 18 mois, indem IBR, Florentin lA cHARIT2 SUR lOIRE 58400(4403)
✆ **06 06 71 54 30**

58 - VENDS taureaux LIMOUSINS de 2 ans et laitonnes LIMOUSINES, bon conformation, IBR A (réf. 4503)
✆ **06 80 02 92 65**

58 - Cause retraite VENDS vaches pleines, IND IBR, vacc. FCO. (réf. 4502)
✆ **06 22 23 80 09**

58 - Elevage charolais HBC, EARL BATHO Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon VEND taureaux 18 mois, - adultes, - veaux de l'année sans corne (réf. 450E)
✆ **06 83 68 07 96**

69 - Achète laitonnes charolaise vaccinées FCO pour engraissement. Règlement assuré.
✆ **06 80 44 67 41**

69 - Eleveur limousin HBL vend jeunes reproducteurs mâles calmes bonne origine TES prix raisonnable 14-17 mois livraison possible.
✆ **04 72 31 13 72**
ou 06 82 22 56 77

69 - Vends génisses Holstein noire/Red de 15 j. à 1 an. Garanties sanitaires CL 69210 Lentilly.
✆ **06 78 61 73 95**

PORTES OUVERTES
Élevage HBC **les 10 - 11 novembre**
Gaec PETIT
MAUREPAS - 89110 Merry-la-Vallée
Port. 06 70 70 51 21 - 06 17 99 30 52

71 - Vds 35 trx 20 mois, HBC, repro., + 20 génisses 20 mois, à saillir, HBC ou non, T. B. qualités et origines. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Elevage limousin vend pour la reproduction génisses et taureaux 12-19 mois, HBL ou non.
✆ **06 20 55 81 02**

71 - A vendre génisses bio certifiées, 2,5 à 3 ans, non pleines, prêtes à saillir, disponibles en Dordogne. Huit génisses limousines, trois montbéliardes, une blonde d'Aquitaine, deux charolaises. Contact : lafeyne@orange.fr ou
✆ **06 86 92 02 57**

71 - A vendre quatre génisses en conversion bio certifiées (échéance 2020), 3 ans, non pleines, prêtes à saillir, disponibles en Dordogne. Trois génisses montbéliardes et une croisée tarentaise X holstein. Contact : lafeyne@orange.fr ou
✆ **06 86 92 02 57**

71 - Vends 11 génisses gestantes charolaises HBC, terme mi-janvier, taureaux 2, 3 et 5 ans, TGS. Ducert Cl.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vds taureaux 18 mois et veaux de l'année, HBC, garanties sanitaires et livraison, indem. IBR. Gaec Dufraigne 71190 La Tagnière.
✆ **06 07 69 80 55**
06 07 31 03 42

71 - Vends pour la reproduction veaux charolais 9 mois, non inscrits, IBR A. Lorton Th., 71430 Palinges.
✆ **03 85 70 22 40**
ou 06 35 28 34 63

71 - Vends veaux reproducteurs, prix raisonnable. Gaec Mathieu-Chevalier, Saint-Vincent-Bragny.
✆ **03 85 70 40 88**
06 99 12 71 56
06 65 40 07 84

71 - Vends cause cessation vaches pleines, terme janvier-février, IBR A.
✆ **06 63 42 93 80**

71 - Vends 10 génisses limousines 18 mois, prêtes à saillir, très dociles, indemnes IBR FCO.
✆ **06 85 54 80 24**

71 - Elev. char. HBC vd taureaux 30 mois et 18 mois, excel. orig. (fils ou petit-fils de Caporal, prix synth. 2014 de Bourg). Dufraigne Jean, Les Gaudoirs, 71190 Mesvres.
✆ **03 85 54 41 10 H.R.**

71 - Vends taureaux repro. 18 mois, TGS, dociles, B.O.
✆ **06 30 64 66 94**

Caprin

69 - Achète chèvres boucs et brebis de réforme.
✆ **06 09 02 61 50**

Ovin

58 - VENDS agnelles CHAROLAISES pures pour reproduction, livraison possible. GAEC Guillien - Epiry 58800 (réf - 43VB1)
✆ **03 86 22 43 36**
06 82 51 97 32

Porcin

38 - Vente de porcelets fermiers de 20 kg à +, né sur paille sevrés à 4 semaine, dispo. toute l'année.
✆ **06 83 81 45 79**

38 - vends porcelets bio certifiés gascons et largewhite sevrés 7-8semaines environ 15-18kg castrés nés et élevés en plein air
✆ **04 76 34 46 66**

69 - Vends truies pleines.
✆ **04 74 70 94 03**

Equin

38 - Donnerai un âne sur deux :pucés, identifiés, âge 8 et 9 ans.
✆ **04 76 07 53 92 HR**

Chien

38 - Vends chiots Beauceron non lof nés 01/09/17 n° mère 2502696 06075169 siren 318332590 nb de chiot de la portée : 5
✆ **06 33 27 40 90**

pa@terres-de-bourgogne.net
03 80 78 90 40

Les offres d'emploi de l'APECITA

AR010060 - ALSACE- LORRAINE- FRANCHE COMTE
TECHNICO COMMERCIAL H/F
Créée par des hommes d'expérience en 2003, notre perpétuelle recherche de la qualité, nous a permis de devenir rapidement une des références en France et internationale pour la création et surtout pour l'entretien des terrains de golf et stades de foot. Consciente des enjeux économiques et environnementaux, nous proposons une gamme de produits innovants, conformes aux exigences techniques les plus pointues et adaptées à tout espace vert de qualité (Golf, Stades etc.). Nous proposons aux clients un soutien technique de proximité accompagné des services techniques à la carte. Développer et dynamiser les ventes de semences, engrais et produits phytosanitaires sur un secteur géographique déterminé. Responsabilités : Suivi technique de nos clients Golf / Stades Ligue 1 & Ligue 2. Prospection et développement du portefeuille client du secteur. Bac+2 ou équivalent exigé. Expérience : Souhaitée (2 ans). Connaissances bureautiques : Office, Internet. Requis : Connaissances du monde agricole / EV, végétal Permis B indispensable (fourniture attestation de validité du permis). CDI à pourvoir de suite. Salaire mensuel brut à négocier selon votre expérience. Déplacements : France. Durée hebdomadaire de travail : Forfait jours. Avantages : Voiture de service.

13080 - HAUT-RHIN
FROMAGER RESPONSABLE DE PRODUCTION H/F
PME spécialisée dans la fabrication et l'affinage de fromages de terroir, nous possédons 3 fromageries en Alsace et en Moselle. Nous recherchons actuellement un(e) fromager(e) responsable de production, poste clé de l'entreprise. Rattachés directement à la direction, vous êtes le garant de la réalisation des produits de sorte à ce qu'ils soient conformes aux exigences techniques et règlementaires. Votre rôle consiste à : superviser le bon déroulement de la fabrication des produits ; Planifier les tâches pour organiser le travail dans un objectif de qualité et productivité ; contrôler la production à toutes les étapes du processus : paramètres techno, contrôles visuels ou physiques, HACCP... ; vérifier sur le terrain le respect des consignes et des règles d'hygiène ; veiller au bon état et entretien du matériel ; assurer le reporting et remonter les anomalies ; être un acteur majeur pour assurer la qualité : détecter, analyser et mettre en place des actions correctives en collaboration avec votre responsable, s'assurer de l'application du système qualité (enregistrements, contrôles...) ; participer à toute tâche de production et nettoyage. Votre responsabilité s'étend de la réception du lait à l'emballage. De formation supérieure en agroalimentaire, vous justifiez d'une expérience réussie à un poste équivalent dans le domaine fromager. Le poste proposé nécessite de la rigueur, de la précision et un certain leadership. Votre passion pour le produit sera un atout indispensable pour réussir à ce poste. Poste à pourvoir mi-novembre. Rémunération selon profil.

AR010030 - EST MOSELLE / BAS-RHIN / HAUT-RHIN / TERRITOIRE DE BELFORT
CONSEILLER TECHNICO-COMMERCIAL SPÉCIALITÉS ANIMALES H/F
Distributeur de solutions nutritionnelles destinées aux éleveurs. Visiter les clients et prospecter, en proposant les produits de la société. Effectuer le suivi de vos ventes et des livraisons. Assurer le suivi clients à l'aide des documents internes. Participer à l'amélioration des solutions produits au travers des retours d'expériences. Participer aux actions de communication au travers des foires. CDI.

AR007860 - NORD-EST
CHARGE DE CLIENTELE GRANDES CULTURES H/F
Dans le cadre du développement de nouvelles gammes en semences et en nutrition santé végétale, nous renforçons notre équipe commerciale. Rattaché au responsable de région, afin de réaliser les objectifs de ventes définis sur votre secteur, vous aurez à négocier les conditions commerciales auprès des clients B et C et prospecter afin de gagner de nouveaux clients. Vous aurez également à participer à la construction des plans d'actions avec votre responsable de région et l'ingénieur développement et coordonner des animations clients. Doté d'un Bac+2 (production végétale/animale) avec une expérience dans l'agro-fourniture, vous êtes rigoureux et organisé. Vous avez une capacité d'analyse et de synthèse ainsi que des qualités relationnelles et de négociation. Vos connaissances en gestion commerciale, la maîtrise des techniques de ventes ainsi que des logiciels bureautiques vous permettront de vous intégrer naturellement sur ce poste. CDI à pourvoir dès que possible. Statut technicien/agent de maîtrise. Salaire à débattre (selon niveau et expérience).

AR010105 - COTE D'OR
TECHNICIEN PAIE H/F
OPA recrute pour son service Juridique Emploi. Vous intervenez sur l'ensemble du portefeuille de clients sur les missions suivantes (env 200 paies) : collecte éléments nécessaires à l'élaboration des paies pour les clients, saisie et contrôle des bulletins de paie sur logiciel Isapaie, en conformité avec règlementation, paramétrage du logiciel, relations avec organismes sociaux, relation client et réponse aux questions des employeurs, établissement documents de fin de contrat, prestations en lien avec la paie. En plus de ces missions, vous pouvez être amené à : effectuer veille juridique en paie, rédiger notes techniques, mettre en place des formations en paie... Vous assurez promotion et développement du service, et participez à la communication et au marketing Mini. BAC+2 en droit ou paie. Connaissance droit social. Expérience en cabinet comptable appréciée. Maitrise outil informatique/logiciels bureautiques. Respect des règles de confidentialité. Connaissance milieu agricole appréciée. CDI temps plein (35h avec RTT) à pourvoir dès que possible. Rémunération selon profil.

AR010104 - COTE D'OR
ADJOINT AU CHEF DE CULTURE H/F
Domaine viticole. Planification, encadrement, suivi et contrôles des travaux viticoles, participation active aux différents travaux, animation d'une équipe d'ouvriers viticoles et tractoristes, reporting quotidien auprès du chef de culture des travaux en cours, assurer et veiller à la sécurité de l'équipe. De niveau BTA/BTS en viticulture/oenologie, vous justifiez d'une expérience significative dans un poste similaire. Titulaire du Certiphyto, vous êtes reconnu pour vos compétences, votre sens pratique et vos capacités à mener des équipes. Vous avez une expérience réussie de la conduite de tracteur-enjambeur. Poste en CDI à pourvoir immédiatement Rémunération selon profil.

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives


PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

- ❒ Tracteurs
- ❒ Matériels de travail du sol
- ❒ Matériels de récolte
- ❒ Matériels de traitement
- ❒ Matériels arbo-viti
- ❒ Matériels de distribution
- ❒ Matériels d'épandage
- ❒ Matériels d'irrigation
- ❒ Matériels forestiers
- ❒ Matériels travaux publics
- ❒ Matériels de cave
- ❒ Matériels de manutention
- ❒ Matériels de station
- ❒ Matériels de taille
- ❒ Materiels agricoles divers
- ❒ Véhicules utilitaires
- ❒ Véhicules tourisme
- ❒ Ventes/achats de récoltes
- ❒ Cultures sous abris
- ❒ Plants/pépinières/Droits à produire
- ❒ Bâtiments professionnels
- ❒ Propriétés achat/ventes
- ❒ Terrains
- ❒ Locations agricoles
- ❒ Locations autres
- ❒ Offres d'emplois
- ❒ Demandes d'emplois
- ❒ Propositions commerciales
- ❒ Offres de service
- ❒ Mariage-rencontres
- ❒ Divers
- ❒ Animaux divers
- ❒ Bovins
- ❒ Caprins
- ❒ Ovins
- ❒ Porcins
- ❒ Equins
- ❒ Volailles/Lapins
- ❒ Chiens
- ❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1, Rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 22 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2017 à 1,81 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

SUCCESSION

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme WOJCIK JEANNINE décédée le 08/02/2017 à BLIGNY SUR OUCHE (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0218016558/PC.

AL214519871

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. REY JEAN décédé le 24/07/2012 à SOMBERNON (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0218017717/PC.

AL214519872

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme BURSTERT JEANNE décédée le 28/04/2010 à CHATILLON SUR SEINE (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0212005399/PC.

AL214519874

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme SEHAN FANNY décédée le 09/11/2016 à SEMUR EN AUXOIS (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0218017712/PC.

AL214519884

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme AUTOURDE GEORGETTE décédée le 20/07/2016 à Chatillon sur Seine (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 021801328/IS.

AL214519912

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. ROY PATRICE décédé le 12/08/2015 à Dijon (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0218003409/IS.

AL214519913

NOMINATION

TRANSPORTS G.R.G.

**Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 144.000 euros
Siège social : Rue Maison Dieu
Zone artisanale
21220 Fixin
017 351 495 RCS Dijon**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2017 Madame Catherine VERGNAUD, 3 Allée Pablo Picasso - 21000 Dijon a été nommée membre du Conseil de surveillance, en remplacement de Madame Rachel GER, décédée. Mention sera faite au RCS de Dijon.

AL214520006

TRANSFERT DE SIÈGE

MCM AVOCATS

**SCP MAZEN CANNET MIGNOT
Cabinet d'avocats
2 bis rue du cap vert
21800 Quétigny
www.scpmcm.com**

BOURNEAUD

**SARL unipersonnelle au capital de 100 000 €
Siège social :9 Impasse Boirac
21000 Dijon
RCS DijonB 377 945 753**

Avis

Par décision du 26 Octobre 2017, l'associée unique a décidé de transférer à compter du même jour le siège social de la société du 6 Rue Breuchillière 21000 Dijonau 9 Impasse Boirac 21000 Dijon, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis,

AL214520075

SCI R FINANCES

**Société civile immobilière
Au capital de 762,25 euros
Siège social :
9 rue Jean-Baptiste Baudin
21000 Dijon
438 589 814 RCS Dijon**

L'AGE du 1/09/2017 a décidé de transférer le siège social du 9 rue Jean-Baptiste Baudin, 21000 DIJON au 6, route de Mirebeau, 21310 BEZE à compter du jour même, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

La Gérance.

AL214520084

MCM AVOCATS

**Cabinet d'avocats
2 bis rue du cap vert
21800 Quétigny
www.scpmcm.com**

BRIGITTE GAUTHIER IMMOBILIER

**SARLU au capital de 7 500 €
Ancien siège social : 42 Rue Jeannin
21000 Dijon
Nouveau siège social : 63 Rue Jeannin
21000 Dijon
RCS Dijon528 936 719**

Avis

Par décision du 16 Octobre 2017, l'associée unique a décidé de transférer à compter du même jour le siège social de la société du 42 Rue Jeannin 21000 Dijon au 63 Rue Jeannin 21000 Dijon, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis,

AL214520091

KISLI

**SAS au capital de 10000 €
Siège social :
11 Avenue Albert Camus, 21000 Dijon
534 090 725 RCS de Dijon**

En date du 01/09/2017, L'AG Mixte a décidé de transférer le siège social de la société 7 Impasse du Général André, 21000 Dijon, à compter du 01/09/2017.

Mention au RCS de Dijon

AL214520104

ZAEGEL ŒNOLOGIE

**Société par actions simplifiée
au capital de 111 510 euros
Siège social : 6 Rue d'Epernay
21220 Morey-Saint-Denis
015 950 645 RCS Dijon**

Aux termes de décisions unanimes constatées dans un acte du 1er septembre 2017, les associés ont décidé de transférer le siège social du 6 Rue d'Epernay à Morey-Saint-Denis (21220) au 14 Route Nationale à Morey-Saint-Denis (21220) à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

Le Président.

AL214520108

MCM AVOCATS

**SCP MAZEN CANNET MIGNOT
Cabinet d'avocats
2 bis rue du cap vert
21800 QUETIGNY
www.scpmcm.com**

DESAMIANTAL

**EURL au capital de 10 000 €
Ancien siège social :
6 Rue Breuchillière - 21000 Dijon
Nouveau siège social :
9 Impasse Boirac - 21000 Dijon
RCS Dijon B 443 737 556**

Avis

Par décision du 26 Octobre 2017, l'associée unique a décidé de transférer à compter du même jour le siège social de la société du 6 Rue Breuchillière 21000 Dijon au 9 Impasse Boirac 21000 Dijon , de changer le nom commercial de la société à compter du même jour qui devient «DESAMIANTAL » et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis,

AL214520109

**ALLIANCE JURIDIQUE ET FISCALE
Nicolas MARTHOURET
Société d'Avocats
au barreau de Chalon sur Saône
77 Grande Rue Saint Cosme
71100 Chalon Sur Saône**

LAMH

**Société à responsabilité limitée
au capital de 500 500 euros
Siège social : 14 Bis Rue de la Breuchillière
21000 Dijon
RCS Dijon 825 399 249**

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LAMH a décidé de transférer le siège social du 14 Bis Rue de la Breuchillière, 21000 Dijon au 13 Bis Rue du Champ aux Prêtres à Saint Apollinaire (21850) à compter du 1er octobre 2017, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis. La Gérance

AL214520364

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures du 06/11/2017

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CUSSY-LA-COLONNE : Parcelles en nature de Pré, Terre et Bois.

Location sur une partie de la surface

6 ha 14 a 56 ca - Champ pin : B-47 - En fleuret: A-123-131 - Le pontot: A-71-88-92 - Le pre au duc: A-258-259 - Le saussot: B-104-127-129-130-131-158-248[141] - Le village: C-55-81-85-94-282-284-375[283] - Les bouchets: A-40-42-52 (avec bâtiments)

- Les emberts: C-128-129(*)-134-135 - Pre cherenne: A-159-160 (avec bâtiments)

MESSIGNY-ET-VANTOUX: Terre - Lande 54 a 51 ca - Les perrieres: AE-54-65-78

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 27/11/2017** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand - 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél : 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL214520391

**ALLIANCE JURIDIQUE ET FISCALE
Nicolas MARTHOURET
Société d'Avocats
au barreau de Chalon sur Saône
77 Grande Rue Saint Cosme
71100 Chalon Sur Saône**

CHRONO FRET

**Société par actions simplifiée
au capital de 100 086 euros
Siège social : 14 Bis Rue de la Breuchillière
et Rue du Champ aux Prêtres,
21000 Dijon
RCS Dijon 443 357 140**

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée CHRONO FRET a décidé de transférer le siège social du 14 Bis Rue de la Breuchillière et Rue du Champ aux Prêtres à Dijon (21000) au 13 Bis Rue du Champ aux Prêtres à Saint Apollinaire (21850) à compter du 1er octobre 2017 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

Le Président

AL214520365

MODIFICATION DE CAPITAL

SCEA DES BATEAUX

**société civile au capital de 83.949,54 €
Siège : Ferme des Bateaux
21450 Oigny
441078847 RCS de Dijon**

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 1er octobre 2017, la collectivité extraordinaire des associés a décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 83 974.94 euros à compter rétroactivement du 1er septembre 2017.

Pour avis, La gérance.

AL214520368

BOURGEOIS FERMETURES

**SARL au capital de 4 000 euros
porté à 40 000 euros
Siège social : 3 Rue Deher,
21170 Trouhans
RCS Dijon 490 984 549**

Par décision du 30-09-2017, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de

36 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : Capital social : 4 000 euros

Nouvelle mention : Capital social : 40 000 euros

Pour avis

La Gérance.

AL214520+375

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Romain BRUCHON, notaire associé de la SCP «Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés», titulaire d'un office notarial à Dijon (21000), 6 rue de l'École de Droit, le 31 octobre 2017 :

Monsieur Yves Bernard CARTON, retraité, et Madame Nicole Germaine LUCOTTE, pensionnée, demeurant ensemble à Dijon (21000), 57 bis rue des Marcs d'Or.

Nés savoir : Mr à Sauieu (21210), le 15 octobre 1947, et Mme à Dijn (21000), le 14 mars 1958.

Mariés sous le régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, célébrée à la Mairie de Vandenesse-en-Auxois (21320), le 7 août 1976.

Ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle de biens avec clause d'attribution intégrale de la communauté universelle au survivant des deux époux.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois à compter de la date de la parution du présent avis, et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Romain BRUCHON, notaire associé à Dijon (21000), 6 rue de l'École de Droit.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial du Tribunal de Grande Instance.

Pour avis et mention. Me Romain BRUCHON.

AL214520374

MODIFICATION DE STATUTS

CO-AGIR

**Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 13 Rue Sainte Anne
21000 Dijon
397 811 852 RCS Dijon**

Aux termes d'une délibération en date du 16 octobre 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 16 octobre 2017, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'objet de la Société, sa dénomination, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 8.000 €.

Admission aux assemblées et droit de vote : Cession de titres au profit d'un tiers ou d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Soumises à droit de préemption au profit des autres associés. M. Michel ANGOT et M. François GARNIER, cogérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRESIDENT : M. Michel ANGOT demeurant 5 chemin de 3 Chalets – 25000 Besançon. DIRECTEUR GENERAL : M. François GARNIER demeurant rue Saint Giraud – 38170 MENS. Pour avis. Le Président.

AL214520111

PHARMACIE BESSARD

**Société à responsabilité limitée
au capital de 370 000 euros
Siège social : 3 rue Vauban
21210 Saulieu
537 449 852 RCS Dijon**

Aux termes de décisions du 11.09.2017, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en société de participations financières de profession libérale de Pharmaciens par actions simplifiée comportant un seul associé à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Comme conséquence de la transformation, l'associée unique a décidé de modifier la dénomination sociale en « SPFPL PHARMACIE BESSARD » et de modifier l'objet social de la manière suivante : la détention de parts ou d'actions de sociétés d'exercice libéral ayant pour activité l'exercice de la profession libérale de pharmacien d'officine, la participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice de la même profession, toutes activités accessoires en relation directe avec son objet et destinés exclusivement aux sociétés ou aux groupements dont elle détient des participations, notamment les prestations d'assistance à ces sociétés dans la limite imposée par les dispositions législatives et réglementaires en la matière. Le siège de la société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 370 000 euros. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Madame Nathalie BESSARD.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

Présidente : Madame Nathalie BESSARD, demeurant 13 rue Colette 21320 Pouilly en Auxois

Commissaire aux comptes titulaire : le cabinet AUDITIS, représenté par Monsieur Sylvain CASTELLANI, domicilié 33 rue des Oiseaux, BP 80153, 71300 Monceau les Mines

AL214520366

CHEMINS D'ALLIANCE

**SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 13 Rue du Gymnase
21000 Dijon
498 968 189 RCS Dijon**

Par décision du 31/10/2017, l'associé unique a décidé - la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a nommé en qualité de Présidente Chantal LAINE demeurant 13 rue du Gymnase, 21000 Dijon, - et d'étendre l'objet social aux activités de formation en relation d'aide psychologique, psycho corporelle et énergétique; et formation et conseil visant à l'amélioration des compétences.

Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions de la Gérance.

Accès aux assemblées et vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : la cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société

Modification au RCS de Dijon

AL214520369

SARL NAC-6

**SARL au capital de 3 000 euros
45 Rue De Longvic
21300 Chenove
RCS Dijon 502566029**

A compter A.G.E du 03-11-2017: La dénomination devient: NAC-6. Statuts mis à jour. Formalités au RCS de Dijon.

AL214520384

SCEA DU PRE LABBE

**société civile
au capital de 8 000 euros
siège social :
21460 Bard les Epoisses
380 237 891 RCS Dijon**

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 29 septembre 2017, la collectivité extraordinaire des associés a :

- autorisé Monsieur MASSE Jean-Michel à démissionner de ses fonctions de gérant à compter rétroactivement du 31 juillet 2017,
- décidé de transférer le siège social de la société à 1 bis chemin du Mont – 21460 MONTBERTHAULT à compter rétroactivement du 1er août 2017.

Pour avis,

La gérance.

AL214520385

TERRITOIRES BIO

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social :
19 rue Roger Bacon
75017 Paris
RCS Paris 823 780 424**

Modifications diverses

Aux termes d'une délibération en date du 20 septembre 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Territoires Bio a décidé :

-de transférer le siège social du 19 rue Roger Bacon, 75017 PARIS au 4 rue Henri Cyrot 21420 Savigny les Beaune, à compter du 20 septembre 2017, et de modifier en conséquence l'article IV des statuts. La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 823 780 424 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de Dijon;

-de nommer en qualité de nouveau gérant Monsieur François de NICOLAY, demeurant 4 rue Henri Cyrot 21420 Savigny les Beaune, pour une durée illimitée à compter du 20 septembre 2017, en remplacement de M. Olivier ROCHUT démissionnaire.

Pour avis

La Gérance

AL214520387

NON DISSOLUTION

SARL AMBIANCE PARCS ET JARDINS

**SARL au capital de 10 000 €
50 rue de la Citadelle
21190 Corcelles Les Arts
819 392 614 RCS Dijon**

PV d'AGE du 13/10/2017 : Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au GTC de Dijon.

Pour avis, la gérance

AL214520035

KISLI

**SAS au capital de 10000 €
Siège social :
11 Avenue Albert Camus, 21000 Dijon
534 090 725 RCS de Dijon**

L'assemblée générale du 01/09/2017 a décidé de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Modification au RCS de Dijon

AL214520106

FIDUCIAL SOFIRAL

**Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
89000 St-Georges-sur-Baulche**

SAS R.C.C

**Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 31 rue Pierre Drouillot
21500 Crepand
RCS Dijon 819 511 353**

Aux termes d'une délibération en date du 24 octobre 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis.

Le Président.

AL214520110

DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL DIVINE-COMÉDIE

**Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 10 rue Louis Boulanger
21000 Dijon
497 620 682 RCS Dijon**

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2017, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Patrick LEBAS, demeurant 10

Rue Louis Boulanger – 21000 Dijon, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les

opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 10 Rue Louis Boulanger – 21000 Dijon, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Mention au RCS Dijon.

AL214520051

SARL DIVINE-COMEDIE

**Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 10 000 euros
Siège social : 10 rue Louis Boulanger
21000 Dijon
497 620 682 RCS Dijon**

Par un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 septembre 2017, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Patrick LEBAS, demeurant 10 Rue Louis Boulanger – 21000 Dijon et déchargé ce dernier de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 15 septembre 2017. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Mention au RCS de Dijon.

AL214520053

LES SAVEURS DE SARDAIGNE

**Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 8 000 euros
Siège : 9 rue du Nord, 21110 Pluvet
Siège de liquidation : 9 rue du Nord,
21110 Pluvet
793 761 446 RCS Dijon**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 1er octobre 2017 a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame RICHARD Véronique, demeurant 9 rue du Nord – 21110 Pluvet, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au 9 rue du

Nord, 21110 Pluvet. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur

AL214520370

SCEA DE LA MONTAGNE

Société civile en liquidation
Siège social : Ferme de la Petite Montagne
21320 Chailly Sur Armancon
818 580 524 RCS Dijon

Clôture de liquidation

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 4 octobre 2017, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation ainsi que la décision de clôture prise par les associés ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis, Le Liquidateur.

AL214520371

AU FOUR ET AU MOULIN

SARL en liquidation
Au capital de 7 500 ¤
Siège : 43 Grande Rue,
21160 Perrigny Les Dijon
Siège de liquidation :
9 Rue Antoine de Saint Exupéry
21160 Couchey
513 883 462 RCS Dijon

Avis dissolution

L'AGE réunie le 19-10-2017 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mme Florence MARTIAL, demeurant 9 Rue Antoine de Saint Exupéry - 21160 Couchey, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 9 Rue Antoine de Saint Exupéry 21160 Couchey. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au RCS.

Pour avis

Le Liquidateur

AL214520372

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Spoy du 30/10/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : SARL à associé unique

Dénomination sociale : CBD AGENCEMENT

Siège social : 2 Rue des Ayots, 21120 Spoy

Objet social : Menuiserie, agencement, carrelage, isolation, chape, aspiration centralisé

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1 000 euros par apport en numéraire

Gérance : M. Arnaud SIMON, demeurant 2 Rue des Ayots 21120 Spoy, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au RCS Dijon.

Pour avis

La Gérance

AL214520367

HOSE

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 000 euros
Siège social :
101 Avenue Roland Carraz
21300 Chenove

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Chenove du 30 octobre 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : HOSE

Siège : 101 Avenue Roland Carraz, 21300 Chenove

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 10 000 000 euros

Objet : -l'activité de marchands de biens, directement ou indirectement par toute société interposée, -l'activité de promotion immobilière, directement ou indirectement par toute filiale interposée.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Seules les cessions entre associés directs sont libres.

Président : La société H.V.S., société par actions simplifiée au capital de 9 120 000 euros, ayant son siège social 101 Avenue Roland Carraz, 21300 Chenove, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 802 997 668 RCS Dijon, représentée aux présentes par son Président, Monsieur Yves REMY

Commissaires aux comptes : Société RGA EXPERTISE & AUDIT sise 1 Rue du Dauphine – 21121 Fontaine-les-Dijon, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis.

AL214520378

CHAMPOLLION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivante: **Forme** : société civile immobilière.

Dénomination : CHAMPOLLION.

Siège social : 13 Rue Richard 21200 Beaune.

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : 99 ans.

Capital : 1.000 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire.

Gérance : M. Stéphane GUIDOT demeurant Boulevard Maxime Lecouvreur La Montagne 21200 Beaune

Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire statuant à l'unanimité des associés.

Immatriculation : au RCS de Dijon.

Pour avis.

AL214520379

LES TONNELIERS

Par acte sous seing privé en date du 02.11.2017, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LES TONNELIERS

Forme : Société par actions simplifiée

Capital : 1.000 €

Siège : 11 Rue Victor Millot 21200 Beaune

Objet : L'acquisition, la disposition, l'achat, la vente de tous immeubles et biens immobiliers, la sous-traitance en matière de rénovation d'immeubles et biens immobiliers, la vente d'immeubles et biens immobiliers en l'état futur d'achèvement, l'activité de marchand de biens

Durée : 99 ans

Président : Christophe MARLE, 40 Rue Johannes Gutenberg, L-1649 Luxembourg

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne droit à une voix au moins.

Agrément : Les actions ne peuvent être cédées, même entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés

Préemption : Toutes les cessions d'actions, même entre associés, sont soumises au respect du droit de préemption conféré aux associés

Immatriculation au RCS de Dijon.

AL214520380

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cedex

YES

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 31 rue Pierre Drouillot,
21500 Crépand

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Crépand du 3 novembre 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : YES

Siège social : 31 rue Pierre Drouillot, 21500 Crépand

Objet social : l'acquisition de tous immeubles bâtis ou non bâtis, par voie d'achat, d'échange d'apport ou autrement, en vue de leur administration, leur exploitation par bail, location ou autrement ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Yann RENEVIER, demeurant 31 rue Pierre Drouillot 21500 Crépand

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas accordé par le gérant

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis

La Gérance

AL214520388

SCI BOOST

Avis de constitution

Selon acte sous seing privé en date du 4 novembre 2017 à Chevigny Saint Sauveur, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière.

Dénomination sociale : SCI BOOST

Siège social : 8 Impasse Nicolas Rolin 21800 Chevigny Saint Sauveur.

Objet social : l'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers et mobiliers dont elle aura la propriété ou la jouissance.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital social : 1 000 € constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : M Steve BOURGOIN demeurant 71 avenue Victor Hugo 92100 Boulogne Billancourt.

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés requis dans tous les cas représentant au moins les deux tiers du capital social.

Immatriculation de la société : au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

La gérance

AL214520389

NIÈVRE

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SCI CEDILLE

Capital social : 1 000 Euros
Siège social : 5 rue Julien Ponsin
95160 MONTMORENCY
SIREN 453 504 268 R.C.S. PONTOISE

Le 1er octobre 2017, par acte sous seing privé, l'AGE de cette société, ayant

pour activité l'acquisition et la gestion de tout immeuble et pour durée 99 ans jusqu'au 12 mai 2103, a décidé de transférer le siège social au 82 Bis rue Jean Jaurès 58200

Cosne Cours sur Loire. En conséquence elle sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL584520018

L.R.S. FORMULA

Suivant décisions du 17.10.2017, l'associée unique de la société «L.R.S. FORMULA» S.A.R.L. au capital de 129 500 €, dont le siège est à Lyon (69003) 52 Rue du Dauphiné (R.C.S. : Lyon 390 681 260) a décidé de transférer le siège social à Magny Cours (58470) Technopôle du Circuit.

Des statuts de la société, il est extrait les mentions suivantes :

Dénomination : L.R.S. FORMULA

Forme : S.A.R.L.

Capital : 129 500 €

Siège : Magny Cours (58470) Technopôle du Circuit

Gérant : M. Laurent REDON, dt. à Chambésy (Suisse), 6 Chemin de la Pie.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Le Gérant,

AL584520041

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Maître Emilie CLEME
Avocat au Barreau de Nevers
10, avenue St Just, Nevers (58)
Tél. : 03. 86. 21. 96. 41

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le Mardi 19 Décembre 2017 à 10 H 30
Au Tribunal de Grande Instance de Nevers
Palais de Justice – Place du Palais – Nevers

Commune de SAINT-AMAND EN PUISAYE (58310),

Lieudit «Le Carrouge», 28 route de la Croix Blanche

Un pavillon d'habitation

Cadastré Section D n° 1501 pour 8 a

Sur la MISE A PRIX de : 12.210, 00 €
(DOUZE MILLE DEUX CENT DIX EUROS)

Toute personne intéressée peut consulter le cahier des conditions de la vente définissant les charges, clauses et conditions de la vente au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Nevers ou au Cabinet de l'Avocat du Créancier poursuivant.

Les enchères ne peuvent être portées que par le ministère d'un Avocat du Barreau de Nevers, muni d'une caution bancaire irrévocable ou d'un chèque de banque à l'ordre du séquestre, représentant 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3 000 €.

RENSEIGNEMENTS :

1. **Maître Emilie CLEME,** Avocat à NEVERS – Tél : 03 86 21 96 41, poursuivant la vente et rédactrice du cahier des conditions de la vente ;

2. **Le Greffe du Juge de l'Exécution** près le Tribunal de Grande Instance de NEVERS où le cahier des conditions de la vente peut être consulté sous le n° 17/00053.

VISITES : le 7 décembre 2017 à 10 heures 30 par Maître Aude BONNET, Huissier de Justice à NEVERS (58) – Tél : 03 86 36 13 00 –

Emilie CLEME

AL584520327

➜ MODIFICATION DE STATUTS

LANGENERGIE

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 6 000 euros
Siège social : Lange
58490 Saint-Parize-Le-Châtel
518 463 096 RCS Nevers

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 16 octobre 2017, l'objet social de la société a été étendu, à compter du 16/10/2017, aux activités de locations immobilières nues et meublées, la location de meublées de tourisme. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Mention au RCS de Nevers.

AL584520377

SARL BEL R

Capital social : 1.000 euros
Siège social : Rue Gay Lussac
58640 Varennes-Vauzelles
492 973 607 RCS Nevers

Avis de transformation

Par DEAU du 05.11.17 il a été décidé la transformation de la société en SAS et il en résulte que les 100 parts sociales formant le capital social de 1.000 euros deviennent 100 actions et M. Richard BELESTIN qui était Gérant devient Président. De plus, il a été approuvé la nomination aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire le Cabinet GESCOREC AUDIT, sis 39 Rue Léon et Georges Bazinet, 39300 Champagnole. Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL584520381

SARL A.MAILHARRO

Au capital de 150.000 euros
Siège social : Le Champ Mâle - 58640
Varennes Vauzelles
381 751 171 RCS Nevers

Avis de transformation

Par AGE du 05.11.17 il a été décidé la transformation de la société en SAS et il en résulte que les 3.000 parts sociales formant le capital social de 150.000 euros deviennent 3.000 actions et M. Richard BELESTIN qui était Gérant devient Président. De plus, l'assemblée générale a approuvé la nomination aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire le Cabinet GESCOREC AUDIT, sis 39 Rue Léon et Georges Bazinet, 39300 Champagnole.

Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL584520382

➜ VENTE

SCP Joël GAUTHIER
& Emmanuel CLERGET
Notaires à La Charité-sur-Loire
(Nièvre)
37 ter, avenue Maréchal Leclerc

BÂTIMENT À VENDRE

DOMPIERRE SUR NIEVRE (58350) Stabulation 60 x 30 - année 1981 avec

terrain de 2hectares environ - prix: 80.000,00€

AL584520336

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

VENTE DE FONDS - GÉRANCE

Le contrat de location-gérance du fonds de commerce de restaurant à enseigne « McDonald's » situé 83, avenue du 14 juillet et rue de Chaumont 58300 Decize, conclu à effet du 19/12/2014, entre la société McDonald's France (ayant son siège social sis 1 rue Gustave Eiffel 78280 Guyancourt, immatriculée sous le n° 722 003 936 RCS Versailles) et M. Mathieu GOBEAUD, lequel a été transféré le même jour par avenant à la société LOLLIPOP (ayant son siège social sis 83, avenue du 14 juillet 58300 Decize, immatriculée sous le n° 804 785 566 RCS Nevers) ayant pris fin le 30/9/2017 au soir, un contrat a été consenti à effet du 1/10/2017, entre la société McDonald's France et M. Emmanuel DELAUNAY, lequel a été transféré le même jour par avenant à la société LOLLIPOP, pour une durée courant du 1/10/2017 au 18/12/2034.

Pour avis.

Cet aperçu

AL584520340

SAS JAG

Par acte sous seing privé en date du 27 février 2017 la SAS JAG inscrite au RC de Nevers sous le N°818154098 informe de son changement de gérant.

Monsieur Habart Grégory domicilié en nos bureaux est démissionnaire du mandat de président.

Monsieur Coemelck Joachim est le nouveau Président a compter du 27 février 2017. Egalement domicilié en nos bureaux.

Pour publication

AL584520378

➜ NON DISSOLUTION

STYL'PUB – SARL J.N. FOIN

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 50 000 €
Siège Social : Route de Bourgogne
58000 Saint Eloi
340 035 492 RCS Nevers

Aux termes de l'AGE du 27/10/2017, en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis,

La Gérance

AL584520339

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SAS LA CHAPELLE DE CLAMECY

Société par actions simplifiées
en liquidation
au capital de 2 000,00 €
Siège social : 5 Place de Bethléem
à Clamecy 58500
RCS : 828 876 243 Nevers

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 02 octobre 2017 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2017 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Le lieu ou la correspondance doit être adressée et celui ou les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé à La Manse 58530 Dornecy, siège de la liquidation.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jardin DIDIER en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers 58000.

AL584520338

DES MITTIERS

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Les Grands Mittiers
58380 Lucenay-Les-Aix
Siège de liquidation : Les Petits Méchins
58380 Lucenay-Les-Aix
514 453 299 RCS Nevers

Par déc. du 24/10/2017, l'associé unique, après avoir entendu le rapport de la liquidatrice, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus à la liquidatrice, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation à compter du 30/09/2017.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de Nevers, en annexe au RCS.

La liquidatrice.

AL584520342

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AU TRIBUNAL

Par acte SSP en date du 12 octobre 2017, il a été constitué une SARL dénommée : AU TRIBUNAL

Objet social : débit de boisson, restauration, préparation de plats cuisinés sur place ou à emportés et toutes activités connexes à la restauration ou au débit de boisson ainsi qu'à l'hôtellerie. Organisation d'évènements de toutes natures dans l'établissement mais aussi dans tous lieux propices aux activités de la société.

Siège social : 22 rue Vieille Route 58200 Cosne Cours sur Loire

Capital : 6 000 euros

Gérance : M Christophe LAPOUGE WERNER et Mme Isabelle LAPOUGE WERNER demeurant ensemble 22 rue Vieille Route 58200 Cosne Cours sur Loire

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL584520024

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : TRIANGLE D'OR

Forme sociale : Société par actions simplifiée

Capital social : 1 000 €

Siège social : 11 Rue des Montées – 58300 Charrin

Objet social : Le coaching, l'animation de réseau, la formation individuelle ou collective, la préparation et l'animation de conférences et d'ateliers, l'activité d'accompagnement dans le développement personnel, la vente de produits dérivés, l'élaboration et l'édition de livres et tous supports relatifs aux activités mentionnées précédemment ; toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités susmentionnées ; la prise, l'acquisition, l'exploitation de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ; la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes les opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée de la Société : 99 ans

Présidence : Mme Corinne CLOIX, demeurant 11 Rue des Montées – 58300 Charrin, pour une durée indéterminée

Clauses relatives aux cessions d'actions : Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement. En cas de perte du caractère unipersonnel, les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Admissions aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective trois jours ouvrés au moins avant la réunion de l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Immatriculation au RCS de Nevers

Pour avis

La Présidente

AL584520329

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé du 17 octobre 2017, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : EURL DU MANOIR

Siège social : Manoir de Reugny, Dompierre sur Héry, 58420 Beaulieu

Objet : la réalisation de prestations de travaux agricoles exécutées pour le compte de tiers professionnels, particuliers ou collectivités, la préparation des terres, les opérations de récoltes, les semis et plantations, le traitement et pulvérisation des récoltes, épandage divers, taille des arbres, des haies, des accotements et autres espaces en herbe, le maintien des terres agricoles en bon état sur les plans agricoles et environnement, la mise à disposition de machines agricoles avec ou sans conducteur et personnel

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 1 000 euros

Gérance : M. MOURON Olivier, demeurant Manoir de Reugny, Dompierre sur Héry, 58420 Beaulieu. Immatriculation au RCS de Nevers.

AL584520332

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 28/10/2017 il a été constitué une EURL dénommée : SDI 81.

Siège social : 7 bis rue du 13ème de ligne 58000 Nevers.

Capital : 2.000€.

Objet : Société spécialisée en conseils aux entreprises dans les NTIC ; installations, achats/ventes, maintenance de solutions numériques et électroniques.

Gérant : M ANCIAN ROBIN, 21 rue Franc Nohain 58000 Nevers.

Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de Nevers.

AL584520337

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, à Gouloux en date du 15/09/2017, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Objet : Agencement décoration vernissage ébénisterie fabrication dorure tapisserie ensemblier restauration paillage tenture murale commercialisation achats et ventes de meubles et d'objets d'art antiquités marqueterie sculpture sur bois gainerie et de tous produits et activité pouvant se rattacher directement ou indirectement à ladite activité.

Dénomination sociale : ARTLIGNUM FINITION

Siège social : Gouloux – Lieu dit Les Brouillots – 58230 Gouloux

Durée : 99 années

Capital : 7 500 euros

Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre.

Admission aux assemblées : Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente et donne droit au vote.

Président : Monsieur Dominique BORLOTTI demeurant 12, rue Pierre Corre 95410 Groslay

La société sera immatriculée au R.C.S. de Nevers.

AL584520341

ITILYA CYBERDEFENSE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 octobre 2017, il a été

constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : ITILYA CYBERDEFENSE

Sigle : ICD

Forme : SARL

Capital social : 8.000 €

Siège social : L'INKUB - 7 BIS, RUE DU 13EME DE LA LIGNE, 58000 Nevers

Objet social : • Prestations de services en Cyber Sécurité,• Plate-forme de

services managés en sécurité des Systèmes d'Information,• Conception de

solutions pour la Sécurité des Objets Connectés (IoT),• Intégration Système,

Réseau et Sécurité des Systèmes d'Information,• Prestations de formation,

• Prestations de conception et de mise en oeuvre des architectures techniques.

Gérance : Monsieur Alvain Eudes NOMBO-DJEMBO demeurant 12 ALLEE

BOUGAINVILLE, 93270 Sevran

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL584520379

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination : LEMATY

Capital : 600 euros

Siège social : 2 allée des Pivotins 58200 Cosne-sur-Loire.

Objet : la location de tous biens mobiliers et immobiliers construits, à construire ou en cours de construction, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit ; l'acquisition de tous biens mobiliers et immobiliers construits, à construire ou en cours de construction, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit ; la mise en valeur, la

transformation, l'aménagement, la gestion par location ou autrement desdits biens acquis; l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet social

Durée : 99 ans.

Gérant : M. Tony Leroy et

Mme Leroy Manel demeurant 2 allée des Pivotins 58200 Cosne-sur-Loire.

Cessions soumises à agrément.

RCS : Nevers.

AL584520380

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI CAP ;

Siège social : Les Pommais – 58470 Magny Cours ;

Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;

Durée de la Société : 99 ans ;

Capital social : 300 € ;

Gérance : Mme Anne GAUTHIER dt à Magny Cours (58) – Les Pommais ;

Immatriculation de la société au RCS de Nevers. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL584520383

YONNE

➜ DÉMISSION

WILLIAM FEVRE

SAS au capital de 870.000 €
Siège social :
21 avenue d'Oberwesel
89800 Chablis
379 093 016 R.C.S. Auxerre

Suivant procès-verbal en date du 8 septembre 2017, l'associé unique a pris acte de la démission de M. ALBOUY Christian de ses fonctions de directeur général, à compter du 18 aout 2017.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre.

Pour Avis

AL894520414

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

BERRY BOIS ET FORETS

Aux termes d'une décision en date du 24 octobre 2017, l'associé unique de , société à responsabilité limitée au capital de 5000 euros ayant son siège social 6 Maurepas 89110 Merry La Vallée, immatriculée au RCS de Sens sous le n°822051264, a décidé de le transférer au 4 Maurepas 89110 Merry La Vallée, à compter du 1er octobre 2017, de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL894520322

INOMATIC

SARL au capital de 1000,00 €
Siège social :
42 rue jean Jaurès,
28600 Luisant
517 472 627 RCS de Chartres

En date du 27/10/2017, le gérant a décidé de transférer le siège social de la société 4 route de Tonnerre, 89700 Serrigny, à compter du 31/10/2017

Gérant : M. LAMBERT FABIEN, demeurant 4 route de Tonnerre, 89700 Serrigny

Radiation au RCS de Chartres et réimmatriculation au RCS d'Auxerre

AL894520384

W&P CONSEIL

SARL au capital de 100 €
18 Chasseigne - 89240 Diges
823753645 RCS Auxerre

Aux termes de l'AGO en date du 30/10/2017, les associés ont décidé de transférer le siège social à 110 rue Bourneil, 89000 Auxerre, à compter du 30/10/2017. Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre.

AL894520397

LA RAFFORTAINE

Société civile
au capital de 246 967,41 Euros
Siège social : Village de Raffort
73550 LES ALLUES
414 645 978 RCS Chambery

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14/10/2017, il a été décidé de transférer le siège social au 17 rue du Tholon 89710 Senan.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

L'objet et la durée de la société restent inchangés.

La radiation sera effectuée au RCS de Chambery.

La nouvelle immatriculation sera effectuée au RCS de Sens.

AL894520404

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

MEZILLES - propriété équestre avec maison typique de Puisaye de plain-pied (environ 81 m²) et deux bâtiments d'exploitation : un hangar de stockage et un bâtiment comprenant 4 grands boxes avec couloir, sellerie, douche et atelier - 30 ha de prairie - 4 paddocks, un rond de longe et une carrière en herbe.

30 ha 84 a 88 ca - La carree: X-280 - La rouillee: X-263 - Le coignot: X-275-276-277-278 - Le grand bois: X-393[354] - Les champs de truchon: X-282-283 - Les petites patures: X-281 - Les petits champs de truch: X-355-356 - Truchon: X-265-266-267-268-269-270-271-272-273-274

SOUGERES-EN-PUISAYE - bois-taillis

1 ha 25 a 41 ca - Les bois vergaux est: AO-162-164 - Les bois vergaux ouest: AP-129 - Les glands: AO-18-43 - Les vallees du pre: AP-254 - Les vignelles: AT-170 - Sur le tureau nord: ZS-45

ETAIS-LA-SAUVIN - bois-taillis

20 a 28 ca - Le buisson de la fontaine: YC-43 - Les champs d etais: ZI-44

TOUCY - bois-taillis

2 ha 01 a 35 ca - Bois de la boulassiere: C-220-221

TREIGNY - pré

8 ha 88 a 70 ca - Les ventes: YC-18-19

POURRAIN - bois-taillis

9 a 40 ca - Bois clair: F-1345 - Les meurs: ZO-2

IRANCY – terre et verger en partie en AOC Irancy et coteaux bourguignons

9 ha 01 a 84 ca - Champ carre: ZC-44 - La croizette: F-214 - La voie des vaches: E-593-612-992 - Les grignones: F-1227-1228-1251-1288-1651-1657-1658-1679-1682-1683-1687-1690-1699-1700-1702- Les marteaux: F-44-45-107-108-109 - Les rez: F-141-142-144-145-169 - Vodon: AD-254-255-256

VINCELOTTES – terre en AOC coteaux bourguignons

26 a 47 ca - Les charmoys: C-156

PERRIGNY - terre et pré

Vente - 1 ha 50 a 40 ca - La barcelle: AD-42-43 - Les breaux: AM-145-148 - Les graines d argent: AD-13 - Les monnottes: AH-125 - Champs des lapereaux: AD-68 - La montagne: AK-63 - Les crots taupins: AI-18 - Terres et vignes de breand: AE-108 - Les ardilles: AK-5

location par bail SAFER d'une durée de 6 ans - 1 ha 62 a 12 ca - 'La montagne des grueaux': AK- 144 - 'La petite coulemine': AN- 27 - 'Terres et vignes de l auge': AL- 582- 586

location par bail rural de 18 ans - 22 ha 97 a 37 ca - 'Champs des lapereaux': AD- 59- 60- 61- 62- 161- 162- 163- 164-165 - 'La barcelle': AD- 51- 53- 54 - 'La coulemine': AR- 716- 717- 719- 720- 734 - 'La madeleine': AB- 298 - 'La montagne': AK- 44- 50- 51- 68- 69- 70- 71- 72- 73-76- 77- 156- 246 - 'La montagne des grueaux': AK- 84- 88- 89- 90- 112- 113-262- 266- 268- 270- 272 - 'La petite coulemine': AN- 18- 160 - 'La petite montagne': AN- 62- 63- 64- 65- 68- 70- 72- 73- 75- 77-83- 84- 85- 181 - 'Le parterre': AB- 308-312- 340- 359- 372 - 'Le pre des ormes': AK- 12- 16- 17- 19- 37- 38- 39- 166- 167-244 - 'Les ardilles': AH- 351 AK- 10- 11 - 'Les breaux': AM- 132- 154 - 'Les cailloux': AC- 75 - 'Les gruons': AH- 86- 91 - 'Les mocquesouris': AO- 22 - 'Les pres de mocquesouris': AM- 7 - 'Les rigolettes': AB- 454 - 'Terres et vignes de breand': AE- 109

SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE – terre et pré

location par bail SAFER d'une durée de 6 ans - 2 ha 78 a 50 ca - 'Heurtebise': AE- 116- 117- 122- 124- 133 AI- 248 - 'La croix bonneau': AH- 68

location par bail rural de 18 ans - 68 a 60 ca - 'Heurtebise': AE- 125 - 'Les terres et vignes de gr': AH- 1

Commune de VALLAN(89) – terre et pré

location par bail rural de 18 ans - 20 ha 76 a 90 ca - 'Bois chat': ZM- 50- 54 - 'Les guignoris': ZI- 107 - 'Les vallieres': ZM- 169- 170 - 'Pres et terres de billy': A-789- 790 - 'Sous barbe noire': ZE- 30- 32 - 'Sous les tournans': ZK- 60- 61 - 'Sur les tournans': ZK- 1- 3

THORIGNY-SUR-OREUSE – terre – parcelles occupées

23 ha 02 a 40 ca - Bois charbon: XB-33 - De la borde st martin: YW-70(J)-70(K)-79(J)-79(K) - L aunay: YZ-38[2] - Le haut de failly: XC-23 - Les chaumes: YW-58 - Les rogeriaux: YX-44-45-46 - Piece du tau: XC-47 - Vers les sablons: YW-15-16-34-43

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 27 novembre 2017** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL894520420

CEDRIC IDEAL AUTO

SAS au capital de 5 000 €
Siège social : 19 Avenue des Promenades
89340 Villeneuve la Guyard
812 607 158 RCS Sens

Suivant décisions de la présidente du 29/09/2017 :

-Le siège social a été transféré, à compter du 01/10/2017, à Villeblevin (89340) 171 rue des Salles.

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié.

-Les articles 31-32-33 et 34 des statuts existants pour les besoins de la constitution ont été supprimés.

Dépôt au RCS de Sens.

AL894520413

➜ RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 03/11/2017 concernant LES BASSES BOULANGERES : Il fallait lire :

-il a été constitué une **SCCV**

-Dénomination : **SCCV LES BASSES BOULANGERES**

AL894520389

FRANCE CONCEPT DISTRIBUTION

Rectificatif à l'annonce n° AL 894220102 parue dans Terres de Bourgogne n° 1447 du 20/10/2017, **il fallait lire par acte ssp** et non par assemblée.

Objet : commerce de gros et de détail, vente et location de matériel du bâtiment second œuvre. Il convient d'ajouter : **Sigle : FCD**

Pour avis

AL894520400

RECTIFICATIF

Rectificatif à la parution du 03/11/2017 pour la SARL Le Nid Du Geai. Il fallait lire : **décision de l'associé unique et prise d'effet au 01/08/2017.**

AL894520406

➜ MODIFICATION DE STATUTS

SAS DECHAMBRE COMPOST

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : Les Taillis
89120 Fontenouilles
789 705 175 RCS Sens

L'AGE, réunie le 29/09/2017, a décidé de réduire le capital social d'une somme de 1 000 euros par voie de rachat d'actions en vue de leur annulation pour le porter de 10 000 euros à 9 000 euros, à effet du 30/06/2017. Par suite, la société devient unipersonnelle à compter du 30/06/2017 et l'associé unique a décidé, en date du 29/09/2017, d'augmenter le capital social d'une somme de 111 000 euros par incorporation de réserves pour le porter de 9 000 euros à 120 000 euros. Pour avis, le président.

AL894520321

SASU AU RENDEZ-VOUS

Société par actions simplifiée
unipersonnelle
au capital de 1 000 €
Siège Social : 5 Rue Lucien Cornet
89100 Sens
819 566 381 RCS de Sens

Changement de dénomination sociale :

Aux termes des décisions de l'associé unique du 31/10/2017, la dénomination sociale a été modifiée et devient « LE VERTIGO » à compter du 31/10/2017.

En conséquence, l'article 3 Dénomination sociale des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne dénomination sociale : AU RENDEZ-VOUS,

Nouvelle dénomination sociale : LE VERTIGO.

Mention sera faite au RCS de Sens.

AL894520383

AUBERGE DE BOURGOGNE

EURL au capital de 7623 €
Siège social :
Route de Dijon, Les Vaux de Ligny,
89700 Tonnerre
411 894 934 RCS d'Auxerre

En date du 18/10/2017, l'associé unique, a décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée à associé unique, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 18/10/2017 et a nommé en qualité de Président Mme Gaborit Véronique, demeurant Route de Dijon Les Vaux de Ligny, 89700 Tonnerre.

Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions de la Gérance.

Accès aux assemblées et vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Transmission des actions : Les transmissions d'actions s'effectuent librement entre associés ainsi qu'à leur conjoint, et soumise à agrément dans les autres cas

Modification du RCS d'Auxerre.

AL894520395

JOBANE

Société par Actions Simplifiée
Capital de1.415,040 euros
Siège social
6 Route de Beaumont 89250 Seignelay
444 928 469 RCS Auxerre

Aux termes d'un PV du 30 juin 2016,

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :

FEVRE Floriane

Liquidation Judiciaire du 02/05/2017

1, Place de la Paix 89150 SAINT-VALERIEN

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 23 octobre 2017.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL894520070

au titre de la procédure suivante :

TRACTIONNAIRES ICAUNAIS (LES) SARL

Redressement Judiciaire du 11/06/2013

Liquidation Judiciaire du 10/09/2013

ZI des Vauguillettes 18, Chemin des Grèves 89100 SENS

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 23 octobre 2017.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL894520324

l'AG constate que les mandats du Commissaire aux comptes titulaire, M. Jean-Claude PETAMENT, et de son suppléant, le cabinet EXCO SOCODEC, sont arrivés à expiration. En application des termes de l'article L227-9-1 du Code de commerce, l'Assemblée Générale a décidé de ne pas renouveler leur mandat

Pour avis

AL894520401

SAS ACCOR IMMO

Décisions du 09.10.2017, les Associés de la SAS ACCOR IMMO, 63 rue Saint Pellerin - AUXERRE (89) au capital de 1.000 €, immatriculée sous le n° 813 578 739 RCS Auxerre, ont décidé de modifier la dénomination sociale. **Ancienne mention publiée** : Dénomination sociale : ACCOR IMMO ; **Nouvelle mention**: Dénomination sociale : AKOR Immo.

AL894520410

➜ FUSION

EURL MANOIR DE LA POMMERAIE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 38.111,99€
Siège social : La Chapelle sur Oreuse (89260),
Domaine de la Pommeraie
RCS Sens: 351.355.326–
SIRET 351.355.326.00015

L'Associée unique a, suivant décisions du 08/09/2017, approuvé le projet de fusion et ses annexes signé avec la SAS QUIETUDE CHARTRETTES (société par actions simplifiée au capital de 321.775 euros, siège social 420, rue des Ormes 77590 Chartrettes, RCS Melun 453.432.437) aux termes duquel la Société a transmis à la SAS QUIETUDE CHARTRETTES la totalité de son patrimoine, moyennant la création par la société absorbante de 609 actions de 305€ nominal chacune, entièrement libérées.

Par le seul fait et à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital destinée à rémunérer la transmission à la SAS QUIETUDE CHARTRETTES du patrimoine de la Société, cette dernière se trouvera dissoute de plein droit, sans qu'il soit procédé à aucune opération de liquidation.

La fusion et corrélativement la dissolution de la EURL MANOIR DE LA POMMERAIE sont devenues définitives le 09/09/2017 ainsi qu'il résulte des décisions de l'associée unique de la SAS QUIETUDE CHARTRETTES en date du 09/09/2017.

M. Olivier JACOT, Mandataire spécial

AL894520381

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

AVIS DE PROJET DE FUSION

Centre Interinstitutionnel de Bilans de Compétences BOURGOGNE SUD, ass. loi 01/07/1901, décl. 13/04/1992 (JO 06/05/1992), siège 12 D, rue du Général Leclerc - 71100 CHALON-SUR-SAONE, RNA W712002664, SIREN 389 684 952, objet : promotion et contribution à l'accès à l'orientation, à la formation, à la valorisation des expériences personnelles et professionnelles ; contribution à l'accès et au maintien de l'emploi (ass. absorbante),

Centre Interinstitutionnel de Bilans de Compétences de l'Yonne, ass. loi 01/07/1901, décl. 13/11/1989 (JO 20/12/1989), siège 10, rue Jules Ferry - 89000 AUXERRE, RNA W891002268, SIREN 353 957 855, objet : prestations individualisées d'évaluations, d'orientation et de reconnaissance des acquis ; organisation de bilans de compétences. (ass. absorbée),

Selon acte SSP à Dijon le 12/10/2017 les ass. ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de l'ass. absorbée par l'ass. absorbante.

L'opération serait réalisée sur la base de la situation comptable de l'ass. absorbée arrêtée au 31/07/2017, soit : actif : 428 966 € ; passif : 428 966 € ; situation nette : 360 782€.

Les éléments d'actif et de passif de l'ass. absorbée seraient transmis pour leur valeur nette comptable, dans l'état dans lequel ils se trouveront au 01/01/2018 à 0 heure.

Les organes délibérants devraient statuer sur l'opération le 19/12/2017 et la fusion prendrait effet le 01/01/2018 à 0 heure.

L'ass. absorbante reprendra l'ensemble des biens et engagements contractés par l'ass. absorbée et poursuivra ses activités.

Les créanciers de l'ass. absorbée dont la créance est antérieure au présent avis pourront faire opposition auprès du TGI du siège de l'ass. débitrice dans les conditions et délais prévus par les articles L 236-14, L. 236-20 et L. 236-21 du C. com. Le projet de traité de fusion est disponible au siège social de chacune des associations.

AL894520402

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

VENTE DE FONDS - GÉRANCE

Le contrat de location-gérance du fonds de commerce de restaurant à enseigne « McDonald's» situé Centre Commercial Auchan, Rue du Général Leclerc 89200 Avallon, conclu à effet du 1/12/2011, entre la société McDonald's France (ayant son siège social sis 1 rue Gustave Eiffel 78280 Guyancourt, immatriculée sous le n° 722 003 936 RCS VERSAILLES) et M. Patrice GOUDROYE, lequel a été transféré le même jour par avenant à la société JEAM EURL (ayant son siège social sis Rue du Général Leclerc 89200 Avallon, immatriculée sous le n° 433 534 278 RCS AUXERRE) ayant pris fin le 30/6/2017 au soir, un contrat a été consenti à effet du 1/7/2017, entre la société McDonald's France et M. Emmanuel PERALTA, lequel a été transféré le même jour par avenant à la société JEAM EURL, pour une durée courant du 1/7/2017 au 26/12/2020.

Pour avis.

AL894520385

W&P CONSEIL

SARL au capital de 100 €
110 Rue Bourneil,
89000 Auxerre
823753645 RCS Auxerre

Aux termes de l'AGO en date du 30/10/2017, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société à compter du 30/10/2017 : Mme Mélissa WELMANT, demeurant 18 Chasseigne, 89240 Diges en remplacement de M. PECHENOT Joannick.

Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre

AL894520398

➜ NON DISSOLUTION

HÖRMANN FRANCE

SAS au capital de14.000.000 Euros
Siège social : Rue des Salcys
Zone Industrielle
89100 Gron
326 226 719 RCS Sens

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 28/06/2017, en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Sens.

AL894520388

ETA RIBIERRE

Société à responsabilité limitée
à associé unique
Au capital de 5 000,00 euros
Siège social :
50 route de la Croix Saint-Nicolas
89110 Les Ormes
531 837 136 RCS Sens

Aux termes d'une décision en date du 13 octobre 2017, l'associé unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société par application de l'article L 223-42 du code de commerce.

Pour avis, la gérance.

AL894520415

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI J.C.P

Au capital de 308 900 €
6 Rue des Seigles 89100 Courtois
RCS Sens 510 787 708

Clôture de liquidation de S.C.I.

Aux termes d'un délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 Septembre 2017, la collectivité des associés a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes du liquidateur ont été déposées au greffe du tribunal de commerce de Sens.

AL894520308

SELARL CABINET MEDICAL J.G AHANG

2 rue de Mondereau- 89 100 Sens
N° de Siret 44421402700021

Clôture de liquidation de SELARL

Aux termes d'un délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 Septembre 2017, la collectivité des associés a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes du liquidateur ont été déposées au greffe du tribunal de commerce de Sens.

AL894520309

TERRAVERT89

société à Responsabilité Limitée en liquidation - Au capital de 1 250 euros
Siège social :
10 Rue du Bas du Grand Champs
89190 Chigy -
811 076 827 RCS Sens

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 18 Septembre 2017 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 18 Septembre 2017 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Céline LOUTREUIL, demeurant 10 Rue du Bas du Grand Champs à Chigy (89190), pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 10 Rue du Bas du Grand Champs à Chigy (89190). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis. Le Liquidateur.

AL894520375

Maîtres Julien MILLARD et Laure BERTHELIN, Notaires associés à St-Florentin (Yonne)

AVIS de DISSOLUTION de SOCIETE

Suivant acte reçu par Me Laure BERTHELIN, Notaire Associé, de la SCP « Julien MILLARD et Laure BERTHELIN «, à Saint-Florentin (Yonne), 26, rue Dilo, le 23 octobre 2017 a été constaté la dissolution anticipée à compter du 1er octobre 2017 de la société dénommée « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA ROUTE D'AUXERRE », et la nomination de Madame Françoise MERCIER veuve TESAN demeurant à Pontigny (89230) 5 Rue des Seringats, en qualité de liquidateur, et a fixé le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège social.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de

commerce de Auxerre

Pour avis

Le notaire.

AL894520392

ARCHIMAIDE

SARL Unipersonnelle
au capital de 2000,00 Euros
11 allee des Champsbleaux,
89240 Villefargeau
534728050 R.C.S. Auxerre

Par décision de L'Associé Unique en date du 01/10/2017 il a été décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 01/10/2017, nommé en qualité de liquidateur la société BABIC CATHERINE, au capital de 2000 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre sous le numéro 534728050, domiciliée : 11 allée des champsbleaux 89240 Villefargeau, représentée par BABIC CATHERINE et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société.

Mention en sera faite au RCS de Auxerre

AL894520408

AVOCATS VIGNET & ASSOCIES
VIGNET-NOËL-SANONER
1 Place du Palais de Justice
89000 Auxerre
18 rue du Général Leclerc
89100 Sens
Tel : 03.86.52.60.00

SCI ALMA

Société Civile Immobilière
au capital de 9 146,94 euros
Siège social : 67 rue Jean Mermoz
89000 Auxerre
320 774 706 RCS Auxerre

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 3 novembre 2017, la société CONGY MARC, société anonyme au capital de 1 000 000 euros, dont le siège social est à Auxerre (89000), 67 rue Jean Mermoz, immatriculée sous le numéro 425 520 145 RCS Auxerre, a, en sa qualité d'associée unique de la société SCI ALMA, décidé la dissolution anticipée de ladite Société.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société SCI ALMA peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'Auxerre.

Pour avis

AL894520409

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 5/10/17, il a été constitué une SAS dénommée

ABS concept
Siège social: 10 rue des Beauribeaux 89400 Migennes
Capital: 1 000euros
Objet: agencement d'intérieurs et montage pour particuliers et professionnels
Président: M. Serkan Biyik, 10 rue des Beauribeaux 89400 Migennes
Durée: 99 ans
Immatriculation au RCS de du greffe de Sens.

AL894520196

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 octobre 2017 à 15 heures, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:
Dénomination : CFD Services
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Siège social : 6 Rue des Dannots – 89700 Epineuil
Objet :
- Parage bovins,
- Vente de fournitures et accessoires de soins bovins,
- Prestation d'espaces verts,
- d'une manière plus générale, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à des objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Date de clôture de l'exercice social : 30 septembre
Capital : 5 000 €
Président : Monsieur FERAND Cédric - 6 Rue des Dannots - 89700 Epineuil, élu pour une durée indéterminée
Immatriculation : au RCS d'Auxerre
Tout associé a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède d'actions, sans limitation.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre (89)
Monsieur FERAND Cédric
Président

AL894520357

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12/10/2017, il a été constitué une EURL dénommée : BUBBLE ET LOLLIPOP
Siège social : 2 rue d' Auxerre, 89470 Monéteau
Capital : 100€
Objet : Salon de coiffure
Gérance : M. Charly GAILLARD, 1 allée du séquoia, 89470 Monéteau
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d' Auxerre

AL894520377

CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 23/08/2017
Dénomination : L'EAU DOUCE
Forme : Société à responsabilité limitée
Capital : 1 000€
Siège : Voie Communale 9 Quai du Port 89270 Vermenton
Objet : Organisation de croisières
Durée : 99 ans
Gérant : Lynn Woods, Cuckoo Lane, Hythe CT21 4ET, UK

AL894520378

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 30/10/2017 il a été constitué une société
Dénomination sociale : ELLISON CONSULT
Siège social : 5 rue Blanche, 89140 Pailly
Forme : SASU à capital variable
Capital minimum : 100 Euros, en dessous duquel il ne peut être réduit
Capital initial : 100 Euros
Capital maximum : 100000 Euros
Objet social : Le conseil en communication et la formation en langue anglaise
Président : Monsieur Michael Ellison demeurant : 5 rue Blanche, 89140 Pailly élu pour une durée indéterminée
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL894520379

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 octobre 2017, il a été constitué une société par actions simplifiée ayant pour :
Dénomination : SAS groupe A.L
Capital social : 2.000 €
Siège Social : Domaine des Buissons Route de Septfonds 89170 Saint-Fargeau
Objet : Commerce alimentaire, traiteur, dépôt de marque et brevet, conception de remorque street-food.
Durée : 99 années
Président : M. Antoine CHABIN, demeurant Domaine les Buissons Route de Septfonds 89170 Saint-Fargeau
Directeur général : Mle Laurie POARD, demeurant Domaine les Buissons Route de Septfonds 89170 Saint-Fargeau
La société sera immatriculée au R.C.S. de Auxerre.
Le président.

AL894520382

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 24/10/2017, il a été constitué une SARL dénommée : GANESH MAHAL
Siège social : 41 rue Thenard, 89100 Sens
Capital : 1.000€
Objet : RESTAURATION
Gérance : M. SIVAPALASINGAM KRISHNAPILLAI, 43 rue Thenard, 89100 Sens
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Sens.

AL894520390

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 octobre 2017 à BASSOU, il a été constitué une société civile immobilière.
Dénomination sociale : JMA IMMOBILIER
Forme : Société civile immobilière
Objet : Acquisition, location et gestion d'immeubles Capital social : 1 200 euros Siège social : 54 bis Grande rue - 89400 Bassou
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés Apports en numéraire : 1 200 euros
Gérants : M. Jordane HOERTER demeurant 54 bis Grande rue - 89400 Bassou - M. Andy MILOR demeurant 7 Impasse de l'Eglise - 89290 Champs-Sur-Yonne - M. Maxime BAPTISTA demeurant 11 rue de Gouaix - 89530 Saint-Bris-Le-Vineux
Cessions de parts : Les cessions de parts sociales entre associés sont soumises à agrément obtenu par décision des associés représentant les deux tiers au moins du capital social.
Toutes les autres cessions sont soumises à agrément obtenu par décision des associés prise à l'unanimité.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).
Pour avis et mention, la gérance.

AL894520391

AJPG DURAND

Aux termes d'un acte SSP en date du 17/09/2017 il a été constitué une société
Dénomination sociale : AJPG DURAND
Siège social : 34 rue du Général Leclerc, 89100 Sens
Forme : Société Civile Immobilière
Capital : 1 000 €
Objet social : Acquisition, location et gestion de biens immobiliers, ainsi que toute opération s'y rattachant,à condition d'en respecter le caractère civil
Gérant : Monsieur Jean-Pierre DURAND, 34 rue ru général Leclerc, 89100 SENS
Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL894520393

SCI GUYANI

Suivant acte sous seing privé en date du 2 novembre 2017 à Sens - 89100 il a été constitué une SCI.
Dénomination : SCI GUYANI
Siège social : 60 boulevard du 14 Juillet 89100 Sens
Capital : 1 000 euros divisé en 100 parts de 10 euros
Apports en numéraires
Associés : Guy LORENZATTI 1 rue des lagunes 89350 Villeneuve les Genets
Anissa LEGER 1 rue des lagunes 89350 Villeneuve les genets
Objet : l'acquisition, l'administration et la gestion, par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers.
Co-Gérant : Guy LORENZATTI 1 rue des lagunes 89350 Villeneuve les Genets
Co-Gérante : Anissa LEGER 1 rue des lagunes 89350 Villeneuve les Genets
Durée : 60 ans
La SCI sera immatriculée au RCS de Sens (89)
Les gérants.

AL894520394

L2 CONSULTING

AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE (Yonne) du 3 novembre 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : L2 CONSULTING
Siège : 53 rue Théodore de Bèze, 89000 Auxerre
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 5 000 euros
Objet : Conseil en gestion d'entreprises, accompagnement de dirigeants d'entreprises ; formation ; achat et vente de produits à destination des entreprises ; organisation de séminaires et salons liés aux activités ci-dessus.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Présidente : Madame Lucie LE GLOANEC, demeurant 53 rue Théodore de Bèze 89000 Auxerre
Directrice générale : Madame Cécile QUENTIN, demeurant 28 rue de l'Ocrerie Saulily 89240 Diges
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.
Pour avis,
Le Président.

AL894520403

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à MIGENNES du 06/11/2017 a été constituée une SASU
nommée : SYSTEM AUT'HOME-MATIC
Objet : Installation et SAV en Domotique, Automatismes, Contrôle d'accès, Verrouillage et Serrurerie
Sigle : SAHM Capital : 4.000 €
Siège social : 18 Avenue Jean JAURES - Logement 5, 89400 Migennes
Durée : 99 ans
Président : M. Sébastien WILLAUME, 18 Avenue Jean JAURES - Logement 5, 89400 Migennes
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Sens

AL894520411

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 30/10/2017 à Saint Denis les Sens (89), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SAS
Dénomination : FINANCIERE DES VALLEES
Capital : 10.000 € en numéraire
Siège : Lieudit Pré Aubert 89100 Saint Denis les Sens
Objet : acquisition, propriété, jouissance de tous biens et droits immobiliers, de tous fonds de commerce ou de toutes parts ou actions de sociétés exerçant une activité financière, commerciale, industrielle ou immobilière ; gestion, prestation de services et traitement d'informations financières ; conseil en toutes matières ; gestion de trésorerie, de titres et valeurs mobilières
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens
Président : Mr Franck CHAUFOURNAIS 41 Rue du Général Allix 89100 Sens
Conditions d'admission aux assemblées et d'exercice du droit de vote : toutes les actions donnent droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales, dans les conditions légales et statutaires ; chaque associé dispose d'un nombre de voix proportionnel à sa participation dans le capital
Agrément : toute mutation d'actions est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

AL894520412

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à NOE en date du 26 octobre 2017, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : AM TAXI
Siège social : 32 rue de la Borne Percée, Les Hauberts, NOE (Yonne)
Objet : activité de taxi, transport de personnes
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Capital : 1 000 euros
Président : Monsieur Gaylor LE GOURRIEREC demeurant 32 rue de la Bonne Percée, Les Hauberts, Noé (Yonne),
Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de Sens.
Pour avis, le Président ou le représentant légal

AL894520418

Cabinet Jacques Bret depuis 1947
62, rue de Bonnel 69003 Lyon

SPFPL D'IMAGERIE DE L'AVALLONNAIS

Avis de constitution
Forme : Société de Participations Financières de Profession Libérale de Médecins sous forme de Société à responsabilité limitée
Objet : La détention des parts ou d'actions de sociétés mentionnées au premier alinéa de l'article 1er de la loi n° 90–1258 du 31 décembre 1990, ayant pour objet l'exercice de la profession de médecins, ainsi que la participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice de la même profession.
Siège : 1 Route de Paris – 89200 Avallon
Durée : 99 ans
Capital : 6.000 euros
Gérance : M. Jean-Claude ANDRE demeurant Domaine de Montgelin 69620 Saint Laurent d'Oingt et M. Richard TYPHONNET demeurant 11 Place de la Fontaine Blanche 37170 Chambray Les Tours
RCS : Auxerre
Pour avis la gérance

AL894520416

BULLETIN d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

NOUVEAU

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site **Agribourgogne.fr**




*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

☐ Je m'abonne pour 1 an 103 €
☐ Je m'abonne pour 2 ans 200 €
☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 45 €
☐ pour 2 ans 90 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

SIGNATURE

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne
☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____
date d'expiration: __/__



PUY-DE-DÔME (63)

Paroles de jeune

RENCONTRE



Julie Leduc a longtemps travaillé pour les géants du commerce international avant de se lancer dans une activité d'assistance administrative. Aujourd'hui, elle aide les agriculteurs à mettre de l'ordre dans leur paperasse.

« La paperasse ne me fait pas peur »

Julie Leduc a ouvert en août dernier son activité d'assistance administrative. Son job ? Archiver, gérer et préparer les montagnes de papiers des petites et moyennes entreprises mais aussi des associations, des artisans et des agriculteurs. Dans un conte pour enfants, elle serait la marraine bonne fée face à l'intransigeante marâtre.
Un rôle des plus importants puisqu'aujourd'hui, le poids des démarches administratives étouffe les professionnels. Julie Leduc apporte ponctuellement un peu d'air à tous ces hommes et femmes qui ont le désir simple *« de faire leur métier plutôt que de perdre leur temps à faire des papiers».*



Julie Leduc gère sa société d'assistance administrative 2AJL et vient en aide aux agriculteurs perdus dans le labyrinthe des tâches administratives. ©M. COMTE

Revenir à l'essentiel

À 31 ans, Julie Leduc s'est donc lancée dans l'entreprenariat. Désormais, la patronne c'est elle ! La jeune femme ne s'imaginait pas à cette place en 2008 après l'obtention de son BTS en commerce international.
L'Auvergnate s'est expatriée à Paris à la recherche de son premier emploi. La ville lumière tient promesse et lui offre un poste d'assistante clientèle pour une grosse société d'audits sociaux. Quatre ans plus tard, elle quitte le navire et revient dans ses terres natales. Officiellement, Julie Leduc explique qu'elle ne supportait plus la vie parisienne. *« Il faut être née à Paris pour y vivre. Le brouhaha incessant, les heures interminables de transport, l'anonymat… J'étais arrivée au bout de ce que je pouvais endurer. »* Plus que tout, la jeune femme ne voulait plus *« travailler pour des grosses entreprises qui se font du profit sur le dos des gens »*. Car s'il est une chose que Julie Leduc ne supporte pas c'est l'égoïsme.
Ouverte d'esprit, extravertie mais sans exubérance, la jeune femme a à cœur d'aller vers les autres, de profiter de la vie, de prendre le temps de flâner et de boire un café en terrasse. Alors quand elle revient en Auvergne, hors de question de retourner travailler pour quelqu'un d'autre qu'elle-même. Son désir, tendre la main à ceux qui en ont besoin.

Thésée dans le labyrinthe du Minautore

« L'administratif dans une entreprise, quelle qu'en soit la taille, est très lourd. Les artisans et les agriculteurs ne sont pas des bureaucrates. Ce sont des chefs d'entreprise qui n'ont ni les moyens d'embaucher une secrétaire, ni le temps de faire tous les papiers !»
De cette idée, va naître son projet d'assistance administrative. Il lui faudra neuf mois pour arriver au terme de cette aventure et donner naissance le 1er août 2017 à son activité baptisée 2AJL. *« J'ai été confrontée lors du montage de mon entreprise à tout l'imbroglio administratif. Je savais que c'était compliqué mais le vivre, c'est une autre expérience… »* Depuis, la jeune assistante est plus que jamais persuadée du bien fait de son travail. À ce jour, elle a travaillé uniquement pour des agriculteurs du Puy-de-Dôme. Sa première cliente était une agricultrice dépassée par la lourdeur administrative. Pendant quatre ans, elle a abandonné toute gestion de ses factures, déclarations et autres. *« Elle ne savait plus ce qu'elle devait garder ou jeter. Sa comptabilité était entièrement faussée parce qu'il manquait des factures. J'ai tout archivé. J'ai préparé le terrain pour son comptable qui a pu reprendre l'intégralité des exercices et remettre les choses en ordre. »*

Quelques bouts de papier

Achat, vente, demande d'aides…, la vie d'une exploitation agricole dépend de quelques bouts de papier. *« Non seulement les démarches administratives sont lourdes et complexes mais en plus elles engagent une certaine responsabilité. À la moindre erreur, les instances peuvent décider de clore un dossier et de ne lui donner aucune suite. Humainement, c'est frustrant. D'autant plus frustrant qu'on demande à des gens dont le métier n'est pas de faire des papiers, de constituer ces dossiers et ce sans aucune explication »*, déplore Julie Leduc. En qualité d'assistante administrative, Julie Leduc conseille donc aux agriculteurs de ne pas hésiter à demander de l'aide, à qui que ce soit de qualifié, même ponctuellement. L'important précise-t-elle est de *« tout conserver »*.

Mélodie Comte

> *« Un jeune footballeur est intégré dans l'équipe de son rêve mais on lui demande de signer des autographes, de faire de la publicité, des photos… Mais son rêve était simplement de jouer au foot. Les agriculteurs et les démarches administratives, c'est la même histoire ! Je comprends pourquoi certains d'entre eux sont dégoutés. »*

J'aime

- L'entraide
- L'ouverture d'esprit
- L'aventure
- Ma région, le grand air
- La convivialité.

Je n'aime pas

- Les grandes villes
- La précipitation
- L'égoïsme.

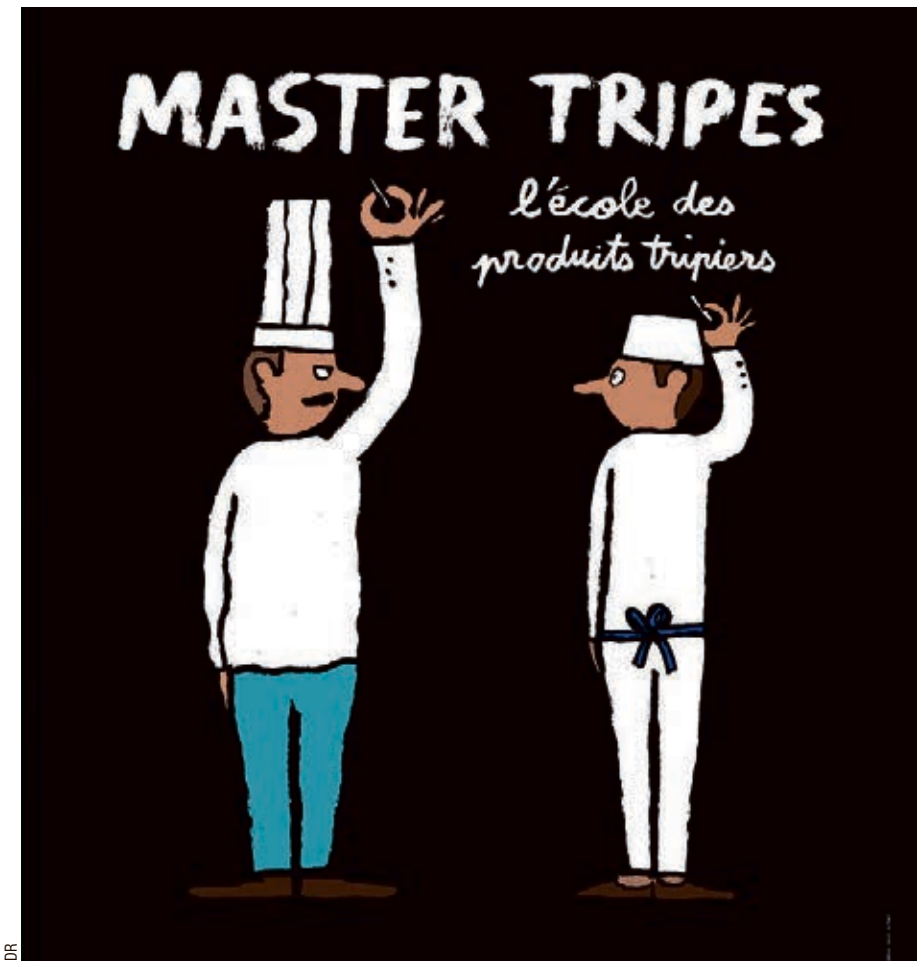
Son parcours

- Baccalauréat Littéraire
- BTS en Commerce International en alternance
- Assistante clientèle pendant quatre ans à Paris
- Depuis août 2017, gérante de son entreprise 2AJL (Assistance Administrative Julie Leduc).

C'est devenu un rendez-vous familier des amateurs gastronomes. Et une bonne occasion de les découvrir pour les autres.

Produits tripiers, vivement novembre !

C'est sous la grande bannière des master class que la 17e édition de « *Novembre, le mois des produits tripiers* » revient dans l'actualité et à l'école. On apprend plein de belles choses pour mieux connaître les produits tripiers, ces mets, plats, recettes… qui n'ont pas toujours eu bonne presse. Et en plus, il existe toute une filière économique qui vit autour des tripes et des produits assimilés. Des producteurs bien entendu, mais aussi des artisans bouchers, des grandes et moyennes surfaces qui les commercialisent et des restaurateurs qui les accommodent.



DR

Le mois des tripes en novembre revient dans l'actualité pour sa 17e édition.

GÉOGRAPHIE

Les produits tripiers, c'est d'abord une leçon de géographie de la France, un tour de France. Et il n'y a pas que les livres pour ça, on peut aussi se servir de sa fourchette et « *d'ailleurs, si on veut goûter aux nombreuses spécialités tripières de nos régions, il y a du pain sur la planche…* »
On peut choisir de sillonner les petits marchés de plein air, on peut rentrer dans la boutique d'un artisan tripier, passer au rayon boucherie d'un grand magasin ou encore réserver une table dans un bon restaurant… « *Tout le monde fait l'école tripière !* ». Les angles de dégustation sont divers et variés : observer, sentir, déguster, tester… en petites bouchées ou en sandwich, dans une belle salade ou un bouillon bien chaud, en brochettes ou en boulettes et dans tant d'autres recettes ! Leçon de géographie donc : en Bretagne, on trouvera du gras-double de Pornic, de Saint-Malo ou de Vannes ; la Normandie propose bien sûr ses tripes à la mode de Caen mais aussi à celle de La Ferté-Macé ; dans les Hauts de France, on choisira entre queue de bœuf en hochepot, pieds de porc, tripes de Cambrai ou encore langue de bœuf sauce piquante ; le Centre offre ses rognons de mouton à la mode de Bourges et ses tripoux de Saint-Flour ; la Bourgogne Franche-Comté se partage, entre autres, entre mou de veau bourguignon et gras-double en meurette comtoise ; la sauce Bercy nappe les rognons de veau et la sauce ravigote sied à la tête de veau en Île-de-France alors qu'on se régale avec un estomac de porc farci ou une queue de bœuf et queue de veau à la Sainte-Menehould dans le Grand Est.
Et le Sud ? Demandez votre leçon et révisez votre carte : tricandille, gras-double à la bordelaise, godeblias et tête de veau farcie comme en Saintonge pour la Nouvelle Aquitaine, petits pâtés de Pézenas ou de Béziers appelés aussi Bobine de Molière, manoul, variante des pieds et paquets marseillais en Midi-Pyrénées Languedoc Roussillon, tripoux d'Aurillac ou de Rouergue, tablier de sapeur… en Auvergne Rhône-Alpes, bœuf en daube à la provençale et pieds et paquets marseillais en Provence Alpes Côte d'Azur et tripettes à la mode corse en Corse.

VOCABULAIRE

En plus de la géographie, on a droit aussi à quelques mots de vocabulaire en prime ! Et pour ceux qui ont toujours soif d'en savoir plus, on peut aussi faire de l'anatomie. Que ce soit pour le bœuf, le veau, le porc ou encore l'agneau, chaque production animalière propose des morceaux précis : hampe, feuillet, caillette, pansette, ris, animelle, rognons et j'en passe…
Mais ce n'est pas tout, car, dans la matière produits tripiers, on utilise des mots qui ont un sens précis : il y a d'abord les produits tripiers rouges (achetés crus) et les produits tripiers blancs (préalablement préparés, blanchis, voire semi-cuits pour obtenir une belle couleur ivoire) et ensuite on peut utiliser des adjectifs pour parler de la texture : fermes, comme les tripes, dont le moelleux ne se délite pas ; fondants, comme la cervelle, qui se déstructure rapidement en bouche et diffuse instantanément ses arômes ; onctueux, comme les ris de veaux, ou encore soyeux, comme les joues de bœuf.
On pourrait encore rajouter quelques leçons d'histoire (1096, 1297, 1950 ou encore 1973) et de biologie avec les notions de protéines, de fer et de vitamines mais on terminera avec une dernière leçon toute en chiffres : 44 % des ménages français consomment régulièrement des Produits Tripiers ; les 5 morceaux les plus recherchés sont la langue de bœuf, le foie de veau, l'onglet, la noix de joue de bœuf et la tête de veau ; les produits tripiers de bœuf représentent 39 % du volume total des ventes, ceux de veau 26 %, ceux de porc 30 % et ceux d'agneau 5 %.
Et en bonus pour conclure ces multiples leçons, une combinaison géographie/chiffres : dans le Nord de la France, sur 10 produits tripiers achetés, plus de la moitié provient du bœuf ; dans le Centre-Ouest, on consomme près d'un tiers de la production nationale des produits tripiers issus du porc ; dans l'Est, les morceaux issus du porc arrivent à égalité avec ceux de bœuf, représentant 38 % des achats de produits tripiers et dans le Sud, « *on apprécie tellement les morceaux issus de l'agneau que l'on consomme près de la moitié de la production totale* ».

THIERRY MICHEL

DES CHEFS ET DES RECETTES

Pour la 17e édition de « Novembre, le mois des produits tripiers », les produits tripiers organisent des Master tripes au cœur des marchés de France (du 14 au 22/11). Selon la règle de 1 région, 1 chef, 1 artisan tripier, 1 recette, voici le calendrier de cette année :
- 14/11 à Paris – Marché Saint-Quentin avec le chef Denny Imbroisi (17 h/18 h-18 h/19 h) ;
- 15/11 à Lille – Halles de Wazemmes avec la chef Beatriz Gonzalez
- 17/11 à Strasbourg – Place Broglie avec le chef Nicolas Rieffel 19/11 à Lyon – Halles Paul Bocuse avec le chef Christian Têtedoie
- 22/11 à Bordeaux – Marché des Capucins avec le chef Julien Duboué.

www.produitstripiers.com/


RÉUSSIR/T. MICHEL

FOCUS

Ris d'agneau poêlés, rhubarbe et tomates confites (pour 4 personnes)


INTERBEV/PRODUITS TRIPIERS/A. ROCHE

Préparation vingt minutes
Cuisson cinq minutes
Repos deux heures

Ingrédients
400 g de ris d'agneau ; 4 tiges de rhubarbe ; Quelques branches de romarin ; 150 g de tomates confites ; 2 c. à soupe de miel ; Quelques graines de cardamome ; 1 filet d'huile d'olive ; 1 noix de beurre ; Sel, poivre.

Réalisation
Faire dégorger les ris d'agneau 2 heures environ dans un saladier rempli d'eau froide légèrement vinaigrée, en changeant l'eau si besoin, jusqu'à ce qu'ils deviennent bien blancs.
Les blanchir 5 minutes environ à petite ébullition dans une casserole d'eau, démarrage à froid. Les rafraîchir sous l'eau froide et les égoutter sur du papier absorbant.
Les débarrasser délicatement des petites peaux et les couper en morceaux réguliers.
Chauffer une poêle avec l'huile, colorer les ris d'agneau quelques minutes à feu vif, les saler et les poivrer. Les réserver au chaud.
Peler la rhubarbe et la couper en morceaux. Les blanchir une minute à l'eau bouillante. Les égoutter et les passer rapidement sous l'eau froide. Les sécher avec du papier absorbant.
Chauffer une poêle avec le beurre, colorer la rhubarbe.
Ajouter le miel et la cardamome, cuire une minute à feu doux, ajouter les tomates confites et le romarin, mélanger.
Servir les ris d'agneau poêlés accompagnés de la rhubarbe et des tomates confites.